# PLAN D'APPROVISIONNEMENT GAZIER HORIZON 2015-2018

#### TABLE DES MATIÈRES

LEXIQU	JE DES TERMES TECHNIQUES ET CARTE	5
SOMMA	AIRE	8
1. VISI	ON LONG TERME DU CONTEXTE GAZIER	15
1.1.	Contexte	15
1.2.	L'évolution de développement du gaz de shale	16
1.3.	La production gazière aux États-Unis	17
1.4.	La situation au Canada	19
1.5.	Le carrefour d'échange de Dawn	25
1.6.	Prix du gaz naturel	27
1.7.	En résumé	32
1.8.	Références	32
2. CON	TEXTE ÉCONOMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	33
2.1.	Hypothèses économiques	33
2.2.	Hypothèses énergétiques	34
3. SITU	JATION CONCURRENTIELLE	38
3.1.	Grandes entreprises	40
3.1.1.	Marché résidentiel	42
3.1.2.	Marché affaires	44
4. PRÉ COU	VISION DES LIVRAISONS POUR L'ANNÉE EN RS (2014)	44
4.1.	Livraisons 2013-2014 pour le marché des grandes entreprises	
4.2.	Livraisons 2013-2014 pour le marché des petit et moyen débits	48
5. PRÉ	VISIONS DES LIVRAISONS 2015-2018	50
5.1.	Scénario de base 2015-2018	50
5.1.1.	Livraisons 2015-2018 pour le marché des grandes entreprises	50
5.1.2.	Livraisons 2015-2018 pour le marché des petit et moyen débits	54
5.1.3.	Livraisons globales (scénario de base)	58
5.2.	Scénario favorable	59

	5.3.	Scénario défavorable	62
	5.4.	Comparaison des plans d'approvisionnement 2015-2018 et 2014-2016	65
6.		YSE DE LA PROBABILITÉ DE RÉALISATION DES IARIOS AU SERVICE CONTINU	66
	6.1.	Méthodologie du calcul des probabilités	
	6.2.	Probabilités de réalisation des scénarios pour 2015 à 2018	
	6.3.	Aperçu sur quatre ans	
7.		TEXTE ET STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT - 1 2015-2018	7.4
	7.1.		
	7.1. 7.2.	Retour sur la Cause tarifaire 2014 et contexte général  Transport	
	7.2. 7.3.	Fourniture de gaz naturel	
	7.4.	Autres sources d'approvisionnement	
	7.5.	Équilibrage	
	7.6.	Conclusion	86
8.	CONT	TRATS D'APPROVISIONNEMENT EXISTANTS	86
	8.1.	Fourniture de gaz naturel	87
	8.1.1.	Clients en service de fourniture de gaz naturel de Gaz Métro	87
	8.1.2.	Clients en service de fourniture avec ou sans transfert de propriété	92
	8.2.	Transport	92
	8.2.1.	Services de transport du distributeur	92
	8.2.2.	Services de transport et d'équilibrage fournis par le client	94
	8.2.3.	Gaz d'appoint	94
	8.2.4.	Coûts de transport	95
	8.3.	Équilibrage	95
	8.3.1.	Coûts d'entreposage	95
9.	PLAN	IIFICATION D'APPROVISIONNEMENTS	96
	9.1.	Planification pour l'année 2014-2015	96
	9.1.1.	Demande et sources d'approvisionnement gazier	96
	9.1.2.	Établissement de la journée de pointe	97
	9.1.3.	Évaluation du volume pour une journée à 39 DJ et vent moyen à cette température	98

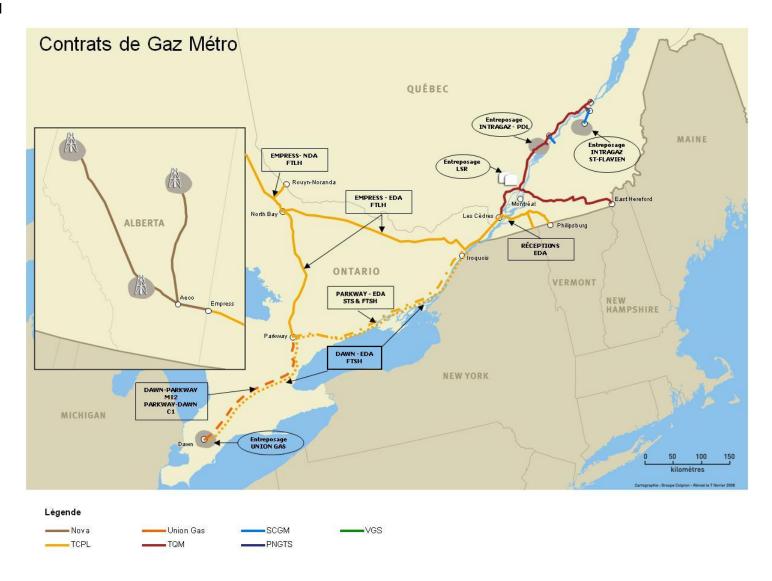
9.1.4.	Débit quotidien pour répondre à l'hiver extrême	99
9.1.5.	Établissement des outils du plan d'approvisionnement 2015	101
9.1.6.	Stratégie d'approvisionnement et analyse de rentabilité	
9.1.7.	Coefficient d'utilisation FTLH	106
9.1.8.	Nombre maximum de jours d'interruption	106
9.2.	Plan d'approvisionnement 2015-2018 – scénarios de base, favorable et défavorable	107
9.2.1.	Fourniture de gaz naturel	107
9.2.2.	Transport	108
9.2.3.	Équilibrage	109
9.3.	Impact de la température	109
9.4.	Scénario favorable	110
9.5.	Scénario défavorable	110
9.6.	Risque découlant des différentes sources d'approvisionnement	110
9.7.	Plan d'approvisionnement 2015-2018 selon la méthode actuelle d'évaluation de la journée de pointe et de l'hiver extrême	111
D'AP	PORT DU DÉPLACEMENT DE LA STRUCTURE PROVISIONNEMENT À DAWN	
10.1.	Déplacement de la structure d'approvisionnement	
10.2.	Déplacement des livraisons des clients en achat direct (AD) et à prix fixe	
10.3. 10.4.	Service de compression	
10.5.	Communication	
10.6.	Modifications aux Conditions de service et Tarif	116
11. RE	VENUS D'OPTIMISATION PRÉVUS	118
11.1.	Transactions opérationnelles	118
11.1.1	Vente de transport FTLH a priori	119
11.1.2	. Vente de transport FTLH non utilisé	119
11.2.	Transactions financières	119
CONCL	USION	119
ANNEX	ES	122

#### LEXIQUE DES TERMES TECHNIQUES ET CARTE

1 2	AECO	Point situé en Alberta représentant le lieu d'accumulation des puits de production
3	Dawn	Point situé dans le sud de l'Ontario
4 5 6	Degrés-jours	Différence entre le seuil de 13°C et la température moyenne quotidienne ; les degrés-jours servent à déterminer les volumes de chauffage par rapport à la température extérieure
7 8 9	Empress	Point situé à la frontière de l'Alberta et de la Saskatchewan qui constitue le point d'interconnexion entre le réseau intra-Alberta de TCPL et le réseau principal du transporteur
10 11 12 13	FTLH	Firm Transportation Long Haul ; service de transport ferme de TCPL entre Empress et GMIT EDA/NDA, est également utilisé au sens large pour caractériser tout service de transport ferme contracté entre Empress et GMIT EDA/NDA
14 15 16	FTSH	Firm Transportation Short Haul ; service de transport ferme de TCPL entre Dawn et GMIT EDA, est également utilisé au sens large pour caractériser tout service de transport ferme contracté entre Dawn et GMIT EDA
17 18	FTNR	Firm Transportation Non-Renewable ; service de transport ferme non renouvelable de TCPL
19	« Futures »-contrat	à terme
20 21 22		Prix d'achat ou vente offert par une tierce partie pour une commodité (molécule, transport ou différentiel de lieu) en fonction d'une période déterminée et d'un lieu de livraison
23	Gigajoule (GJ)	1 milliard de joules = 10 <sup>9</sup> joules
24	GNL	Gaz naturel liquéfié
25 26 27	GMIT EDA	Ensemble des points d'interconnexions entre le système de Gaz Métro et ceux de TCPL/TQM qui sont situés dans la zone de livraison GMIT EDA (« Eastern Delivery Area ») de TCPL
28 29 30	GMIT NDA	Ensemble des points d'interconnexions entre le système de Gaz Métro et celui de TCPL qui sont situés dans la zone de livraison NDA (« Northern Delivery Area ») de TCPL
31 32 33	Iroquois	Point situé au sud de la frontière du Québec et de l'Ontario et qui constitue le point d'interconnexion entre le réseau principal de TCPL et le réseau de Iroquois Gas Transmission System
34	Joule	Unité de mesure de l'énergie – 1 m³ équivaut à 37 890 000 joules
35 36	LSR	Liquéfaction Stockage Regazéification ; abréviation utilisée pour désigner l'usine de gaz naturel liquide de Gaz Métro
37	Parkway	Point situé dans le sud de l'Ontario, au nord-est de Dawn

1 2	PIB	Produit intérieur brut ; somme des valeurs des biens et services issus de la production à l'intérieur des frontières d'un pays
3 4	SPEDE	Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec
5 6 7	STS	Storage Transportation Service ; service de transport ferme entre Parkway et GMIT EDA ; ce service est disponible du 1er novembre au 15 avril inclusivement de chaque saison hivernale
8	TCPL	TransCanada PipeLines Limited
9	TQM	Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.

Carte 1



#### SOMMAIRE

- 1 Selon les hypothèses économiques et énergétiques retenues par Société en commandite
- 2 Gaz Métro (« Gaz Métro »), la demande de la clientèle¹ pour les années 2015 à 2018 se présente
- 3 comme suit:

#### Tableau 1

Catégorie de clientèle	Demande avant interruptions (scénario de base) (10 <sup>6</sup> m³)					
	2015	2016	2017	2018		
Grandes entreprises	3 039,5	3 221,9	3 346,9	3 952,8		
Petit et moyen débits	2 718,0	2 735,8	2 730,1	2 741,2		
TOTAL	5 757,5	5 957,7	6 077,0	6 694,0		

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

La position concurrentielle actuellement favorable du gaz naturel face aux autres sources d'énergie et le maintien anticipé de cette position sur un horizon de moyen terme se traduisent en de nouvelles ventes et en des hausses de consommation chez des clients existants qui permettent d'assurer une croissance des livraisons. Entre 2014 (révision budgétaire 5/7) et 2015, première année du plan d'approvisionnement, une hausse de 2,90 % de la demande en gaz naturel est prévue ; une augmentation de 16,27 % est ensuite constatée sur l'horizon du plan, entre 2015 et 2018. La hausse des volumes est associée à la fois à des ajouts de charge chez des clients existants et est stimulée par la position concurrentielle favorable du gaz naturel par rapport aux autres sources d'énergie, ainsi qu'à l'arrivée d'un client majeur fabriquant des produits fertilisants.

- Aussi, depuis 2012, Gaz Métro observe que les clients du marché grandes entreprises sont de moins en moins enclins à consommer au service interruptible. Cette tendance demeure puisque dès 2015, plusieurs clients délaissent le tarif interruptible et s'engagent contractuellement à long terme à consommer au service continu.
- Ce plan a été développé en faisant l'hypothèse que Gaz Métro est responsable de contracter les capacités de transport nécessaires pour rencontrer la totalité de la demande dans son marché,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les volumes associés aux ventes de GNL sont inclus dans ces prévisions.

- 1 considérant tout de même le transport fourni par les clients supposé maintenu et établi en fonction
- 2 des projections de consommation. Les modalités du tarif qui s'appliquent aux clients désirant
- 3 contracter leur propre transport (cession ou préavis de sortie) font en sorte que Gaz Métro sera
- 4 tenue indemne des choix des clients.
- 5 Gaz Métro devra, pour la durée du plan, contracter les outils d'approvisionnement nécessaires
- 6 pour rencontrer la demande en journée de pointe des clients en service continu, la demande
- 7 annuelle des clients en service continu et, dans la mesure du possible, celle des clients en service
- 8 interruptible. Les approvisionnements doivent par ailleurs être suffisamment flexibles pour faire
- 9 face aux fluctuations de volumes résultant des aléas climatiques et des conditions économiques.
- 10 Le plan d'approvisionnement considère également les impacts des ventes de GNL.
- 11 Le contexte gazier incertain décrit à la Cause tarifaire 2014 prédomine toujours. L'entente
- 12 négociée entre TCPL et les distributeurs de l'Est (Enbridge, Union Gas et Gaz Métro), ci-après
- « Entente », a été déposée auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ) le 20 décembre 2013.
- 14 Cette Entente prévoit, entre autres, la construction d'infrastructures supplémentaires par TCPL
- permettant d'offrir des capacités de transport additionnelles au marché de l'est du Canada à partir
- du carrefour d'échange de Dawn en Ontario. Dans sa décision procédurale rendue le 31 mars
- 17 2014, l'ONÉ précisait que le processus utilisé par les parties prenantes ayant mené à l'Entente
- 18 ne lui permettait pas de considérer celle-ci comme une entente au sens de la Loi. Toutefois, l'ONÉ
- s'est dit disposé à examiner l'Entente comme une demande tarifaire dont les droits sont contestés
- et à la traiter comme position commune des parties à l'Entente. TCPL a confirmé l'acceptation
- d'un tel traitement le 14 avril 2014 (accepté également par Enbridge, Union Gas et Gaz Métro)
- 22 malgré les délais non anticipés que causerait une telle procédure. En suivi, TCPL déposait, le
- 5 mai 2014, des informations additionnelles à la demande préalable.
- 24 Ces retards dans le traitement du dossier auprès de l'ONÉ sont venus accentuer le climat
- 25 d'incertitude dans les marchés et le niveau de risque entourant la sécurité d'approvisionnement
- de Gaz Métro. Les répercussions de ces délais sont négatives pour Gaz Métro et sa clientèle,
- 27 ainsi que pour l'ensemble de l'industrie gazière canadienne. Dans un premier temps, Gaz Métro
- 28 estime le risque que les travaux requis pour effectuer le déplacement de sa structure
- 29 d'approvisionnement à Dawn ne soient pas complétés au 1<sup>er</sup> novembre 2015 comme étant trop
- 30 élevé. Par conséquent, un report du déplacement de sa structure d'approvisionnement à Dawn
- 31 au-delà du 1<sup>er</sup> novembre 2015 est nécessaire. À cet effet, une entente avec TCPL a été convenue
- 32 qui prévoit que les capacités de transport qui venaient à échéance au 31 octobre 2015 seront

- 1 prolongées jusqu'à la mise en place des nouvelles capacités courtes distances mais au plus tard
- 2 le 31 octobre 2016. Il est à noter que le déplacement des livraisons des clients en service de
- 3 fourniture avec ou sans transfert de propriété sera reporté au 1er novembre 2016 mais que le
- 4 déplacement des livraisons des clients ayant convenu d'une entente à prix fixe est maintenu au
- 5 1er novembre 2015.
- 6 De plus, l'absence de capacités de transport sur le marché primaire (TCPL) perdure. Aucun
- 7 service de transport ferme additionnel n'est présentement disponible pour desservir la zone
- 8 GMIT EDA, mettant en péril la sécurité d'approvisionnement de la clientèle de Gaz Métro.
- 9 Dans sa décision D-2014-003, la Régie de l'énergie (la « Régie ») invitait Gaz Métro à transiger
- 10 sur le marché secondaire afin de répondre à ses besoins additionnels si la croissance anticipée
- 11 se matérialisait. Présentement, peu de joueurs sur le marché secondaire détiennent de la
- capacité, limitant ainsi les options pour approvisionner sa clientèle. Gaz Métro estime que le coût
- des capacités de transport sur le marché secondaire sur l'horizon du plan sera très élevé générant
- des impacts tarifaires importants pour la clientèle de Gaz Métro.
- 15 En novembre 2013, Intragaz a présenté le Projet Pointe-du-Lac (R-3868-2013) qui visait une
- 16 demande d'investissement pour augmenter, entre autres, la capacité de retrait du site
- d'entreposage. Ce projet aurait entraîné une baisse des capacités de transport à contracter. La
- 18 Régie a rejeté ce projet dans sa décision D-2014-053. En avril 2014, Intragaz a déposé une
- demande de révision de cette décision (R-3885-2014). Dans sa décision D-2014-099 datée du
- 20 10 juin 2014, la Régie a rejeté cette demande de révision. Gaz Métro n'a donc pas considéré ce
- 21 Projet dans sa structure d'approvisionnement.
- 22 Dans la décision D-2013-179, la Régie a ordonné de considérer des solutions alternatives à
- 23 l'achat de capacité de transport :

26

- Un projet de nouvelle classe de service interruptible lié à des évènements exceptionnels
- visant les clients au tarif  $D_4$ ; et
  - L'accroissement de la capacité de vaporisation à l'usine LSR.
- 27 L'analyse de ces solutions alternatives est présentée à la pièce Gaz Métro-6, Document 1. Les
- 28 conclusions de l'analyse indiquent que ces solutions alternatives ne peuvent être mises en place
- 29 pour l'année 2015. De plus, Gaz Métro juge qu'il serait préférable d'initialement compléter les
- 30 analyses sur le tarif D<sub>5</sub> dans le cadre du dossier portant sur l'allocation des coûts et la structure

- 1 tarifaire de Gaz Métro (R-3867-2013) avant d'introduire des options d'approvisionnement qui
- 2 pourraient, après les faits, être non appropriées ou entraîner des impacts différents de ceux
- 3 analysés dans la présente preuve. Ainsi, le manque d'information et l'incertitude de leur
- 4 implantation dans l'horizon du plan d'approvisionnement a amené Gaz Métro à ne pas les intégrer
- 5 au présent plan.
- 6 Sur l'horizon du plan, les capacités additionnelles requises à contracter dans un marché incertain
- 7 sont les suivantes :

Tableau 2

Année	Capacité additionnelle requise
	10³m³/jour
2015	3 642
2016	5 197
2017	4 421
2018	4 687

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

- 9 L'augmentation des besoins d'approvisionnement à ceux déjà contractés pour 2015 résulte de :
- l'augmentation de la demande continue, incluant une migration de volumes du service
   interruptible vers le service continu (2 424 10³m³/jour);
  - la modification des outils d'approvisionnements, incluant le retour de clients au service de transport du distributeur (767 10³m³/jour);
  - la modification à la méthode d'évaluation de la demande continue en journée de pointe<sup>2</sup> (452 10³m³/jour additionnels à la quantité déjà contractée en 2014).

Considérant le contexte gazier actuel, Gaz Métro souhaite sécuriser ses besoins avant le début de l'année financière 2015. Gaz Métro désire toutefois que la Régie approuve le présent plan d'approvisionnement afin de mitiger les risques évoqués par la Régie dans sa décision D-2014-078 relatifs à l'achat de capacités préalablement à son approbation. Cependant, en fonction de l'évolution de la disponibilité de capacités additionnelles sur les marchés primaire et secondaire, il est possible que Gaz Métro acquière des capacités additionnelles avant que la

-

Original: 2014.06.26

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> R-3879-2014, B-0017, Gaz Métro-4, Document 2

1	Régie n'ait donné son approbation, et ce, comme par le passé.

Page 12 de 122

#### INTRODUCTION

- 1 Ce plan d'approvisionnement, couvrant les années 2015 à 2018, est préparé par Gaz Métro en
- 2 vertu du Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d'approvisionnement (« le Règlement »)
- 3 (c. R-6.01, r. 8) ainsi que la décision D-2014-003 dans laquelle la Régie demandait qu'un horizon
- 4 minimal de quatre soit couvert dans les prochains plans d'approvisionnement.<sup>3</sup>.
- 5 Il est à noter que cette pièce couvrira le plan annuel et le plan quadriennal, tant au niveau de la
- 6 prévision de la demande que des approvisionnements gaziers.
- 7 Pour le développement du plan d'approvisionnement, Gaz Métro exposera initialement la vision
- 8 long terme du contexte gazier. Elle expliquera le contexte économique et énergétique dans lequel
- 9 elle prévoit évoluer au cours des quatre prochaines années, ainsi que la situation concurrentielle
- 10 qui en découlera.
- 11 Avant de présenter les prévisions de la demande pour le plan quadriennal, Gaz Métro
- 12 commentera les écarts dans les prévisions de livraison pour l'année en cours, soit la différence
- 13 entre la prévision établie lors de la Cause tarifaire 2014 et celle établie lors de l'exercice
- budgétaire 5/7 2014 (5 mois réels/7 mois projetés) utilisée pour la présente Cause.
- 15 Considérant les différentes hypothèses et la prévision 5/7 pour l'année en cours, Gaz Métro
- exposera par la suite la prévision de la demande, par type de clientèle, pour les années 2015 à
- 17 2018.
- 18 Pour établir les bases de son plan d'approvisionnement, Gaz Métro détaillera le contexte gazier
- 19 dans lequel elle évolue plus spécifiquement et, conséquemment, sa stratégie
- 20 d'approvisionnement sur l'horizon du plan. En fonction de ces constats, le plan
- 21 d'approvisionnement pour 2015-2018 sera présenté, considérant les diverses informations
- prescrites au Règlement. Les données particulières à la planification de l'année financière 2015
- 23 seront également détaillées.
- De plus, étant donné le report du déplacement de la structure d'approvisionnement à Dawn après
- 25 le 1<sup>er</sup> novembre 2015, Gaz Métro présentera les impacts sur les modalités déjà présentées et
- 26 approuvées par la Régie relatives au déplacement des livraisons de la clientèle en service de
- 27 fourniture avec ou sans transfert de propriété (Achat Direct AD) et de la clientèle ayant contracté

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Décision D-2014-003, paragr. 22, p. 10

- 1 une entente de fourniture à prix fixe par un fournisseur spécifique (clients à prix fixe).
- 2 Gaz Métro présentera distinctement les sujets d'analyse identifiés en suivi par la Régie à la
- 3 décision D-2013-179, soit :

14

15

16 17

18 19

20

21

22

23

24

25

26

- Décision D-2013-179 (paragr. 29) : la révision de la méthode d'évaluation de la demande continue en journée de pointe pièce B-0017, Gaz Métro-4, Document 2 ;
- Décision D-2013-179 (paragr. 50 et 51) : Étude physique et économique pour un accroissement de la capacité de vaporisation à l'usine LSR et projet de nouvelle classe de service interruptible lié à des évènements exceptionnels visant les clients au tarif D<sub>4</sub> pièce Gaz Métro-6, Document 1.
- Les suivis demandés dans les décisions D-2012-175, D-2014-064 et D-2014-065 seront présentés à la Phase 3 du présent dossier ou dans le cadre de la cause tarifaire 2016. Il s'agit de suivis suivants :
  - Décision D-2012-175 (paragr. 93 et 107) et décision D-2014-064 (paragr. 36) : Déplacement de la structure d'approvisionnement vers Dawn : suivis relatifs à la flexibilité opérationnelle, incluant la tarification des frais associés, les modalités de préavis de sortie du service de transport du distributeur et les règles de cession, ainsi que la facturation des coûts supplémentaires découlant de l'Entente avec TCPL;
  - Décision D-2014-064 (paragr. 154 et 155) : Déplacement à Dawn Méthode de fonctionnalisation des achats de fourniture ;
  - ➢ Décision D-2014-064 (paragr. 204 et 205) : Option d'achat uniforme et variable de gaz naturel en remplacement de la capacité d'entreposage ;
  - Décision D-2014-065 (paragr. 9, 10 et 11) : Étude, par un expert, relative aux caractéristiques des contrats d'entreposage avec Union Gas soit, la capacité totale d'entreposage ainsi que les capacités de retrait et d'injection ; et
    - Décision D-2014-065 (paragr. 23) : Fonctionnalisation des coûts de transport non utilisé entre les services de transport et équilibrage, de même que les règles relatives aux OMA de transport prévues au texte des Conditions de service et Tarif.
- Dans le cadre du projet de déplacement vers Dawn, Gaz Métro présentera également en phase 3 ou dans le cadre de la cause tarifaire 2016, l'analyse d'autres sujets connexes non traités jusqu'à présent.

#### 1. VISION LONG TERME DU CONTEXTE GAZIER

- 1 La présente section a pour but de présenter la vision à long terme de Gaz Métro en matière
- 2 d'approvisionnement gazier. Cette vision est empreinte de la stratégie de déplacement de la
- 3 structure d'approvisionnement de Gaz Métro d'Empress à Dawn.
- 4 Le déplacement des approvisionnements d'Empress vers Dawn repose essentiellement sur deux
- 5 faits importants: l'augmentation rapide de la production dans l'est des États-Unis et le déclin de
- 6 la disponibilité du gaz naturel provenant de l'ouest du Canada.
- 7 La disponibilité du transport entre les différents bassins et la franchise de Gaz Métro et les enjeux
- 8 réglementaires relatifs à cette question viennent ponctuer les étapes du déplacement vers Dawn.

#### 1.1. Contexte

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

Empress est situé au sein de la région productrice du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (BSOC) alors que Dawn est un carrefour d'échange situé au cœur d'un centre de consommation. Dawn est relié par plusieurs pipelines aux plus grands bassins de production sur le continent, dont celui de Marcellus. Le prix du gaz naturel à ces points d'échange (Empress et Dawn) reflète en grande partie l'équilibre de l'offre et de la demande continentale, mais est également influencé par les conditions régionales de marché. Par exemple, le développement de champs gaziers, comme celui de Marcellus, a un impact spécifique sur les marchés de l'est du continent alors que le déclin de la production gazière du BSOC combiné à la croissance constante de la demande intérieure de l'Alberta et l'émergence imminente du marché d'exportation de GNL de la Colombie-Britannique, ont un effet sur le marché de cette région, de même que sur la stratégie tarifaire de TCPL.

Entre 2006 et 2013, le tarif de transport entre Empress et GMIT EDA a augmenté progressivement et est passé de 0,94 \$/GJ à 2,24 \$/GJ. Quant au tarif de courte distance entre Dawn et GMIT EDA, il a progressé de 0,28 \$/GJ à 0,66 \$/GJ sur la même période. Depuis le 1er juillet 2013 et ce jusqu'au 31 décembre 2017, le tarif de longue distance est fixé à 1,73 \$/GJ et le tarif de courte distance à 0,53 \$/GJ. L'ONÉ a ordonné une baisse relative du coût de transport de longue distance afin de favoriser la compétitivité de cette route. La fixation des tarifs à des taux aussi bas ne permet pas le développement de nouvelles capacités dans les marchés de l'est du Canada. Ce constat a amené TCPL et ses trois plus

importants expéditeurs soit Gaz Métro, Union Gas et Enbridge, à conclure une entente qui entraînerait notamment une hausse des tarifs longue distance et courte distance à un niveau tel que de nouvelles capacités économiquement rentables pourraient être construites par TCPL. En fonction de l'évaluation du 20 décembre 2013, le tarif entre Empress et GMIT EDA serait de 2,04 \$/GJ et le tarif entre Dawn et GMIT EDA serait de 0,80 \$/GJ. Les détails de cette entente ont été déposés à la Régie dans le cadre de la Cause tarifaire 2014 à la pièce B-0024, Gaz Métro-3, Document 29.

#### 1.2. L'évolution de développement du gaz de shale

Le paysage gazier continental s'est beaucoup modifié avec la croissance de la production de gaz de shale. Avant 2007, la production gazière, qui reposait essentiellement sur le développement des réserves classiques, était en déclin. L'Amérique du Nord comptait sur les importations de gaz naturel liquéfié pour maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande gazière. Les nouvelles technologies de forage comme le forage horizontal et le fractionnement hydraulique ont commencé à être utilisées à plus grande échelle autour de 2007 et ont drastiquement modifié le contexte gazier. Ces nouvelles technologies ont permis de rentabiliser le développement des ressources gazières non conventionnelles comme les gaz de shale. Actuellement, le forage horizontal représente plus de 74 % de l'ensemble des forages gaziers aux États-Unis¹. Non seulement cette technique de forage est utilisée pour l'exploitation des gaz de shale, mais également pour l'exploitation des gisements de réserve classique moins perméable. Les producteurs de pétrole utilisent aussi de plus en plus ce type de technologie.

Dans son rapport sur la productivité<sup>2</sup>, l'Energy Information Administration (EIA) observe que la productivité des forages gaziers et pétroliers continue de s'accroître. Par exemple, dans le bassin de Marcellus, chaque foreuse est actuellement associée à une production de plus de 6 millions de pieds cubes par jour. La production par foreuse dans ce bassin n'était que de 2 millions de pieds cubes par jour à la fin de l'année 2010.

La carte ci-après illustre les principaux bassins de gaz de shale en Amérique du Nord.

\_

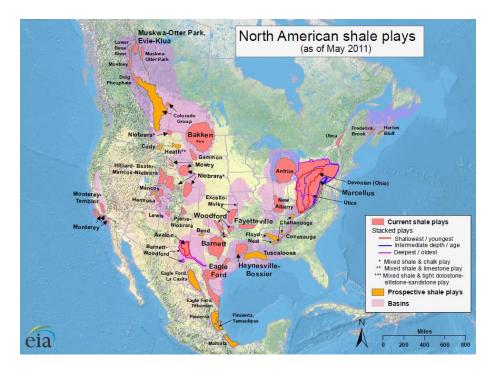
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour les références de cette section, voir la sous-section 1.8.

#### Carte 2

1 2

3

45



Source: Energy Information Administration

#### 1.3. La production gazière aux États-Unis

La production de gaz naturel aux États-Unis a augmenté de 32 % entre janvier 2007 et décembre 2013³. La production est toujours en croissance malgré les prix extrêmement bas connus au cours des dernières années. En 2013, la production de gaz de shale représentait 47 % de la production globale de gaz naturel aux États-Unis. La firme PIRA estime que cette portion passera à 52 % en 2014⁴.

#### **Graphique 1**

1 2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

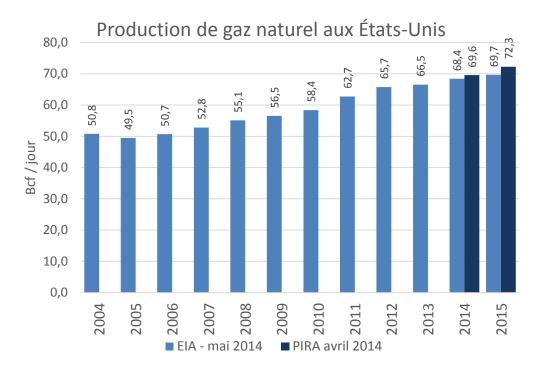
13

14

15

16

17



Source: Energy Information Administration3 et PIRA4

La croissance soutenue de la production américaine de gaz naturel est principalement due aux bassins du nord-est des États-Unis. En effet, la production des bassins de gaz de shale dans les Appalaches continue de dépasser les attentes. En mars 2014, la production de Marcellus s'élevait à 12,85 Bcf/jour ce qui fait de Marcellus le plus gros bassin de gaz de shale en Amérique<sup>4</sup>. Au cours du quatrième trimestre de 2013 et du premier trimestre de 2014, la capacité pipelinière desservant les bassins de Marcellus et d'Utica a augmenté de 2,6 Bcf/jour<sup>5</sup>. Il s'en est suivi une augmentation de la production de 2,8 Bcf/jour. La croissance de la production de Marcellus demeure limitée par le manque d'infrastructure de transport et de traitement du gaz naturel ; la capacité de production augmentant à un rythme plus rapide que l'ajout des capacités de transport et de traitement. Selon PIRA, il existe actuellement une quinzaine de projets pipeliniers visant à désengorger Marcellus et Utica. Ces projets totalisent plus de 6 Bcf/jour de capacité de transport et leur mise en service éventuelle est prévue sur la période 2014 à 2016<sup>6</sup>.

L'Utica s'apprête à rejoindre les rangs des grands bassins producteurs de gaz naturel en Amérique. Les forages dans ce bassin ont commencé en 2012 mais la production a été

entravée par un manque de capacité de traitement du gaz naturel. Cette région est riche en liquides de gaz naturel dont la valeur est très élevée sur le marché. La production de l'Ohio devrait dépasser 1 Bcf/jour d'ici la fin de l'année<sup>7</sup>. PIRA estime que la production globale d'Utica et Marcellus s'élèvera à 13,93 Bcf /jour en 2014 et à 16,73 Bcf/jour en 2015<sup>4</sup>.

#### **Graphique 2**

1

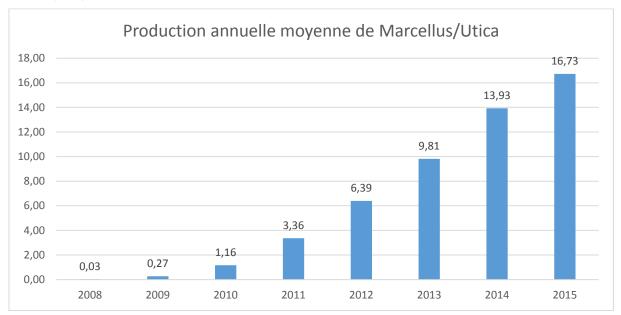
2

3

4

56

7



Source: PIRA, avril 2014

#### 1.4. La situation au Canada

Le développement du gaz de shale au Canada demeure à un stade moins avancé qu'aux États-Unis et contrairement à nos voisins du sud, la production de gaz naturel est toujours en baisse au Canada et ce, depuis 2006.

Page 19 de 122

#### **Graphique 3**

1

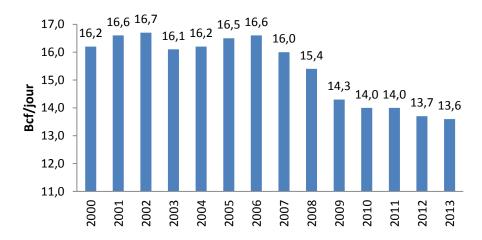
2

3

45

6

#### Production canadienne de gaz naturel



Source: Statistique Canada

L'ONÉ n'est pas très optimiste quant à la croissance de la production gazière au Canada. Le graphique suivant présente ses prévisions de production de gaz naturel. Selon son scénario de référence, l'ONÉ s'attend à ce que la production canadienne atteigne un creux à 11,2 Bcf/jour en 2018. Elle recommence à progresser en 2019 mais reste sous la barre des 15 Bcf/jour jusqu'en 2029<sup>8</sup>.

#### **Graphique 4**

1 2

3

4

5

6 7

8 9

10

1112

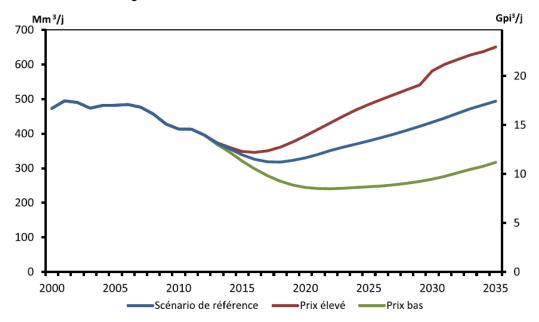
13

1415

16

17

#### Production totale de gaz commercialisable au Canada, tous les scénarios



Source : Office national de l'énergie

Malgré le contexte anémique de la production canadienne, l'ONÉ accorde un nombre important de licences d'exportation à des promoteurs d'usine de liquéfaction de GNL.

La Colombie-Britannique compte actuellement 14 projets d'usine de liquéfaction de gaz naturel dont 11 ont reçu des licences d'exportation de la part de l'ONÉ. L'ensemble de ces 11 projets totalise près de 21 Bcf/jour de capacité d'exportation.<sup>9</sup>

La quantité de licences d'exportation accordées par l'ONÉ est considérable considérant la faible croissance de la production canadienne qu'elle prévoit et la demande grandissante de la part de l'industrie du pétrole.

Le rôle de l'ONÉ, aux termes de l'article 118 de la loi, consiste à veiller à ce que le volume d'exportation de gaz naturel ne dépasse pas l'excédent de la production par rapport aux besoins normalement prévisibles du Canada. Ce faisant, l'ONÉ accorde les licences d'exportations aux demandeurs qui établissent que le volume d'exportation constitue un excédent par rapport aux besoins des canadiens.

La vision de l'Office est claire dans cet extrait de décision pour la licence d'exportation au projet de Triton LNG Limited Partnership en avril dernier<sup>10</sup>. L'ONÉ affirme que :

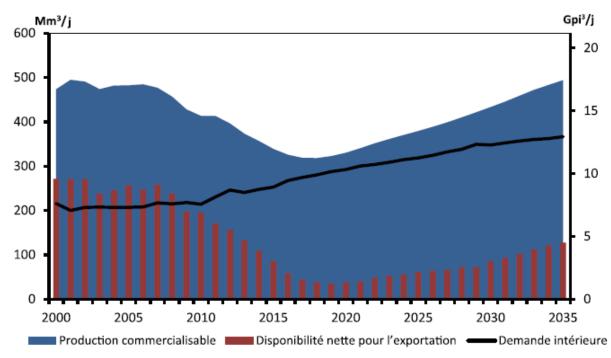
« L'Office ne doute pas que les ressources gazières au Canada, comme dans le reste de l'Amérique du Nord, sont importantes et en mesure de répondre à la fois à la demande canadienne raisonnablement prévisible, aux exportations de GNL proposées et à une hausse future plausible de la demande. De récentes études sur les ressources en gaz naturel montrent la présence de volumes considérables dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien et aux États-Unis. Le marché gazier nord-américain est un marché arrivé à maturité qui se caractérise par la présence d'un grand nombre d'acheteurs et de vendeurs, un vaste réseau en expansion de pipelines et d'installations de stockage et une structure commerciale raffinée. Depuis la déréglementation des marchés gaziers canadiens en 1985, partout en Amérique du Nord ces marchés fonctionnent de manière efficiente et rien n'indique qu'il en sera autrement à l'avenir. »

Selon la compréhension de Gaz Métro, l'ONÉ semble convaincu que la demande canadienne ne souffrira pas des exportations de GNL car le Canada a accès au gaz produit aux États-Unis.

Dans son document « Avenir Énergétique », l'ONÉ présente le graphique suivant8 :

#### **Graphique 5**

#### Disponibilité nette de gaz naturel canadien pour l'exportation, scénario de référence



Le graphique ci-dessus présente la production commercialisable, la demande intérieure et la disponibilité nette pour l'exportation (laquelle correspond à la différence entre la production canadienne et la demande intérieure).

En 2013, la production canadienne était de 13,6 Bcf/jour et la demande intérieure était de 8,25 Bcf/jour ce qui se traduit par une exportation nette de 5,1 Bcf/jour. Les exportations canadiennes de gaz naturel par pipeline en 2013 s'élevaient à 7,9 Bcf/jour. L'équilibre du bilan gazier canadien s'est donc réalisé via des importations de 2,5 Bcf par jour <sup>11</sup>.

En fait, et surtout depuis la baisse de la production de gaz naturel dans l'Ouest du Canada, le bilan gazier s'équilibre dans l'est du pays, par le jeu de la baisse des exportations via les pipelines qui desservent l'Est des États-Unis (notamment Iroquois et Niagara) et de la hausse des importations en Ontario. Si le scénario de référence de l'ONÉ quant à la production se matérialise, ce phénomène s'accentuera à mesure que les projets d'exportation de GNL se réaliseront. De moins en moins de gaz naturel provenant du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien sera disponible pour desservir les marchés de l'Est.

#### **Graphique 6**

1

2

3

4

5

6

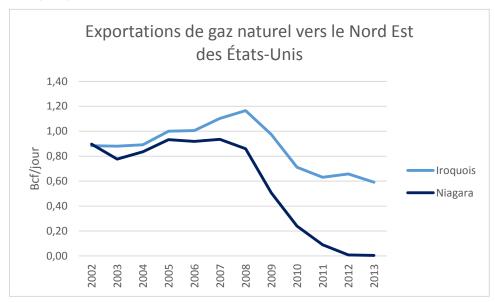
7

8

9

10

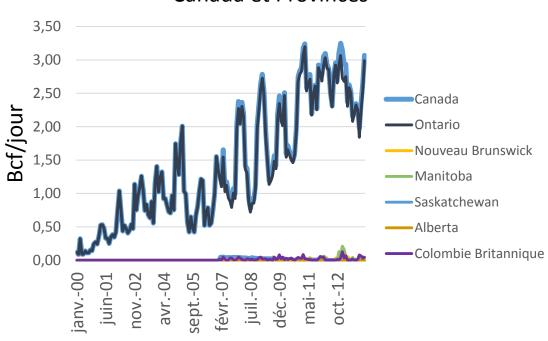
11



Source : Office national de l'énergie

#### **Graphique 7**

### Importations de gaz naturel Canada et Provinces



Source: Statistique Canada

D'ores et déjà, le gaz de Marcellus prend le relais du gaz canadien sur le marché du nord-est des États-Unis. Les exportations de gaz canadien transitant par Waddington et Niagara ont diminué de 88 % entre 2008 et 2012<sup>11</sup>.

Cette tendance devrait se poursuivre si le projet « Constitution Pipeline » voit le jour. Ce projet, d'une capacité de 0,65 Bcf/jour, vise à transporter le gaz de Marcellus à partir du nord de la Pennsylvanie pour le livrer à l'interconnexion d'Iroquois et de Tennessee Gas Pipeline. Le gaz de Marcellus remplacera ainsi le gaz canadien qui coule encore sur Iroquois.

La baisse des exportations via Niagara et Iroquois conduit à une sous-utilisation des pipelines qui approvisionnent le sud de l'Ontario, notamment ceux du réseau principal de TCPL et de Great Lakes. C'est dans ce contexte que TCPL développe le projet Oléoduc Énergie Est qui vise à convertir une partie des infrastructures de son réseau principal pour transporter du pétrole, notamment sur les tronçons Empress-North Bay et North Bay-Ottawa.

1 2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

#### 1.5. Le carrefour d'échange de Dawn

Le carrefour de Dawn est actuellement relié à une dizaine de gazoducs provenant des États-Unis et du Canada qui lui donnent accès à la plupart des grands bassins d'approvisionnement en Amérique, soit le BSOC, les Rocheuses américaines, le « Mid-continent », le golfe du Mexique et Marcellus<sup>13</sup>. En novembre 2012, Dawn a été raccordé physiquement au bassin de Marcellus. TCPL a modifié son système afin d'inverser le flux gazier et de transporter du gaz à partir de Niagara jusqu'à Kirkwall dans le sud de l'Ontario. Il s'agit d'une première étape vers l'accès de l'est du Canada au gaz de Marcellus.

L'ampleur de la substitution du gaz de l'Ouest canadien par le gaz de Marcellus et éventuellement celui d'Utica sur le marché de l'est du Canada dépendra de la mise en place d'infrastructures pour y faire acheminer le gaz. Cet aspect a fait l'objet de l'étude de la Firme ICF « Review of Natural Gas Pipeline Market Activity Around the Dawn Hub » qui a été déposé au plan d'approvisionnement gazier de la cause tarifaire 2014 (R-3837-2013, B0054, Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 13). Cette étude faisait notamment le suivi des projets qui permettront d'accroître la connexion entre Dawn et les bassins Marcellus et Utica.

Selon les conclusions de cette étude, il existe un potentiel additionnel de croissance d'importation de gaz en Ontario à partir de Niagara mais cette porte d'entrée ne sera pas suffisante pour répondre à la demande de gaz dans l'Est canadien. L'augmentation des importations devra également passer par le Michigan. Le projet NEXUS Gas Transmission, qui vise à augmenter la capacité pipelinière entre les Appalaches et Dawn de plus de 1 Bcf/jour d'ici novembre 2016, est au nombre des projets qui permettraient une augmentation importante des importations vers Dawn par le Michigan. Les conclusions d'ICF sont à l'effet qu'il y aura assez de liquidité à Dawn pour fournir un approvisionnement fiable à Gaz Métro si des projets de nouveaux pipelines entre Marcellus et Dawn, actuellement à divers stades de développement, sont construits.

Outre la mise en place d'infrastructures importantes en amont de Dawn, des ajouts de capacité sont aussi nécessaires entre Dawn et les marchés de consommation comme celui du Québec. ICF se préoccupe particulièrement de la capacité de transport sur le tronçon Parkway/Maple sur le réseau de TCPL. L'expansion de la capacité entre Parkway et Maple est nécessaire au déplacement vers Dawn des approvisionnements de Gaz Métro.

#### Enjeux relatifs aux capacités de transport en Dawn et la franchise de Gaz Métro

L'année dernière, dans le cadre de cette vision, Gaz Métro résumait la décision de l'ONÉ dans le dossier RH-003-2011 sur la restructuration des services pipeliniers de TCPL. Des éléments faisant l'objet de cette décision touchaient particulièrement l'accès aux approvisionnements à Dawn ainsi que les capacités de transport offertes sur le marché par TCPL. L'ONÉ statuait notamment que TCPL n'avait pas d'obligation de desservir les clients. TCPL se voyait accorder une grande latitude au niveau des services discrétionnaires, la rendant libre de choisir la façon dont elle rendra la capacité disponible et à quel prix. À la suite de cette décision TCPL avait décidé de suspendre le « Eastern Mainline Expansion » prévu pour novembre 2015 et de ne pas donner suite aux ententes en voie d'être conclues avec Gaz Métro pour la construction de capacités de transport additionnelles entre Parkway et GMIT EDA et entre Parkway et GMIT NDA. La stratégie de déplacement des approvisionnements vers Dawn était alors compromise.

Parallèlement à ces évènements, TCPL annonçait le projet Oléoduc Energie Est qui vise la conversion d'un pipeline de transport de gaz naturel entre l'ouest canadien et le Québec en pipeline de transport de pétrole. Gaz Métro ainsi que les autres distributeurs de l'Ontario reconnaissent le bienfait économique de la conversion du premier tronçon. Par contre, la conversion d'un des gazoducs entre North Bay et Ottawa, au cœur du triangle de l'Est, menace la sécurité d'approvisionnement du Québec et de l'Est de l'Ontario.

Cette série d'évènements a créé beaucoup d'insécurité sur le marché et a conduit les distributeurs de l'Est (Enbridge, Union Gas et Gaz Métro) à négocier avec TCPL pour trouver des solutions et contrer les menaces à la sécurité d'approvisionnement et à la disponibilité de capacité pour le Québec et l'Ontario afin de sécuriser des approvisionnements à prix raisonnable pour les nouveaux clients.

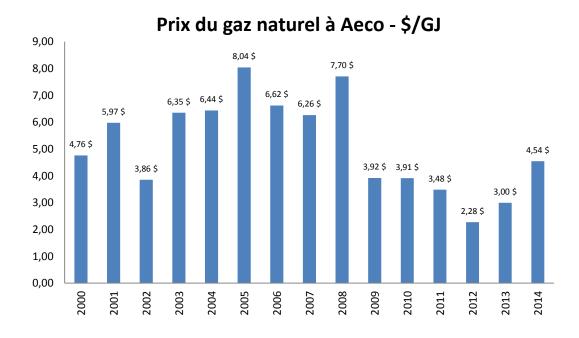
En novembre 2013, la Régie a pris connaissance de l'entente, déposée à l'ONÉ le 20 décembre 2013, entre TCPL et des distributeurs de l'Est (R-3837-2013, pièce B-0247, Gaz Métro-2, Document 29). L'ONÉ a par la suite annoncé, le 31 mars 2014, que le règlement négocié était un pas de plus vers un règlement de la question des capacités propres au triangle de l'Est en Ontario. Cependant, il a considéré qu'il y avait trop de parties qui n'étaient pas représentées dans ce processus de négociation. L'ONÉ a considéré que le contenu de l'entente pouvait toutefois constituer une demande d'approbation de droits révisée ayant fait l'objet d'opposition. L'ONÉ a donc refusé de considérer l'entente entre TCPL et les trois distributeurs comme une entente respectant le processus d'entente négociée et considérera

donc le tout comme une application tarifaire contestée. Une décision peut être espérée vers la fin 2014, au plus tôt. Ce faisant, la capacité de TCPL de réaliser la construction de capacités additionnelles pour le 1<sup>er</sup> novembre 2015 est compromise et la mise en service des nouvelles installations qui permettront le déplacement vers Dawn pourrait probablement être retardée au cours de l'année suivante.

#### 1.6. Prix du gaz naturel

Durant la période de 2003 à 2008, les prix moyens du gaz à AECO étaient de 6,90 \$/GJ avec des pointes qui allaient au-delà de 10 \$/GJ. L'augmentation de la production de gaz de shale a eu pour effet de rendre les prix du gaz très compétitifs par rapport à d'autres sources d'énergie. Les prix à AECO en Alberta se sont établis en moyenne à 2,28 \$/GJ en 2012 et à 3,00 \$/GJ en 2013, signe de la baisse des coûts de production.

#### **Graphique 8**



\* Pour 2014: moyenne janvier à mai

Le marché a connu sa première période de volatilité depuis l'avènement des gaz de shale au cours de l'hiver 2013-2014. Un événement météorologique inhabituel appelé «vortex polaire» a fait grimper les prix du gaz naturel à des niveaux inégalés cet hiver. Des épisodes sévères

Original: 2014.06.26

12

11

1

2

3

4

5

6

7

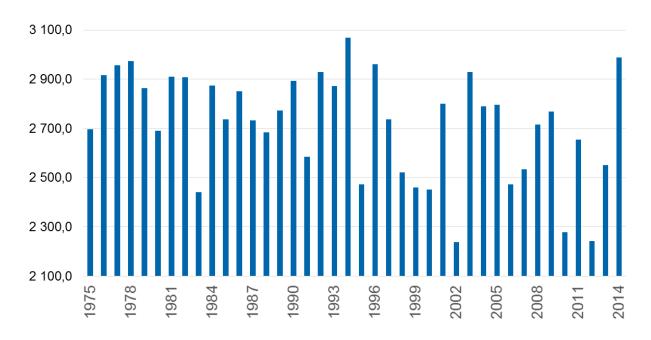
8

9

et prolongés de froid intense ont frappé une bonne partie de l'Amérique du Nord sans relâche entre les mois de décembre 2013 et mars 2014. L'hiver 2013-2014 a été le plus froid des 20 dernières années. Le graphique suivant présente les degrés-jours réels, en base 13, depuis 1975.

#### **Graphique 9**

## Degrés jour réels de chauffage au Québec (franchise de Gaz Métro) (novembre à mars)



5

6

7

8

9

10

1112

13

1

2

3

4

Ces facteurs climatiques ont eu un impact important sur le marché nord-américain du gaz naturel en ayant un effet à la hausse sur la demande aux fins de chauffage. De plus, les températures polaires des mois de janvier et février ont provoqué le gel de certains puits de gaz aux États-Unis. L'eau contenue dans les puits s'est transformée en glace arrêtant ainsi l'écoulement du gaz naturel. D'ailleurs, la firme PIRA estime que la brutalité de l'hiver a eu pour effet d'augmenter la demande de gaz aux États-Unis de 985 Bcf par rapport à un hiver normal et aurait entraîné une baisse de la production en raison des gels de puits d'environ 185 Bcf.

2 l'équilibre gazier et a diminué de façon considérable les niveaux d'entreposage partout sur le 3 continent nord-américain. Dans l'est du Canada, la situation a atteint un niveau critique. En 4 date du 7 mars, par exemple, les niveaux de gaz étaient de 25 Bcf, et l'hiver n'était pas fini. 5 La normale pour cette période de l'année se situe autour de 85 Bcf. 6 Certains jours, les prix spot quotidiens ont grimpé à des niveaux inédits (80 \$ à New York, 7 78 \$ à Boston, 45 \$ à Dawn et 30 \$ à Empress). Certes, le Nord-Est des États-Unis est habitué 8 aux fortes pointes de prix en hiver en raison des goulots d'étranglement sur les réseaux 9 pipeliniers qui desservent ces régions. Mais jamais une telle situation n'avait frappé autant les 10 marchés canadiens de Dawn et d'Empress. La volatilité des prix cet hiver met en évidence la 11 bataille que se livraient les différents marchés pour attirer la molécule au cours de cet hiver 12 exceptionnel où les niveaux des stocks ont atteint des niveaux extrêmement bas. 13 Maintenant que cet hiver atypique est terminé, à quoi peut-on s'attendre en termes de prix 14 pour les saisons à venir? 15 Pour le moment, tous les yeux sont rivés sur la reconstruction des stocks nord-américains de 16 gaz naturel. La demande pour les remplir est élevée et vient en concurrence avec la demande 17 des autres utilisateurs, notamment les producteurs d'électricité. Cela déclenche une 18 dynamique de prix un peu plus haussière par rapport aux étés que nous avons vécus depuis 19 2009. 20 Les trois graphiques suivants montrent les prix « Futures » à Empress et à Dawn ainsi que le 21 différentiel de prix au cours des prochaines années, tels que publiés par TD Securities en 22 date du 19 mai 2014. Notons que l'impact de l'hiver sur la courbe de prix « Futures » est 23 d'assez courte durée. Quant au différentiel de prix entre AECO et Dawn, il revient à des 24 valeurs semblables à celles affichées sur le marché avant les turbulences de l'hiver 25 2013-2014.

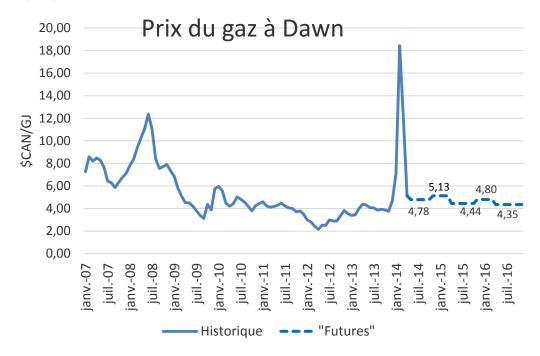
L'augmentation de la demande, combinée à l'abaissement de la production, a chamboulé

#### **Graphique 10**

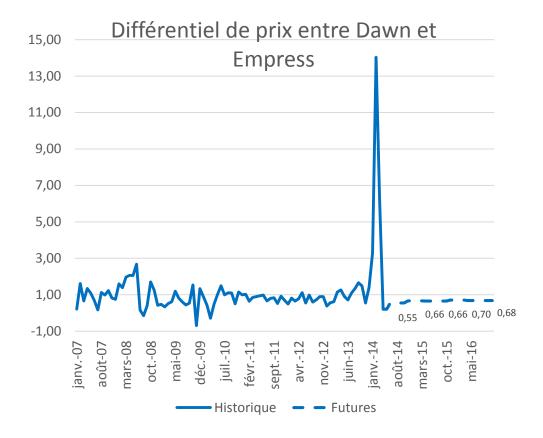
#### Prix du gaz à Empress



#### **Graphique 11**



#### **Graphique 12**



1

2

3

Les prix « Futures » reviennent à des niveaux semblables à ceux observés depuis 2009 parce que les tendances de fond du marché sont toujours présentes. En effet,

4 5

les coûts de production de gaz naturel sur une base unitaire continuent de baisser,
 principalement en raison des gains d'efficacité reliés aux techniques de forage;

6 7 • l'offre continentale de gaz naturel continue de croître malgré la faiblesse des prix du gaz naturel et la baisse considérable des forages ;

8 9 10  les producteurs poursuivent leurs activités vers le développement de réserves de gaz de shale riches en liquides, tels que le pentane, le butane, le propane et l'éthane. Les revenus provenant de la vente de ces liquides rendent plus lucrative l'exploitation des gisements de gaz de shale;

1112

13

• une partie de la production gazière est également associée à la production pétrolière qui est en forte croissance aux États-Unis ; et

1 des gains de production importants sont attendus dans les bassins de Marcellus et de 2 l'Utica. 3 L'annexe 1 présente l'évolution historique et la valeur des « Futures » des différentiels de lieu 4 par rapport à Henry Hub pour différents points d'échange du gaz naturel. 1.7. En résumé 5 La production du bassin sédimentaire de l'ouest du Canada en déclin et l'augmentation de la 6 demande prévue des sables bitumineux et des projets d'exportation de gaz naturel liquéfié 7 en Colombie-Britannique contribueront à diminuer la disponibilité de cette source 8 d'approvisionnement vers l'est du Canada. 9 Parallèlement, Marcellus est devenu le plus grand bassin de production en Amérique du Nord 10 et le bassin de l'Utica se développera progressivement à moyen terme. L'intérêt que porte 11 Gaz Métro à Marcellus et Utica réside dans la proximité avec son territoire. 12 Gaz Métro n'a aucun contrôle sur le prix de la molécule en Amérique du Nord. Par contre, elle 13 prend les dispositions nécessaires pour gérer avec soin les risques inhérents à ses 14 approvisionnements gaziers. Quant au contexte relié aux capacités de transport, Gaz Métro 15 analysera toutes les avenues possibles, réglementaires et légales, pour assurer la sécurité 16 d'approvisionnement de sa clientèle à long terme. La section 7 du présent document présente 17 la stratégie d'approvisionnement pour l'horizon 2015-2018. 1.8. Références 18 Vous trouverez ci-dessous la liste des sources dont il est fait référence tout au long de la 19 section 1. 20 PIRA, US Gas Rig Activity as of May 23, 2014 (1) 21 Energy Information Administration, Drilling Productivity Report, May 2014 (2) 22 (3)Energy Information Administration, site Internet

Original : 2014.06.26

PIRA, North American Natural Gas, April 25, 2014

PIRA, North American Gas Forecast Monthly, November 22, 2013

PIRA, North American Gas Forecast Monthly, December 20, 2013

PIRA, North American Gas Forecast Monthly, October 25, 2013

23

24

25

26

(4)

(5)

(6)

(7)

- 1 (8) Office national de l'énergie, Avenir énergétique du Canada 2013 Offre et demande 2 énergétiques à l'horizon 2035 - Novembre 2013
- 3 (9) Office national de l'énergie, Calendrier pour l'examen des demandes de licences 4 d'exportation de GNL, 28 mai 2014
- 5 (10) Office national de l'énergie, Lettre de décision,
- 6 Dossier OF-EI-Gas-GL-T293-2013-01 01, 16 avril 2014
- 7 (11) Statistique Canada Tableau 129-004
- 8 (12) Office national de l'énergie, site Internet
- 9 (13) Union Gas Limited, site Internet

#### 2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

#### 2.1. Hypothèses économiques

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses économiques utilisées dans ce plan d'approvisionnement.

#### Tableau 3

Hypothèses économiques					
	2014-2015 2015-2016 2016-2017 2017-2018				
Croissance du PIB québécois	1,9 %	2,0 %	1,9 %	1,6 %	
Taux d'inflation québécoise	1,8 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	
Taux de change (\$US/\$CAN)	0,90	0,89	0,89	0,89	

	Sources des prévisions	
1	PIB Québec 2014-2015	Moyenne de prévisions :
2		Desjardins (jan. 14)
3		Banque Royale du Canada (déc. 13)
4		Conference Board du Canada (fév. 14)
5		Banque de Montréal (fév. 14)
6		Banque Toronto Dominion (jan.14)
7		Banque Nationale (hiver 14)
8		Banque Scotia (jan. 14)
9	PIB Québec 2015-2016 à 2017-2018	Moyenne de prévisions :
10		Desjardins (jan. 14)
11		Conference Board du Canada (fév. 14)
12	Inflation Québec 2014-2015	Moyenne de prévisions :
13		Desjardins (jan.14)
14		Banque Royale du Canada (déc. 13)
15		Banque de Montréal (jan. 14)
16		Conference Board du Canada (fév.14)
17		Banque Toronto Dominion (jan.14)
18		Banque Nationale (hiver 14)
19	Inflation Québec 2015-2016 et 2017-2018	Moyenne de prévisions :
20		Desjardins (jan.14)
21		Conference Board du Canada (fév.14)
22	Taux de change 2014-2015 à 2017-2018	TD Securities – valeur des « Futures », moyenne du 10 au
23		21 février 2014
	2.2. Hypothèses énergétiques	
	Gaz naturel	
24	Le Tableau 4 présente les prix des « Fut	ures » offerts sur le marché financier pour les périodes
25	couvertes par le plan d'approvisionner	ment. Les hypothèses retenues par Gaz Métro sont
26	présentées au Tableau 5.	
27	Gaz Métro a utilisé les prix des contrat	s d'échange sur le marché financier pour arrêter ses
28	hypothèses quant au prix du gaz nature	el.

- Pour le plan d'approvisionnement 2015-2018, Gaz Métro a maintenu son calcul du prix de
- 2 fourniture à Empress en attendant de développer la méthodologie relative au transfert à
- 3 Dawn.

Tableau 4

Marché financier - Moyenne du 10 au 21 février 2014						
	Prix du gaz naturel - \$	CAN/Gj				
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
AECO	4,03 \$	3,46 \$	3,44 \$	3,57 \$		
Empress	4,06 \$	3,57 \$	3,58 \$	3,71 \$		
Dawn	4,76 \$	4,28 \$	4,34 \$	4,39 \$		
lymex - Henry Hub 4,62 \$ 4,36 \$ 4,39 \$ 4,43 \$						

4 Source: TD Securities

Tableau 5

Hypothèses retenues (\$CAN/GJ)				
	octobre	nov mars	avrsept.	année
2014-2015				
Prix à AECO	4,44	4,56	3,52	4,03
Prix à Empress	4,50	4,58	3,55	4,06
Prix du service de fourniture de gaz naturel *	4,15	3,85	3,84	3,87
2015-2016				
Prix à AECO	3,53	3,80	3,17	3,46
Prix à Empress	3,56	3,91	3,29	3,57
Prix du service de fourniture de gaz naturel *	3,69	3,65	3,71	3,68
2016-2017				
Prix à AECO	3,23	3,71	3,24	3,44
Prix à Empress	3,35	3,85	3,39	3,58
Prix du service de fourniture de gaz naturel *	3,67	3,64	3,74	3,69
2018-2019				
Prix à AECO	3,31	3,83	3,39	3,57
Prix à Empress	3,46	3,97	3,54	3,71
Prix du service de fourniture de gaz naturel *	3,73	3,69	3,84	3,77

<sup>\*</sup> Après transfert de la portion équilibrage incluse dans le service de fourniture

- Le choix du prix des contrats d'échange comme base pour établir le prix du service de fourniture de gaz naturel est justifié par le fait que cet élément constitue le principal intrant dans le calcul de ce prix. Il est à noter que le prix du service de fourniture diffère du prix à Empress en raison de l'écart de coût cumulatif de la fourniture de gaz et des dérivés financiers déjà en place au moment d'effectuer le calcul.
- 6 Prix saisonniers servant au calcul
  - du transfert de la portion équilibrage incluse dans le service de fourniture
- 8 Selon les hypothèses retenues par Gaz Métro dans l'évaluation du prix du gaz naturel, les
- 9 prix saisonniers à Empress sont les suivants :

Tableau 6

2

3

4

5

7

	\$/GJ	¢/m3
Année 2015		
Été 2015 (octobre 2014 et avril à sept. 2015)	3,69	13,981
Hiver 2015 (nov. 2014 à mars 2015)	4,58	17,354
Écart de prix	0,89	3,372
Année 2016		
Été 2016 (octobre 2015 et avril à sept. 2016)	3,33	12,617
Hiver 2016 (nov. 2015 à mars 2016)	3,91	14,815
Écart de prix	0,58	2,198
Année 2017		
Été 2017 (octobre 2016 et avril à sept. 2017)	3,38	12,807
Hiver 2017 (nov. 2016 à mars 2017)	3,85	14,588
Écart de prix	0,47	1,781
Année 2018		
Été 2018 (octobre 2017 et avril à sept. 2018)	3,53	13,375
Hiver 2018 (nov. 2017 à mars 2018)	3,97	15,042
Écart de prix	0,44	1,667

- 1 Ces prix été/hiver sont utilisés dans l'évaluation de la portion équilibrage incluse au service
- de fourniture à être versée au compte de frais reportés « Équilibrage » considéré dans les
- 3 coûts d'équilibrage de la Cause tarifaire 2015.
- 4 Prix du pétrole et produits pétroliers
- 5 Le tableau suivant présente les prix offerts sur le marché financier pour le pétrole durant les
- 6 périodes couvertes par le plan d'approvisionnement.

#### Tableau 7

Marché financier WTI - moyenne du 10 au 21 février 2014							
\$US/baril							
2014-2015	2014-2015 2015-2016 2016-2017 2017-2018						
90,70	84,67	81,27	79,28				

7 Source: TD Securities

8

9

Les hypothèses retenues par Gaz Métro sont présentées au tableau suivant. La même méthodologie que pour le gaz naturel a été utilisée, soit le prix des contrats d'échange offerts

sur le marché financier.

#### Tableau 8

Hypothèses retenues	
2014-2015	
Prix du WTI (\$US/baril)	90,70
Mazout no 6, 1,5% soufre (\$CAN/baril)	102,31
Mazout no 6, 2,0 % soufre (\$CAN/baril)	101,16
Mazout no 2 (\$CAN/litre)	0,91
2015-2016	
Prix du WTI (\$US/baril)	84,67
Mazout no 6, 1,5% soufre (\$CAN/baril)	98,12
Mazout no 6, 2,0 % soufre (\$CAN/baril)	97,02
Mazout no 2 (\$CAN/litre)	0,87
2016-2017	
Prix du WTI (\$US/baril)	81,27
Mazout no 6, 1,5% soufre (\$CAN/baril)	95,30
Mazout no 6, 2,0 % soufre (\$CAN/baril)	94,23
Mazout no 2 (\$CAN/litre)	0,85
2017-2018	
Prix du WTI (\$US/baril)	79,28
Mazout no 6, 1,5% soufre (\$CAN/baril)	93,29
Mazout no 6, 2,0 % soufre (\$CAN/baril)	92,25
Mazout no 2 (\$CAN/litre)	0,83

1 Source: TD Securities

#### Tarifs de l'électricité

- 2 Pour ce qui est des tarifs d'électricité, Gaz Métro utilise l'hypothèse que les tarifs en vigueur
- 3 en avril 2013 seraient majorés de 2,0 % pour chaque année de 2015 à 2018, applicables au
- 4 1<sup>er</sup> avril.

#### 3. SITUATION CONCURRENTIELLE

- 5 La situation concurrentielle indique la position relative de la facture de consommation de gaz
- 6 naturel par rapport à celle du mazout ou de l'électricité selon certains segments clés de la clientèle
- de Gaz Métro. Toutefois, les coûts d'acquisition, d'entretien, d'installation des équipements ainsi
- 8 que les taxes ne sont pas inclus dans ce calcul. La situation concurrentielle du gaz naturel par

- 1 rapport au mazout est obtenue en calculant le ratio du coût annuel du mazout sur le coût annuel
- du gaz naturel, multiplié par 100. De la même manière, la situation concurrentielle du gaz naturel
- 3 par rapport à l'électricité est obtenue en utilisant le ratio du coût annuel de l'électricité sur le coût
- 4 annuel du gaz naturel. Un ratio inférieur à 100 indique une situation concurrentielle défavorable
- 5 au gaz naturel alors qu'à l'inverse un ratio supérieur à 100 illustre une situation concurrentielle
- 6 favorable au gaz naturel.
- 7 Les mesures de la situation concurrentielle pour le plan d'approvisionnement 2015-2018 sont
- 8 établies à partir des prévisions de prix de la section 2 du présent document. Cependant, elles
- 9 sont évaluées en fonction des tarifs actuellement en vigueur. Gaz Métro a exclu le taux actuel du
- 10 Fonds vert afin de le remplacer par un taux associé au SPEDE. D'autres modifications à la
- 11 structure tarifaire ou aux taux utilisés pourraient donc influer sur la situation concurrentielle
- 12 présentée.
- Pour chacun des cas types présentés, le coût du gaz naturel est établi en tenant compte de
- 14 l'ensemble des composantes de la facture totale avant taxes. Ce coût est ensuite comparé au
- 15 coût d'une consommation équivalente pour les énergies alternatives, en tenant compte du pouvoir
- calorifique et de l'efficacité énergétique propre à chacune des sources d'énergie selon le marché
- 17 considéré. Les caractéristiques spécifiques de chacun des cas types sont précisées plus loin.
- 18 Bien que Gaz Métro mesure la situation concurrentielle pour le plan d'approvisionnement
- 19 2015-2018 en excluant les modifications à la structure tarifaire, elle a estimé l'impact tarifaire de
- 20 l'introduction du SPEDE pour en tenir compte. L'impact à long terme est difficile à évaluer puisque
- 21 les prix des droits compensatoires pour chacune des années du plan ne sont pas encore connus
- 22 par Gaz Métro. Le prix du SPEDE pour un droit d'émission d'une tonne de CO<sup>2</sup> est estimé aux
- 23 environs de 13,51 \$CAN en 2015<sup>2</sup>.Ce même taux a été maintenu pour les années subséquentes.
- 24 À partir de ces estimations, l'impact du SPEDE sur la situation concurrentielle du gaz naturel fera
- 25 diminuer son avantage par rapport à l'électricité tel que présenté au Tableau 9.

-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Prix utilisé dans la pièce Cause tarifaire 2015, R-3879-2014 – Graphique 15

Tableau 9

# SITUATION CONCURRENTIELLE SPEDE versus Fonds vert

Marché	Résidentiel	Affaires	Industriel*
Volumes	2 657 m <sup>3</sup>	41 500 m <sup>3</sup>	10 000 000 m <sup>3</sup>
1 2014 (Fonds vert)			
<sup>2</sup> Mazout n <sup>o</sup> 2	159	179	262
з Électricité	110	143	195
4 2015 (SPEDE) - 13,51 \$/TCO <sub>2</sub>			
<sup>5</sup> Mazout n°2	158	177	253
6 Électricité	107	137	182

<sup>\*</sup> la position concurrentielle a été calculé en fonction du mazout n° 6 (2% soufre)

- Dans le domaine résidentiel, l'avantage par rapport à l'électricité sera aux environs de 7 %. Tandis
- 2 que pour les autres domaines l'avantage concurrentiel par rapport au mazout et à l'électricité
- 3 restera supérieur à 37 % et atteindra plus de 153 % par rapport au mazout<sup>3</sup>. Pour le marché VGE
- 4 (industriel), puisque les prévisions de consommation de gaz sont faites client par client,
- 5 Gaz Métro estime que les clients tiennent compte de l'effet de la hausse de prix dû à l'introduction
- 6 du SPEDE dans les volumes qui lui sont rapportés. Pour l'ensemble des marchés, la position
- 7 concurrentielle du gaz naturel face au mazout est favorable et l'impact de l'entrée en vigueur du
- 8 SPEDE sur la facture énergétique d'un client devrait être plus élevé pour un client consommant
- 9 du mazout qu'un client au gaz naturel.

#### 3.1. Grandes entreprises

Les cas types présentés au Tableau 10 pour la grande entreprise sont établis en fonction du prix des contrats d'un an à Empress pour la fourniture de gaz naturel et des taux moyens de l'année en cours, par sous-palier tarifaire, pour les autres composantes de la facture. Le prix à Empress est utilisé comme référence pour le prix de fourniture. La conversion vers le mazout est faite en considérant une efficacité énergétique équivalente au gaz naturel. De plus, Gaz Métro pose comme hypothèse que le prix du mazout doit être majoré d'environ 1,00 \$/baril afin d'inclure les coûts de transport pour que le mazout soit acheminé au client puisque dans la composition du

-

Original: 2014.06.26

10

11

12

13

14

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La situation comparative à long terme du gaz naturel par rapport au mazout diminue malgré que ses émissions soient plus faibles. Ceci est dû à l'importance relative plus forte du SPEDE dans le coût du gaz naturel par rapport au mazout. Malgré la diminution de l'avantage comparatif du gaz naturel comparé au mazout, le prix du mazout augmente tout de même plus rapidement que celui du gaz naturel.

- 1 prix du gaz naturel, le transport y est inclus. Cette hypothèse repose sur une moyenne des coûts
- de transport estimés par municipalité<sup>4</sup>. Un supplément de 6,76 \$/baril<sup>5</sup> est ajouté afin de tenir
- 3 compte de la contribution relative au SPEDE. Il est à noter que les cas types sont calculés pour
- 4 des clients qui ne seraient pas considérés comme étant de grands émetteurs.

Tableau 10
SITUATION CONCURRENTIELLE PROJETÉE 2015 à 2018
Marché des grandes entreprises

(Gaz naturel = 100)		Service	Service continu		terruptible
P	Palier tarifaire		4.7	5.5	5.7
4 2014-2015					
5	Mazout n° 6 (1,5 % soufre)	218	228	222	247
6	Mazout n° 6 (2 % soufre)	215	226	220	245
7 <b>2015-2016</b>					
8	Mazout n° 6 (1,5 % soufre)	211	222	215	240
9	Mazout n° 6 (2 % soufre)	209	220	213	238
7 <b>2016-2017</b>					
8	Mazout n° 6 (1,5 % soufre)	205	215	209	233
9	Mazout n° 6 (2 % soufre)	203	213	207	230
7 <b>2017-2018</b>					
8	Mazout n° 6 (1,5 % soufre)	197	207	201	201
9	Mazout n° 6 (2 % soufre)	195	205	199	199

Pour les quatre années du plan d'approvisionnement, le gaz naturel maintiendra une situation concurrentielle à **long terme** largement favorable. Au cours de cette période, le mazout n° 6 devrait avoir un coût de 95 % à 147 % supérieur à celui du gaz naturel.

La situation concurrentielle à **court terme** devrait être tout aussi favorable. L'écart de prix moyen projeté entre le mazout n° 6 et le gaz naturel pour les contrats à court terme est présenté au Tableau 11. Ainsi, le gaz naturel devrait bénéficier d'un écart favorable allant de 10,41 \$/GJ en 2015 à 9,25\$/GJ en 2018.

Original: 2014.06.26

5

6

7

8

9

10

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> http://www.regie-energie.qc.ca/energie/composantes.php

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Basé sur un prix de 13,51 \$ par tonne de CO<sub>2</sub>

#### Tableau 11

# ÉCART DE PRIX MOYEN PROJETÉ 2015 à 2018 Marché de la grande entreprise – Contrats à court terme

(Écart positif favorable gaz naturel)		2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
1 Écart de prix en \$/GJ					
2	Mazout n° 6 vs gaz naturel	10,41	10,25	9,80	9,25

#### 3.1.1. Marché résidentiel

Les cas types présentés au Tableau 12 et au Tableau 13 pour les clients à petit et moyen débits sont établis en fonction du volume de consommation qui leur est attribué. La facture totale au gaz naturel est calculée en fonction du prix du service de fourniture de gaz naturel et du taux de compression prévus pour chacune des années, alors que les autres composantes de la facture sont calculées selon les tarifs actuellement en vigueur (clients au tarif  $D_1$  pour les profils chauffage et client au tarif  $D_3$  pour le cas à profil stable). Gaz Métro a par contre intégré le prix du SPEDE prévu en 2015 pour toutes les années du plan. Tout comme pour le prix du mazout no 6, un supplément (de 10 ¢/l au marché résidentiel et entre 7,5 ¢/l et 1,5 ¢/l, selon le cas au marché affaires) est ajouté au prix de gros (rampe de chargement) du mazout no 2, afin de refléter les prix payés par les utilisateurs finaux, soit les clients. Ces suppléments permettent de prendre en compte les coûts de transport, ainsi que les marges de distribution associées aux marchés résidentiel et affaires. De surcroît, ces majorations sont basées sur les marges de distribution moyennes analysées pour les premiers mois de 2014<sup>6</sup>. Une majoration relative au SPEDE de  $(3,69 \ \phi/l)$  est également considérée.

Pour les cas types résidentiels, la conversion de l'énergie de chauffage du gaz naturel vers le mazout ou l'électricité se fait en fonction des efficacités énergétiques suivantes : 92 % au gaz naturel et 85 % pour le mazout si les équipements sont neufs, 74 % pour le gaz naturel et 75 % pour le mazout si les équipements sont existants. L'électricité a, quant à elle, une efficacité constante de 97 %, que les appareils soient vieux ou récents.

Original: 2014.06.26

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Les marges de distribution ont été analysées à partir des données de la Régie de l'énergie du Québec (prix moyen de détail du mazout léger : http://www.regie-energie.qc.ca/energie/archives/mazout/mazout2014.pdf), ainsi que de celles publiées par MJ Ervin and Associate (http://www.kentmarketingservices.com/dnn/PetroleumPriceData.aspx).

Tableau 12

SITUATION CONCURRENTIELLE PROJETÉE 2015 à 2018

Marché résidentiel (chauffage)

(Gaz naturel = 100)	Nouvelle construction	Construction existante	Construction existante
	Equipements neufs et efficaces	Equipements neufs et efficaces	Équipements existants
Vol. an. de chauf.	1 417 m³	2 151 m³	2 674 m³
1 2014-2015			
<sup>2</sup> Mazout n° 2	144	155	146
3 Électricité	113	122	101
4 2015-2016			
5 Mazout n°2	145	156	146
6 Électricité	115	124	103
7 <b>2016-2017</b>			
8 Mazout n°2	160	172	162
9 Électricité	117	127	105
10 2017-2018			
<sup>11</sup> Mazout n° 2	175	188	177
12 Électricité	119	129	106

De 2015 à 2018, Gaz Métro anticipe une situation concurrentielle favorable au gaz naturel par rapport au mazout nº 2 et à l'électricité pour le chauffage des clients résidentiels.

1

2

3

4 5

6

7

8

9

10

11

Considérant l'installation d'appareils efficaces, le gaz naturel permet d'éviter un surcoût par rapport au mazout de l'ordre de 44 % à 88 % selon l'année considérée et les cas présentés. Par rapport à l'électricité, le surcoût évité serait plutôt de l'ordre de 13 % à 29 %.

Pour sa part, un client existant n'ayant pas modernisé ses appareils paiera tout de même moins cher pour se chauffer que s'il possédait un appareil aussi ancien au mazout : le coût évité devrait se situer entre 46 % et 77 %. L'avantage du gaz naturel est également suffisant pour que ce client gagne à se chauffer au gaz naturel plutôt qu'à l'électricité, soit un coût évité entre 1% et 6 %.

#### 3.1.2. Marché affaires

1

2

3

4

5

6 7

8

9

10

Tableau 13
SITUATION CONCURRENTIELLE PROJETÉE 2015 à 2018
Marché affaires

(Gaz natu	rel = 100)	Profils chauffage				Profil stable
Volume	annuel	14 600 m³	41 500 m³	100 000 m³	400 000 m³	400 000 m³
1 2014-2015						
2	Mazout n°2	165	179	192	209	283
3	Électricité	122	137	135	151	206
4 2015-2016						
5	Mazout n°2	160	174	185	202	274
6	Électricité	124	137	137	153	209
7 <b>2016-2017</b>						
8	Mazout n°2	156	170	181	197	266
9	Électricité	126	139	140	156	212
10 2017-2018						
11	Mazout n°2	153	165	176	192	258
12	Électricité	128	141	142	158	214

La situation concurrentielle du gaz naturel face au mazout n° 2 dans le marché affaires demeurera largement favorable de 2015 à 2018. L'avantage concurrentiel du gaz naturel variera de 53 % à 183 % selon l'année et la quantité de gaz naturel consommée annuellement, l'avantage augmentant avec le niveau de consommation.

Face à l'électricité, l'avantage sera moins important, mais tout de même largement favorable au gaz naturel. Cet avantage est prévu varier de 22 % à 114 % selon le cas et l'année considérés.

Pour le marché affaires, l'efficacité est de 70 % au gaz naturel pour tous les cas types. Dans le cas du mazout, l'efficacité est équivalente à celle du gaz naturel et elle est constante à 97 % pour l'électricité.

## 4. PRÉVISION DES LIVRAISONS POUR L'ANNÉE EN COURS (2014)

Lors de la dernière cause tarifaire, les prévisions pour l'année 2014 avaient été évaluées plusieurs mois avant le début de l'année financière à partir des hypothèses économiques et des

- 1 informations disponibles pour les différents marchés. Les données utilisées ont varié depuis et, à
- 2 la lumière des mois réels déjà vécus, de nouvelles prévisions de demande pour l'année 2014 ont
- 3 été établies. La présente section explique les écarts entre les volumes prévus lors de la Cause
- 4 tarifaire 2014 et la révision budgétaire la plus récente de l'année en cours, soit la révision
- 5 5/7 2014.

#### 4.1. Livraisons 2013-2014 pour le marché des grandes entreprises

- 6 Le Tableau 14 présente l'écart entre la prévision des livraisons annuelles établie au moment
- 7 de la Cause tarifaire 2014 (3 053,3 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>) et la révision budgétaire 5/7 2014 (2 914,9 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>).
- 8 Les volumes présentés dans le Tableau 14 incluent ceux du GNL. Les volumes de la
- 9 révision 5/7 sont présentés après interruptions. La résultante de chacun des exercices est
- présentée à la ligne 29. Les volumes associés aux différentes catégories représentent une
- variation par rapport aux volumes de l'année précédente.

Tableau 14

ÉCARTS DE LIVRAISONS AU MARCHÉ GRANDES ENTREPRISES

Cause tarifaire 2014 vs Révision budgétaire 5/7 2014

	DESCRIPTION	Prévision Cause 2014	Révision 5/7 2014
		10 <sup>6</sup> m³	10 <sup>6</sup> m³
1	Livraisons au 30 septembre 2013	2 892,1	2 850,4
2	Pertes liées à l'efficacité énergétique	(26,7)	(21,3)
3	Continu D <sub>4</sub>	(17,1)	(16,7)
4	Interruptible D <sub>5</sub>	(9,6)	(4,6)
5	Gains (pertes) face à la concurrence	(20,5)	(2,3)
6	Continu D <sub>4</sub>	(19,3)	-
7	Interruptible D <sub>5</sub>	(1,2)	(2,3)
8	Récupérations (pertes) liées à la conjoncture économique	107,0	(21,2)
9	Continu D <sub>4</sub>	119,3	(18,2)
10	Interruptible D <sub>5</sub>	(12,3)	(3,0)
11	Fluctuations de production	15,8	180,0
12	Continu D <sub>4</sub>	27,0	242,6
13	Interruptible D <sub>5</sub>	(11,2)	(62,5)
14	Migration des clients entre les tarifs $D_1$ , $D_3$ , $D_M$ et $D_4$ , $D_5$	19,0	20,8
15	Continu D <sub>4</sub>	152,9	64,8
16	Interruptible D <sub>5</sub>	(133,9)	(43,9)
17	Nouvelles ventes	52,0	28,3
18	Continu D <sub>4</sub>	32,0	21,5
19	Interruptible D <sub>5</sub>	19,9	6,8
20	Gaz d'appoint concurrence	-	(45,0)
21	Continu D <sub>4</sub>	-	-
22	Interruptible D <sub>5</sub>	-	(45,0)
23	Gaz naturel liquéfié	14,6	(0,7)
24	Continu D <sub>4</sub>	-	-
25	Interruptible D <sub>5</sub>	14,6	(0,7)
26	Interruptions	-	(74,2)
27	Continu D <sub>4</sub>	-	-
28	Interruptible D <sub>5</sub>		(74,2)
29	Livraisons anticipées au 30 septembre 2014	3 053,3	2 914,9

<sup>\*</sup> Livraisons anticipées 2013, Révision budgétaire 5/7 2013 (R-3837-2013, Gaz Métro-2, Document 1, p.42)

<sup>\*\*</sup> Livraisons réelles 2013 (R-3871-2013, Gaz Métro-9, document 1, I.17 + I.30) et incluant les volumes réels de GNL (R-3871-2013, Gaz Métro-18, document 2, page 2)

Les livraisons prévues lors de la révision budgétaire 5/7 2014 sont inférieures de 141,8 106m3 livraisons le la Cause aux établies dans cadre de tarifaire 2014 (2 914,9 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> vs 3 053,3 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>). Notons que les prévisions de la Cause tarifaire 2014 ne tiennent pas compte des interruptions tandis que les volumes de 5/7 2014 intègrent cinq mois de volumes réels livrés incluant les interruptions (la période d'interruption étant de novembre à mars) et sept mois prévisionnels. Ainsi, la diminution que l'on observe entre ce qui a été prévu entre la Cause 2014 et le 5/7 2014 s'explique principalement par l'hiver rigoureux de 2014 et de nombreux clients du tarif D₅ qui ont dû être interrompus. Le gaz d'appoint pour éviter une interruption (GAI) était coûteux et peu disponible. Plusieurs clients ont donc dû utiliser leurs propres sources d'énergies et du mazout lors des périodes d'interruption.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

De plus, les volumes en gaz d'appoint concurrence (GAC) n'ont pas atteint les niveaux prévus, puisqu'un seul client consomme encore du GAC, contrairement aux trois prévus lors de la Cause tarifaire 2014. Gaz Métro estimait, dans le cadre de la Cause tarifaire 2014, que plusieurs nouvelles ventes proviendraient à la fois à des ajouts de charge chez des clients existants qu'à l'arrivée de nouveaux clients, dont quelques cimenteries. Historiquement, les prix du gaz naturel étaient trop élevés pour concurrencer le charbon et le coke de pétrole, principales sources d'énergie utilisées par les cimenteries. Les prix bas du gaz naturel, combinés à des aides financières externes possibles permettaient à Gaz Métro de croire que le gaz naturel serait en bonne position pour concurrencer le charbon et le coke de pétrole. Dans les faits, ces nouvelles ventes en GAC ne se sont pas concrétisées. Présentement, même si certains des clients qui avaient été considérés à la Cause tarifaire 2014 ont les installations pour consommer du gaz naturel, ils continuent d'utiliser du charbon et d'autres sources d'énergie alternatives encore moins coûteuses que le gaz naturel. La hausse du prix de la molécule depuis octobre 2013 fait en sorte qu'à moins d'une baisse importante du prix de celle-ci, ces ventes ne devraient pas se réaliser.

On note aussi la fermeture imprévue d'un important client produisant de l'électricité et le lockout d'un client important dans le secteur de la chimie/pétrochimie qui explique la baisse des volumes comptabilisés dans la catégorie *Récupérations liées à la conjoncture économique* (ligne 8 du Tableau 14).

Ces baisses de volumes ont par contre été amoindries par plusieurs petites hausses de consommation chez les clients de Gaz Métro ainsi que par l'augmentation notable de consommation d'un grand client du secteur de la métallurgie. Lors de la Cause tarifaire 2014,

1 Gaz Métro prévoyait une croissance importante dans sa consommation pour l'année 2014.

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

la cause.

Dans les faits, le client a apporté des modifications à ses équipements qui consommeront

davantage que ce qui avait initialement été prévu. Ces augmentations de production sont

comptabilisées dans la catégorie Fluctuations de production (ligne 11 du tableau 13).

Le prix encore bas du gaz naturel a aussi favorisé les transferts de livraisons entre les tarifs D<sub>5</sub> et D<sub>4</sub> (lignes 15 et 16 du Tableau 14). Plutôt que de consommer leur volume de gaz naturel sous le service interruptible et ainsi risquer d'être interrompus en période de pointe et devoir utiliser une autre source d'énergie plus dispendieuse, plusieurs clients ont fait le choix de s'engager davantage au service continu. Tel que prévu, une baisse importante au tarif D<sub>5</sub> s'est fait sentir entre les années 2012, 2013 et 2014. Par contre, les volumes transférés n'ont pas atteint les volumes qui avaient été prévus lors de l'établissement de la cause 2014. Cet écart s'explique principalement par le fait qu'un client majeur du secteur de la pétrochimie a retardé son transfert et le réalisera dès 2015. De plus, deux clients du secteur de la pétrochimie et du secteur de l'aluminium ont aussi consommé moins que ce qui avait été anticipé et ont donc amené à la baisse le solde de volume transféré initialement prévu lors de

L'historique comparatif des livraisons globales entre les prévisions et le réel observé est présenté à l'annexe 11, page 1.

#### 4.2. Livraisons 2013-2014 pour le marché des petit et moyen débits

Le Tableau 15 présente l'écart entre la prévision de la demande annuelle établie au moment de la Cause tarifaire 2014 (2 612,2 10<sup>6</sup>m³) et la révision budgétaire la plus récente de l'année en cours, soit la révision 5/7 2014 (2 680.5 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>). La résultante de chacun des exercices est présentée à la ligne 10. Les volumes associés aux différentes catégories représentent une variation par rapport aux volumes de l'année précédente.

Original: 2014.06.26 Gaz Métro - 7. Document 1 Page 48 de 122

Tableau 15
ÉCARTS DE LIVRAISONS AU MARCHÉ PETIT ET MOYEN DÉBITS
Cause tarifaire 2014 vs Révision budgétaire 5/7 2014
(106m³)

	DESCRIPTION	Prévision Cause 2014	Révision 5/7 2014
1	Livraisons au 30 septembre 2013	2634,2*	2654,0**
2	Économies d'énergie attribuables au PGEÉ	(17,5)	(19,7)
3	Économie d'énergie hors programmes	(23,8)	(24,0)
4	Énergies nouvelles	(4,1)	(3,1)
5	Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(29,9)	12,5
6	Normale climatique	(12,5)	(12,5)
7	Impact du 29 février	-	-
8	Migration des clients entre les tarifs D1, D3 et D4, D5	(20,0)	(16,1)
9	Maturation des nouvelles ventes	85,8	89,5
10	Livraisons anticipées au 30 septembre 2014	2 612,2	2 680,5

<sup>\*</sup> Livraisons anticipées 2013, Révision budgétaire 5/7 2013 (R-3837-2013, Gaz Métro-2, document 1, p.44)

1

2

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

Pour l'année 2014, une hausse de 71,2  $10^6$ m³ (2 612,2  $10^6$ m³ vs 2 6880,5  $10^6$ m³) de la demande est anticipée par rapport aux livraisons initialement prévues lors de la Cause tarifaire 2014. Parmi les facteurs ayant influencé les livraisons tels qu'énumérés aux lignes 2 à 9 du Tableau 15, l'impact le plus grand est causé par les « Pertes et variations liées à la conjoncture et à la structure économique ». Plusieurs grands clients au tarif 1 ont enregistré une hausse significative de leurs volumes de consommation. Le deuxième facteur qui influence à la hausse les volumes est le transfert de volumes de clients du marché grandes entreprises vers les tarifs  $D_1$  et  $D_3$ . L'effet avait été anticipé en partie, mais les volumes de quelques clients importants prévus demeurer au tarif  $D_4$  et  $D_5$  lors de la Cause tarifaire 2014 ont, dans les faits, été transférés au tarif  $D_1$  ou  $D_3$  et sont venus s'ajouter à l'impact déjà prévu. La maturation des nouvelles ventes dépasse les volumes escomptés et a pour effet d'augmenter légèrement les volumes (ligne 9 du Tableau 15).

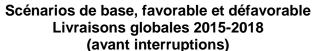
Les hausses de livraisons liées à ces facteurs sont toutefois compensées en partie par des volumes liés au plan global d'efficacité énergétique. Il est à noter que le modèle utilise les volumes mensuels réels et/ou prévisionnels de l'année précédente et est ajusté par différents facteurs, comme démontré au Tableau 15.

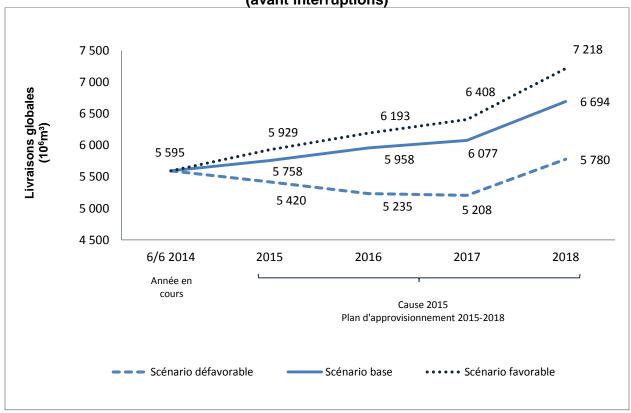
<sup>\*\*</sup> Livraisons réelles 2013 (R-3871-2013, Gaz Métro-9, document 1)

#### 5. PRÉVISIONS DES LIVRAISONS 2015-2018

- 1 La section qui suit présente les livraisons prévues pour les quatre années du plan
- 2 d'approvisionnement 2015-2018 et ce, pour les scénarios de base, favorable et défavorable. La
- 3 résultante de chacun des scénarios est illustrée dans le graphique ci-dessous. Les volumes
- 4 associés aux ventes de GNL sont inclus dans ces prévisions.

**Graphique 13** 





#### 5.1. Scénario de base 2015-2018

#### 5.1.1. Livraisons 2015-2018 pour le marché des grandes entreprises

La prévision de volumes pour le marché des grandes entreprises est faite client par client et n'utilise pas de modèle économique spécifique. Ce sont environ 415 clients,

5

consommant un peu plus de 50 %7 des volumes qui ont été contactés par les représentants de Gaz Métro afin de produire des prévisions de livraisons propres à la réalité de chacun. Gaz Métro discute avec chacun de ses clients dans le but d'établir des prévisions sur l'horizon du plan d'approvisionnement et de tenir compte des facteurs économiques et contextuels qui pourraient influencer la consommation des clients. Que ce soit par le contexte de marché dans lequel évolue le client, des variations de production qui sont anticipées, des dynamiques de prix des énergies alternatives, de l'efficacité énergétique ou autres, les représentants de Gaz Métro s'informent sur les différents paramètres pouvant modifier les habitudes de consommation de ses clients. Dans le but de bien évaluer les prévisions des volumes, les représentants fournissent des historiques de consommation à leur client afin d'établir le point de départ de leur prévision de consommation représentatif de leur habitude normale de consommation. À partir des volumes réels consommés, le conseiller discute des profils de consommations futures avec son client et le questionne afin d'en justifier les écarts. Il est aussi à noter que les clients qui consomment aux tarifs D<sub>3</sub> et D<sub>4</sub> s'engagent à respecter un certain volume journalier - le volume souscrit - et que les clients qui désirent modifier leur engagement doivent en informer Gaz Métro. Les règles décrites aux Conditions de service et Tarif sont alors applicables.

Les raisons expliquant les variations de consommation sont ensuite regroupées en grandes catégories. Le Tableau 16 présente la prévision de la demande de gaz naturel pour le marché des grandes entreprises au scénario de base pour la durée du plan d'approvisionnement. Les volumes associés aux différentes catégories représentent une variation par rapport aux volumes de l'année précédente.

La ligne 2 du tableau 16, « Pertes liée à l'efficacité énergétique », correspond à la réduction des volumes attribuables au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ). L'impact du PGEÉ sur les volumes livrés est déterminé par rapport à l'historique des gains en efficacité énergétique réalisé par le plan ainsi que par les prévisions des économies des participants qui y sont actuellement engagés.

\_

1 2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

2223

24

25

2627

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Les volumes des clients grandes entreprises représentent 52,79 % des volumes totaux en 2015

Tableau 16

# LIVRAISONS GAZ NATUREL 2015-2018 GRANDES ENTREPRISES (avant interruptions)

	(availt interruptions)  Continu Interruptible						
	DESCRIPTION	D4	D5	Total			
		106m³	106m³	106m³			
1 <i>L</i>	ivraisons anticipées au 30 septembre 2014*	2 291,2	623,7	2 914,9			
2	Pertes liées à l'efficacité énergétique	(23,3)	(4,5)	(27,8)			
3	Gains (pertes) face à la concurrence	26,1	(1,3)	24,8			
4	Récupérations (pertes) liées à la conjoncture économique	35,3	(1,0)	34,4			
5	Fluctuations de production	(0,4)	(33,3)	(33,7)			
6	Migration des clients entre les tarifs D <sub>1</sub> , D <sub>3</sub> et D <sub>4</sub> , D <sub>5</sub>	224,5	(203,4)	21,1			
7	Nouvelles ventes	21,6	9,0	30,6			
8	Gaz d'appoint concurrence	-	(17,6)	(17,6)			
9	Interruptions	-	74,2	74,2			
10	Gaz naturel liquéfié	-	18,6	18,6			
11 <i>L</i>	ivraisons anticipées au 30 septembre 2015	2 575,0	464,6	3 039,5			
12	Pertes liées à l'efficacité énergétique	(17,7)	(3,2)	(20,9)			
13	Gains (pertes) face à la concurrence	48,2	5,9	54,0			
14	Récupérations (pertes) liées à la conjoncture économique	13,6	-	13,6			
15	Fluctuations de production	18,7	(5,2)	13,5			
16	Migration des clients entre les tarifs D <sub>1</sub> , D <sub>3</sub> et D <sub>4</sub> , D <sub>5</sub>	4,4	10,3	14,6			
17	Nouvelles ventes	67,9	6,1	74,0			
18	Gaz d'appoint concurrence	-	5,9	5,9			
19	Impact du 29 février	8,5	1,8	10,3			
20	Gaz naturel liquéfié	-	17,3	17,3			
21 <b>L</b>	ivraisons anticipées au 30 septembre 2016	2 718,5	503,4	3 221,9			
22	Pertes liées à l'efficacité énergétique	(18,8)	(3,4)	(22,2)			
23	Gains (pertes) face à la concurrence	48,2	7,0	55,1			
24	Récupérations (pertes) liées à la conjoncture économique	-	-	-			
25	Fluctuations de production	23,7	0,0	23,7			
26	Migration des clients entre les tarifs $D_1$ , $D_3$ et $D_4$ , $D_5$	41,5	(46,9)	(5,4)			
27	Nouvelles ventes	21,9	-	21,9			
28	Gaz d'appoint concurrence	-	7,0	7,0			
29	Impact du 29 février	(8,5)	(1,8)	(10,3)			
30	Gaz naturel liquéfié	91,6	(36,4)	55,2			
31 <b>L</b>	ivraisons anticipées au 30 septembre 2017	2 918,1	428,8	3 346,9			
32	Pertes liées à l'efficacité énergétique	(18,8)	(3,4)	(22,2)			
33	Gains (pertes) face à la concurrence	-	2,0	2,0			
34	Récupérations (pertes) liées à la conjoncture économique	-	-	-			
35	Fluctuations de production	19,7	1,4	21,1			
36	Migration des clients entre les tarifs $D_1,D_3$ et $D_4,D_5$	-	-	-			
37	Nouvelles ventes	570,4	-	570,4			
38	Gaz d'appoint concurrence	-	-	-			
39	Gaz naturel liquéfié	37,7	(3,1)	34,6			
40 <b>L</b>	ivraisons anticipées au 30 septembre 2018	3 527,1	425,7	3 952,8			

<sup>\*</sup> Les livraisons anticitées au 30 septembre 2014 sont après interruptions

Original : 2014.06.26

Les livraisons totales pour le marché des grandes entreprises augmenteront sur la durée du plan d'approvisionnement, passant de 2 914,9 10<sup>6</sup>m³ en 2014 à 3 918,2 10<sup>6</sup>m³ en 2018. La position concurrentielle favorable du gaz par rapport au mazout qui perdure ainsi que les nombreuses interruptions causées par l'hiver rigoureux de 2014 ont fait en sorte qu' un intérêt de plus en plus marqué pour les clients au service interruptible à passer au service continu est observé. La ligne 6 du Tableau 16 reflète cette tendance. Les volumes transférés vers le service continu qui ont été considérés sont ceux des clients qui au premier mai 2014 se sont engagés contractuellement à aller au service continu. Les ententes signées avec ces clients couvrent une durée de trois à cinq ans. Afin de tenir compte de la problématique des enjeux de saturation de réseau, quatre clients sur un tronçon saturé migreront au service continu seulement pour la première année du plan. Un retour au service interruptible est prévu dès novembre 2016.

Étant donné que les prévisions de la Cause 2015 sont réalisées avant interruptions et que les volumes au 30 septembre 2014 sont présentés après interruption, la ligne #9 présente un écart d'interruption de 74,2 10<sup>6</sup> m³ qui se matérialise en 2015.

La fin du lock-out d'un client important dans le secteur de la chimie/pétrochimie amenant la reprise complète de ses opérations (environ 11 10<sup>6</sup>m³) et la hausse de production provenant d'un grand client du secteur de la métallurgie (environ 29 Mm³) à la suite d'une demande croissante sur le marché sont contrebalancés par des pertes chez un client dans le secteur de l'aluminerie (environ 6 10<sup>6</sup> m³). Ces variations expliquent la hausse des volumes comptabilisés dans la catégorie Récupérations liées à la conjoncture économique (ligne 4, du Tableau 16)

Pour les années 2015, 2016 et 2017, la hausse provient également des nouvelles ventes prévues au cours des prochaines années, elles-mêmes stimulées par la position concurrentielle favorable du gaz naturel qui se maintient. L'arrivée de clients œuvrant dans les domaines des produits chimiques, de l'aluminium et de la métallurgie est prévue. Finalement, pour l'année 2018, l'implantation d'un client majeur fabricant des produits fertilisants amène une hausse considérable des volumes en *nouvelles ventes*.

Dès 2015, un client déplace sa consommation de propane vers le gaz naturel, ce qui explique les volumes additionnels de 26,1 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> à la ligne « Gains (pertes) face à la concurrence » (ligne 3, du tableau 16). De plus, le déplacement d'énergies polluantes

comme le charbon et le coke de pétrole est aussi anticipé par Gaz Métro pour les années subséquentes, ce qui explique également la croissance observée des années 2016 et 2017. À la suite de l'introduction du SPEDE dès janvier 2015, ainsi qu'avec l'aide de potentielles subventions gouvernementales pour substituer des énergies polluantes, Gaz Métro prévoit être en mesure de convertir les cimenteries utilisant le charbon et le coke de pétrole et donc de livrer en 2016 près de 54,0 106m³ de plus grâce au déplacement de ces énergies. À partir de 2017, Gaz Métro s'attend à doubler ses volumes reliés au déplacement du charbon et coke de pétrole (déplacement additionnel de 55,1 106m³).

Une croissance des volumes livrés au client GNL est également prévue. Ces volumes ne seront plus exclusivement consommés au service interruptible à partir de 2017 et passeront en partie au service continu, engendrant une hausse des volumes au  $D_4$  et une baisse au  $D_5$ .

#### 5.1.2. Livraisons 2015-2018 pour le marché des petit et moyen débits

La prévision de volumes pour le marché des petit et moyen débits est faite de façon globale pour l'ensemble des clients. Les facteurs pouvant influencer la demande (situation économique, position concurrentielle, efficacité énergétique, etc.) sont analysés distinctement de façon à quantifier le plus précisément possible l'impact de chacun sur les livraisons. Le Tableau 17 présente la prévision de la demande de gaz naturel pour le marché des petit et moyen débits au scénario de base.

Tableau 17

#### LIVRAISONS GAZ NATUREL 2015-2018 PETIT ET MOYEN DÉBITS

	DESCRIPTION	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup>
1	Livraisons anticipées au 30 septembre 2014	2 680,5
2	Économies d'énergie attribuables au PGEÉ	(21,3)
3	Économie d'énergie hors programmes	(24,3)
4	Énergies nouvelles	(4,7)
5	Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(31,2)
6	Normale climatique	(2,8)
7	Impact du 29 février	-
8	Migration des clients entre les tarifs D1, D3 et D4, D5	41,3
9	Maturation des nouvelles ventes	80,4
10	Livraisons prévues au 30 septembre 2015	2 718,0
11	Économies d'énergie attribuables au PGEÉ	(16,8)
12	Économie d'énergie hors programmes	(24,6)
13	Énergies nouvelles	(4,0)
14	Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(21,0)
15	Impact du 29 février	3,0
16	Normale climatique	(2,7)
17	Migration des clients entre les tarifs D1, D3 et D4, D5	(6,9)
18	Maturation des nouvelles ventes	90,7
19	Livraisons prévues au 30 septembre 2016	2 735,8
20	Économies d'énergie attribuables au PGEÉ	(17,1)
21	Économie d'énergie hors programmes	(24,7)
22	Énergies nouvelles	(4,0)
23	Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(40,3)
24	Normale climatique	(2,7)
25	Impact du 29 février	(3,0)
26	Migration des clients entre les tarifs D1, D3 et D4, D5	-
27	Maturation des nouvelles ventes	86,1
28	Livraisons prévues au 30 septembre 2017	2 730,1
29	Économies d'énergie attribuables au PGEÉ	(17,1)
30	Économie d'énergie hors programmes	(24,7)
31	Énergies nouvelles	(4,0)
32	Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique	(31,2)
33	Normale climatique	(2,7)
34	Migration des clients entre les tarifs D1, D3 et D4, D5	-
35	Maturation des nouvelles ventes	90,8
26	Livraisons prévues au 30 septembre 2018	2 741,2

Les livraisons du marché des petit et moyen débits seront en hausse de 37,5 10<sup>6</sup>m³ la première année du plan d'approvisionnement (passant de 2 680,5 10<sup>6</sup>m³ à 2 718,0 10<sup>6</sup>m³). L'augmentation des livraisons s'explique principalement par la maturation des nouvelles ventes au tarif D<sub>1</sub>. Elles augmenteront ensuite de 17,8 10<sup>6</sup>m³ à la deuxième année du plan. Une baisse de 5,7 10<sup>6</sup>m³ et une hausse de 10,1 10<sup>6</sup>m³ sont respectivement prévues pour la troisième et la quatrième année du plan.

Les raisons expliquant les variations de livraisons sont détaillées ci-dessous.

**Mesures d'économies d'énergie :** Les effets des mesures en efficacité énergétique continuent de se faire sentir. Les économies d'énergie réalisées grâce au PGEÉ (21,3 10<sup>6</sup>m³ en 2015) affecteront à la baisse les livraisons prévues. Ces économies d'énergie sont évaluées à partir des économies brutes associées aux différents programmes. La mise en place de mesures d'efficacité énergétique provenant d'initiatives autonomes des clients, qualifiées de « hors programme » aura également un effet important à la baisse sur les livraisons (24,3 10<sup>6</sup>m³ en 2015).

**Énergies nouvelles**: Le volet « énergies nouvelles » concerne l'impact des projets en géothermie et en biomasse sur les volumes. Le volume de gaz naturel à risque par rapport à la biomasse a été évalué à 2,7 10<sup>6</sup>m³ et à 2,0 10<sup>6</sup>m³ par rapport à la géothermie en 2015. Ces volumes sont évalués en fonction des consommations historiques de clients qui ont signifié leur intention de transférer leur consommation vers une énergie nouvelle.

**Pertes et variations :** Il existe un lien significatif entre la croissance économique et le niveau de pertes et variations de consommation subi par Gaz Métro. Chaque année, les volumes sont réduits d'une portion plus ou moins grande en raison de faillites ou de réductions de production. Les prévisions de pertes et variations sont établies à l'aide d'une régression linéaire fonction du PIB. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la croissance économique est élevée, moins les pertes subies sont importantes. La croissance du PIB prévue pour 2015 est de 1,9 %, amenant des pertes estimées à 31,2 10<sup>6</sup>m³.

**Normale climatique**: La normale climatique utilisée pour l'année 2015 a été mise à jour à l'aide d'une année réelle supplémentaire, celle de 2013, elle-même dans la moyenne de la normale établie. L'impact à la baisse sur les livraisons vient du réchauffement climatique tendanciel prévu. L'ajout d'une année dans la moyenne établie n'influence pas les

prévisions de l'année à venir; la baisse des volumes liés à la normalisation pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 vient essentiellement du réchauffement climatique tendanciel prévu. L'effet du réchauffement climatique sur les volumes en 2015 est de 2,8 10<sup>6</sup>m³ et vient influencer les volumes de la ligne 6 du Tableau 17.

**Impact du 29 février :** L'année 2016 étant bissextile, cela aura un effet positif sur les livraisons estimées à 3,0 10<sup>6</sup>m³. L'effet sera renversé en 2017, où le mois de février reviendra à 28 jours.

**Migration des clients entre les tarifs D**<sub>1</sub>, **D**<sub>3</sub> et **D**<sub>4</sub>, **D**<sub>5</sub>: La migration des clients consiste en un transfert de volumes entre les tarifs D<sub>4</sub> et D<sub>5</sub> et les tarifs D<sub>1</sub> et D<sub>3</sub>. Il s'agit donc d'un gain pour le marché des petit et moyen débits, mais non pour les volumes totaux puisqu'une baisse équivalente est prévue pour le marché des grandes entreprises (ou inversement pour les années deux et trois). L'année 2015 présente une augmentation de 41,3 10<sup>6</sup>m³ qui provient de 21 clients grandes entreprises qui souhaitent transférer leur consommation du tarif D<sub>5</sub> vers le tarif D<sub>1</sub> ou vers le tarif D<sub>3</sub>. Cette migration est principalement expliquée par une insatisfaction des clients à être interrompus, comme cela s'est produit au cours de l'hiver 2014.

**Maturation des nouvelles ventes**: Les nouvelles ventes sont déterminées à l'aide de différents modèles économiques. Les ventes en nouvelle construction résidentielle sont liées aux prévisions de mises en chantier établies pour les prochaines années. Pour la conversion résidentielle, le nombre de ventes est déterminé à l'aide d'un modèle fonction de la position concurrentielle du gaz naturel par rapport au mazout.

Dans le cas du marché affaires, les ventes sont réparties entre la nouvelle construction, l'ajout de charge et les différents types de conversion (déterminés selon la source d'énergie déplacée). Pour le marché de la nouvelle construction affaires, les ventes sont liées au nombre de permis de bâtir prévus être émis. Les ventes en ajouts de charge sont établies à partir d'un modèle de prévision de ventes mettant en relation le nombre de ventes réalisées historiquement et la croissance du PIB. Pour les ventes en conversion, le coût de l'énergie devient l'élément clé.

Une fois que les prévisions des nouvelles ventes sont établies, il faut transposer ces ventes en livraisons. Les ventes signées d'une année ne sont pas consommées totalement l'année suivante. Des analyses portant sur la consommation réelle des clients

9

suivant la signature de la vente démontrent que les volumes des nouvelles ventes atteignent leur pleine maturation après trois ans. À titre d'exemple, les volumes des ventes signées en 2013 atteindront donc leur pleine maturation des volumes en 2015. L'analyse permet de déterminer un ratio annuel qui est utilisé afin de répartir les volumes entre les années suivant la vente. Afin de déterminer les volumes provenant de la maturation des nouvelles ventes qui influence les livraisons de 2015, Gaz Métro utilise d'une part, les volumes réellement signés en 2013 et d'autre part, des volumes prévisionnels de 2014 et 2015 et affecte le ratio aux volumes annuels.

#### 5.1.3. Livraisons globales (scénario de base)

Les livraisons globales pour le plan d'approvisionnement sont présentées au Tableau 18.

Tableau 18

#### SCÉNARIO DE BASE LIVRAISONS GLOBALES DE GAZ NATUREL 2015-2018 (10<sup>6</sup>m³)

LIVRAISONS GLOBALES DE GAZ NATUREL 2015-2018 PETIT ET MOYEN DÉBITS ET VENTES GRANDES ENTREPRISES							
DESCRIPTION	CRIPTION Année en cours Cause tarifaire 2015-2018*						
	5/7 2014	2015	2016	2017	2018		
Service continu	4 971,7	5 293,0	5 454,3	5 648,2	6 268,3		
Grandes entreprises	2 291,2	2 575,0	2 718,5	2 918,1	3 527,1		
Petit et moyen débits	2 680,5	2 718,0	2 735,8	2 730,1	2 741,2		
Service interruptible	623,7	464,6	503,4	428,8	425,7		
Contrat régulier	605,0	463,4	496,4	414,9	411,7		
Contrat gaz d'appoint	18,7	1,1	7,0	13,9	13,9		
Total 5 595,4 5 757,5 5 957,7 6 077,0 6 694,0							
*Volumes avant interrupti	ons						

1011

12

Les résultats montrent qu'entre les prévisions de l'année en cours et celles de 2015, une hausse de 2,9 % des livraisons totales est anticipée. Une hausse de 16,3 % est ensuite constatée sur l'horizon du plan, entre 2015 et 2018.

Original: 2014.06.26

#### 5.2. Scénario favorable

6

7

8

9

10

11

- 1 Un scénario favorable par rapport au scénario de base a été analysé de 2015 à 2018 pour
- 2 évaluer la demande maximale de gaz naturel pour la durée du plan d'approvisionnement.
- 3 Les hypothèses économiques retenues pour l'élaboration de ce scénario sont les suivantes :
- Une croissance économique variant de 2,9 % en 2015 à 2,6 % en 2018, soit 1 % de plus par année qu'au scénario de base ;
  - Une position concurrentielle du gaz naturel très favorable en raison du maintien à un bas niveau du prix du gaz naturel et de prix du mazout élevés ;
  - Une hausse des mises en chantier résidentielles et des permis de bâtir du marché affaires de 10 %.
  - De plus, dans le cas du marché des grandes entreprises, les volumes de plusieurs clients sont réajustés à la hausse, en tenant compte de conditions favorables propres à chacun et pouvant influencer positivement leur consommation.
- Le Tableau 19 présente la prévision des livraisons dans un scénario favorable pour l'ensemble des marchés.

Tableau 19

#### SCÉNARIO FAVORABLE LIVRAISONS GLOBALES DE GAZ NATUREL 2015-2018 (avant interruptions) (10<sup>6</sup>m³)

DESCRIPTION	Cause tarifaire 2015-2018			
	2015	2016	2017	2018
Service continu	5 452,8	5 674,1	5 963,7	6 777,5
Grandes entreprises	2 693,5	2 854,3	3 100,4	3 856,8
Petit et moyen débits	2 759,2	2 819,8	2 863,3	2 920,7
Service interruptible	476,0	519,3	444,2	441,0
Contrat régulier	474,9	512,4	430,3	427,1
Contrat gaz d'appoint	1,1	7,0	13,9	13,9
Total	5 928,8	6 193,4	6 407,9	7 218,5

- Le Tableau 20 présente l'écart entre le scénario favorable du Tableau 19 et le scénario de
- 2 base du Tableau 18.

Tableau 20

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

#### ÉCART DES SCÉNARIOS DE BASE ET FAVORABLE LIVRAISONS GLOBALES DE GAZ NATUREL 2015-2018 (avant interruptions) (106m³)

DESCRIPTION	Cause tarifaire 2015-2018			
	2015	2016	2017	2018
Service continu	159,8	219,7	315,5	509,1
Grandes entreprises	118,6	135,7	182,3	329,7
Petit et moyen débits	41,2	84,0	133,2	179,4
Service interruptible	11,5	15,9	15,4	15,4
Contrat régulier	11,5	15,9	15,4	15,4
Contrat gaz d'appoint	-	-	-	-
Total	171,3	235,7	330,9	524,5

Les livraisons pour le marché des grandes entreprises pourraient croître davantage dans un contexte favorable. Plusieurs clients pourraient voir leur production augmenter grâce au maintien du prix du gaz naturel à un niveau très bas, combiné avec une croissance économique encore plus énergique et des conditions de marché avantageuses.

Au **service continu,** la hausse des volumes s'explique par plusieurs petites hausses de productions chez les clients. De plus, le scénario favorable considère davantage de nouvelles ventes ainsi qu'une maturation plus importante pour une implantation industrielle à Valleyfield. Gaz Métro prévoit aussi qu'un client du secteur des pâtes et papiers utilisera le gaz naturel au lieu de sa propre source d'énergie interne. Finalement, le déplacement de charbon et de coke de pétrole est supérieur à celui du scénario de base.

Du côté du **service interruptible**, on remarque une augmentation de volume pour les clients en contrat régulier par rapport à 2014. Le service interruptible connaît aussi des hausses de consommation à la suite davantage de déplacement de charbon et de coke de pétrole que ce qui est prévu au scénario de base.

Pour le marché des petit et moyen débits, la demande serait en hausse de 41,2 10<sup>6</sup>m³ en 2015 dans un contexte favorable par rapport au scénario de base. Cette augmentation des volumes est d'abord due à la croissance économique plus optimiste prévue au scénario favorable, qui aurait un impact à la hausse sur les nouvelles ventes, occasionnerait une diminution des pertes de clients et favoriserait l'augmentation des livraisons chez les clients existants. La position concurrentielle très favorable du gaz naturel et la hausse des mises en chantier et des permis de bâtir auraient aussi un impact positif sur les nouvelles ventes. Dans un contexte favorable, les pertes de volumes liées à l'efficacité énergétique seraient également moins grandes.

#### 5.3. Scénario défavorable

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

14

15

16

17

18

19

20

21

22

- Un scénario défavorable par rapport au scénario de base a été analysé de 2015 à 2018 pour évaluer la demande minimale de gaz naturel pour la durée du plan d'approvisionnement.
- 13 Les hypothèses économiques retenues pour l'élaboration de ce scénario sont les suivantes :
  - Une croissance économique plus faible, variant de 0,9 % en 2015 à 0,6 % en 2018, soit 1 % de moins par année qu'au scénario de base ;
  - Une position concurrentielle du gaz naturel moins favorable en raison d'une hausse du prix du gaz naturel par rapport à ce qui était prévu au scénario de base et d'une baisse des prix du mazout;
  - Une baisse des mises en chantier résidentielles et des permis de bâtir du marché affaires de 10 %.
  - De plus, dans le cas du marché des grandes entreprises, les volumes de plusieurs clients sont réajustés à la baisse afin de tenir compte de conditions défavorables propres à chacun et pouvant influencer négativement leur consommation, voire entraîner des fermetures.
- Le Tableau 21 présente la prévision des livraisons dans un scénario défavorable pour l'ensemble des marchés.

Tableau 21

#### SCÉNARIO DÉFAVORABLE LIVRAISONS GLOBALES DE GAZ NATUREL 2015-2018 (avant interruptions) (10<sup>6</sup>m³)

DESCRIPTION	Cause tarifaire 2015-2018			
	2015	2016	2017	2018
Complete continue	4 700 5	4.574.0	4 507 4	F 462 F
Service continu	4 780,5	4 574,6	4 587,1	5 162,5
Grandes entreprises	2 129,4	1 971,3	2 060,2	2 669,2
Petit et moyen débits	2 651,1	2 603,3	2 526,9	2 493,2
Service interruptible	639,6	659,9	620,8	617,6
Contrat régulier	638,5	659,9	620,8	617,6
Contrat gaz d'appoint	1,1	-	-	-
Total	5 420,1	5 234,6	5 207,9	5 780,1

- 1 Le Tableau 22 présente l'écart entre le scénario défavorable Tableau 21 et le scénario de
- 2 base du Tableau 18.

Tableau 22

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

#### ÉCART DES SCÉNARIOS DE BASE ET DÉFAVORABLE LIVRAISONS GLOBALES DE GAZ NATUREL 2015-2018 (avant interruptions) (10<sup>6</sup>m³)

DESCRIPTION	Cause tarifaire 2015-2018				
	2015	2016	2017	2018	
Service continu Grandes entreprises Petit et moyen débits	(512,43) (445,56) (66,87)	(879,69) (747,24) (132,45)	(1 061,08) (857,83) (203,25)	(1 105,88) (857,87) (248,00)	
Service interruptible Contrat régulier Contrat gaz d'appoint	175,01 175,01 -	156,55 163,52 (6,97)	191,95 205,88 (13,94)	191,95 205,88 (13,94)	
Total	(337,42)	(723, 14)	(869, 13)	(913,93)	

La demande du marché des grandes entreprises pourrait décroître de façon significative dans un contexte défavorable.

Dans le cas du **service continu**, un client majeur dans le domaine de la métallurgie pourrait réduire sa consommation à un volume minimal en raison de l'arrêt de production d'une de ses usines pour toute la durée du plan d'approvisionnement. Des difficultés chez des clients du secteur des pâtes et papiers ainsi que l'annulation ou le report de certaines nouvelles ventes amèneraient également des baisses de livraison. Gaz Métro considère aussi dans le scénario défavorable que le déplacement de charbon et de coke de pétrole ne se réaliserait pas.

Les volumes au **service interruptible** sont plus élevés au net puisqu'il est supposé dans ce scénario beaucoup moins de migration tarifaire vers le continu. La hausse des volumes à l'interruptible est par contre amoindrie par l'annulation de nouvelles ventes et du déplacement de charbon et de coke de pétrole qui ne se matérialiseraient pas.

Pour le marché des **petit et moyen débits**, la demande serait en baisse de 66,9 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> en 2015 par rapport au scénario de base. Cette diminution des volumes serait d'abord due à la croissance économique plus faible qui aurait un impact négatif sur les nouvelles ventes, occasionnerait une augmentation des pertes de clients et amènerait une pression à la baisse sur les livraisons des clients existants. La détérioration de la situation concurrentielle du gaz

naturel et la diminution des mises en chantier et des permis de bâtir auraient aussi un impact négatif sur les nouvelles ventes. De plus, étant donné que les clients interruptibles qui devaient transférer au tarif D<sub>1</sub> demeurent à l'interruptible au scénario défavorable, les volumes au petit et moyen débit sont influencés à la baisse. Dans un contexte défavorable, les pertes de volumes liées à l'efficacité énergétique seraient également plus grandes.

#### 5.4. Comparaison des plans d'approvisionnement 2015-2018 et 2014-2016

Les tableaux qui suivent comparent les prévisions établies dans le cadre de la présente cause tarifaire et celles établies lors de la Cause tarifaire 2014. Le Tableau 23 présente une comparaison par marché, alors qu'une comparaison par service est présentée au

**Tableau 24**. Les volumes de l'année 2014 associés au plan d'approvisionnement 2015-2018 correspondent aux prévisions effectuées lors de la révision budgétaire **5/7 2014**.

Tableau 23

COMPARAISON DES LIVRAISONS PAR MARCHÉ
PLAN 2015-2018 vs PLAN 2014-20168
(avant interruptions)

		2014	2015	2016	2017	2018
		106m³	106m³	106m³	106m³	106m³
Petits et moyens débits						
1	Plan 2015-2018	2 683,4	2 718,0	2 735,8	2 730,1	2 741,2
2	Plan 2014-2016	2 612,3	2 618,1	2 623,5	s/o	s/o
3	Écart	71,1	99,9	112,2	s/o	s/o
Gr	andes entreprises					
4	Plan 2015-2018	2 911,5	3 039,5	3 221,9	3 346,9	3 952,8
5	Plan 2014-2016	3 038,7	3 059,5	3 076,2	s/o	s/o
6	Écart	(127,2)	(20,0)	145,7	s/o	s/o
То	tal					
7	Plan 2015-2018	5 595,0	5 757,5	5 957,7	6 077,0	6 694,0
8	Plan 2014-2016	5 651,0	5 677,6	5 699,7	s/o	s/o
9	Écart	(56,0)	79,9	258,0	s/o	s/o

Original: 2014.06.26

1

2

3

4

<sup>8</sup> R-3837-2013, B-0054, Gaz Métro-2, Document 1

Tableau 24

COMPARAISON DES LIVRAISONS PAR SERVICE
PLAN 2015-2018 vs PLAN 2014-2016
(avant interruptions)

	•	2014	2015	2016	2017	2018
		106m³	106m³	106m³	106m³	106m³
S	ervice continu					
1	Plan 2015-2018	4 971,3	5 293,0	5 454,3	5 648,2	6 268,3
2	Plan 2014-2016	4 932,2	4 964,4	4 979,0	s/o	s/o
3	Écart	39,1	328,6	475,3	s/o	s/o
S	ervice interruptible					
4	Plan 2015-2018	623,7	464,6	503,4	428,8	425,7
5	Plan 2014-2016	718,8	713,2	720,7	s/o	s/o
6	Écart	(95,1)	(248,7)	(217,3)	s/o	s/o
Т	otal					
7	Plan 2015-2018	5 595,0	5 757,5	5 957,7	6 077,0	6 694,0
8	Plan 2014-2016	5 651,0	5 677,6	5 699,7	s/o	s/o
9	Écart	(56,0)	79,9	258,0	s/o	s/o

## 6. ANALYSE DE LA PROBABILITÉ DE RÉALISATION DES SCÉNARIOS AU SERVICE CONTINU

#### 6.1. Méthodologie du calcul des probabilités

Les scénarios favorable et défavorable présentés au plan d'approvisionnement sont établis de manière à établir les extrêmes que pourraient atteindre les livraisons si la réalité divergeait de ce qui est prévu au scénario de base. Bien qu'extrêmes, Gaz Métro présente ces scénarios comme théoriquement possibles, mais ayant une probabilité de réalisation faible.

Puisqu'il est impossible de mesurer la probabilité conjointe de réalisation des différents paramètres pouvant conduire aux scénarios extrêmes, l'analyse de probabilité de réalisation des scénarios au service continu est élaborée à partir de données historiques, comme demandé par la Régie dans sa décision D-2007-116. Cet historique est constitué des écarts relatifs aux prévisions entre 1991 et 2013. L'écart de prévision est calculé comme la différence, en pourcentage, entre les livraisons réelles enregistrées pour chacune de ces

1

2

3

4

5

6

7

8

9

années et la prévision de la première année au scénario de base présentée lors de la cause tarifaire (prévision un an).

Tableau 25

VOLUMES NORMALISÉS RÉELS ET PRÉVUS

Service continu (avec ajustement pour TCE à 33 %)

	Année	Volume réel	Prévision 1 an	Écart absolu	Écart relatif
		(10 <sup>6</sup> m³)	(10 <sup>6</sup> m³)	(10 <sup>6</sup> m³)	(%)
1	1991	4 197,6	4 210,9	-13,3	-0,31 %
2	1992	4 284,9	4 342,9	-58	-1,34 %
3	1993	4 305,5	4 211,6	93,8	2,23 %
4	1994	4 151,9	4 388,6	-236,7	-5,39 %
5	1995	4 119,8	4 144,0	-24,2	-0,58 %
6	1996	4 363,6	4 420,4	-56,8	-1,28 %
7	1997	4 578,0	4 353,7	224,3	5,15 %
8	1998	4 634,5	4 528,9	105,6	2,33 %
9	1999	4 564,3	4 575,4	-11,2	-0,24 %
10	2000	4 661,8	4 606,8	55	1,19 %
11	2001	4 347,5	4 807,4	-459,9	-9,57 %
12	2002	4 352,7	4 454,7	-101,9	-2,29 %
13	2003	4 366,1	4 377,6	-11,5	-0,26 %
14	2004	4 516,4	4 489,7	26,7	0,59 %
15	2005	4 496,4	4 816,1	-319,7	-6,64 %
16	2006	4 417,1	4 865,4	-448,3	-9,21 %
17	2007	4 702,0	4 621,8	80,2	1,73 %
18	2008	4 456,8	4 581,4	-124,7	-2,72 %
19	2009	4 071,4	4 400,4	-329,1	-7,48 %
20	2010	4 166,1	4 003,8	162,3	4,05 %
21	2011	4 208,0	4 058,6	149,4	3,68 %
22	2012	4 294,9	4 051,2	243,7	6,02 %
23	2013	4 673,9	4 653,4	20,52	0,44%

À partir de cet échantillon de 23 données (Tableau 25), des probabilités de déviation du scénario de base ont été établies afin de calculer une probabilité de réalisation des scénarios extrêmes (favorable et défavorable). Ces probabilités sont uniquement construites sur l'erreur de prévision historique et non sur l'information et la connaissance du marché dont dispose Gaz Métro au moment de l'établissement des prévisions ou de situations particulières pouvant affecter la prévision d'une année donnée.

La distribution des écarts relatifs a été supposée normale, centrée à zéro et de variance calculée à partir de l'échantillon. L'hypothèse selon laquelle la distribution est centrée à zéro est en soi peu contraignante puisque la moyenne de l'échantillon est non statistiquement

3

4

5

6

7

8

9

10

différente de zéro. Elle est néanmoins conceptuellement importante puisqu'elle traduit la certitude de Gaz Métro de produire au présent dossier une prévision non biaisée. Ce calcul de probabilités est fait suivant la méthode présentée au dossier R-3662-2008, à la pièce Gaz Métro-5, Document 1 et approuvée par la Régie dans la décision D-2008-140. Cependant, pour les deuxième et troisième années du plan d'approvisionnement, les probabilités ont été calculées sans extrapolation des écarts types, comme demandé par la Régie dans sa décision D-2008-140.

#### 6.2. Probabilités de réalisation des scénarios pour 2015 à 2018

Sur la base des données historiques disponibles, Gaz Métro a calculé que la probabilité d'écart de prévision par rapport au scénario de base suit une normale centrée à zéro et de variance égale à 0,19 % (ou d'écart type égal à 4,3 %).

Ceci permet de calculer les probabilités d'évolution de la demande autour du scénario de base pour 2015 à 2018, telles que présentées au Tableau 26. Les probabilités de réalisation des scénarios favorables sont plus élevées que les probabilités présentées dans le cadre de la Cause tarifaire 2014 (R-3837-2013, B-0016, Gaz Métro-2, Document 1). L'écart provient principalement des volumes d'un grand client qui ne sont plus inclus dans le scénario favorable. En diminuant les volumes du scénario favorable, l'écart avec les volumes au scénario de base se rétrécit.

Tableau 26 PROBABILITÉ DE RÉALISATION DES SCÉNARIOS Service continu

	Réalisation	Probabilité
1 20	014-2015	
2	Volume réel au-dessus du scénario favorable	24,30%
3	Volume réel entre les deux scénarios extrêmes	74,43%
4	Volume réel en dessous du scénario défavorable	1,27%
5 <b>2</b> (	015-2016	
6	Volume réel au-dessus du scénario favorable	17,62%
7	Volume réel entre les deux scénarios extrêmes	82,37%
8	Volume réel en dessous du scénario défavorable	0,01%
9 <b>2</b> 0	016-2017	
10	Volume réel au-dessus du scénario favorable	9,86%
11	Volume réel entre les deux scénarios extrêmes	90,13%
12	Volume réel en dessous du scénario défavorable	0,00%
13 <b>2</b> (	017-2018	
14	Volume réel au-dessus du scénario favorable	3,04%
15	Volume réel entre les deux scénarios extrêmes	96,95%
16	Volume réel en dessous du scénario défavorable	0,00%

Les graphiques suivants présentent la distribution de probabilités de réalisation du volume livré pour 2015 à 2018, ainsi que le positionnement des trois scénarios et la probabilité de se situer dans différents intervalles autour de la prévision du scénario de base.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

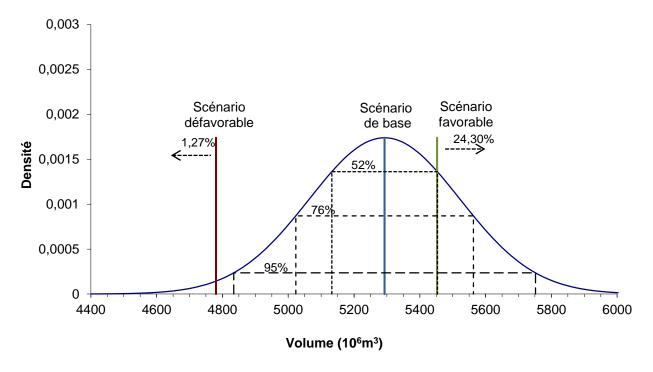
Dans un premier temps, les volumes des différents scénarios sont placés sur l'axe horizontal. Une simulation des volumes est ensuite effectuée en supposant une distribution suivant une loi normale de probabilité centrée sur les volumes du scénario de base. Les intervalles de confiance, tracés en caractère pointillé, sont ensuite apposés au graphique sous la courbe de probabilité en forme de cloche. L'objectif de ces graphiques est de visualiser plus facilement la probabilité que les volumes prévisionnels du scénario de base soient plus élevés que ceux du scénario favorable (ou moins élevés que le scénario défavorable) pour chacune des années prévisionnelles.

À titre d'exemple, pour l'année prévisionnelle 2015, il y a une probabilité de 1,27% que le volume prévisionnel soit moins élevé que le scénario défavorable. Les volumes prévisionnels du scénario défavorable pour cette année se retrouvent donc à l'extérieur de l'intervalle de confiance de 95% tracé en pointillé sur le graphique.

Original: 2014.06.26 Gaz Métro - 7. Document 1 Page 69 de 122

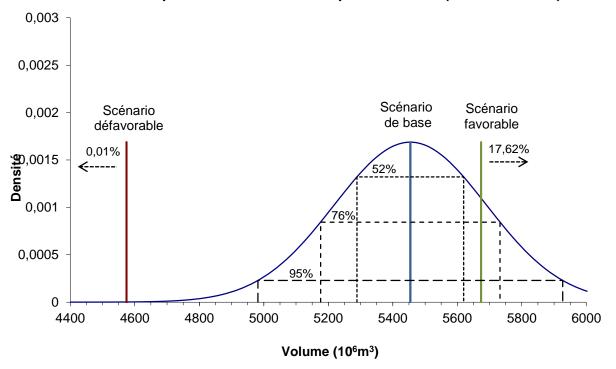
Graphique 14

Distribution de probabilités basée sur la prévision 2015 (service continu)



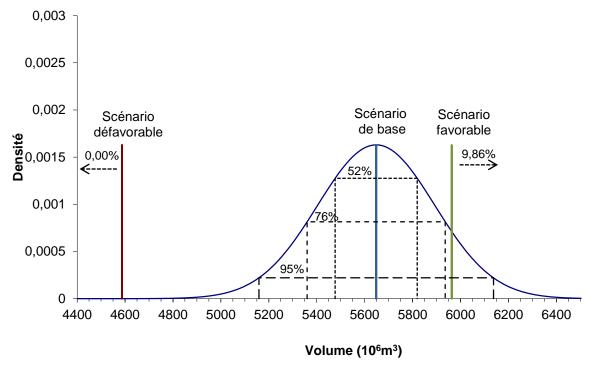
**Graphique 15** 

### Distribution de probabilités basée sur la prévision 2016 (service continu)



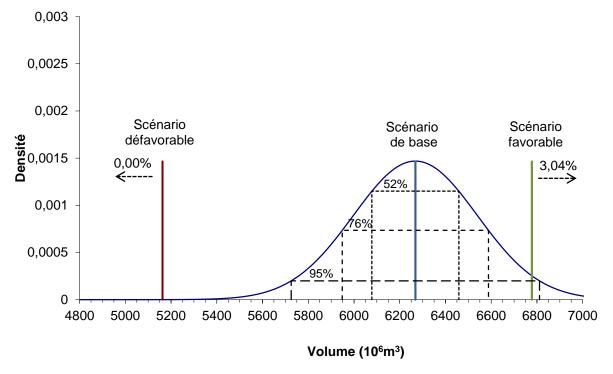
Graphique 16

Distribution de probabilités basée sur la prévision 2017 (service continu)



Graphique 17

Distribution de probabilités basée sur la prévision 2018 (service continu)



## 6.3. Aperçu sur quatre ans

1

2

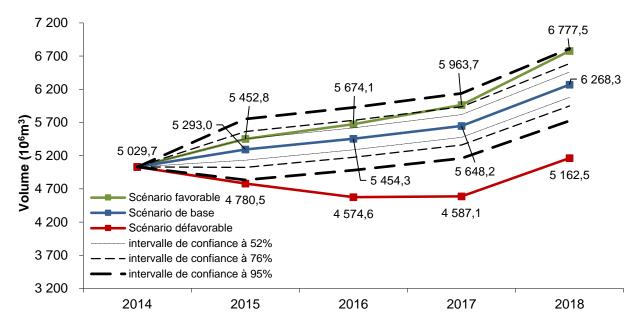
3

4

En combinant les probabilités calculées sur les trois années, 2015 à 2018, il est possible de représenter graphiquement les trois scénarios de prévisions ainsi que les probabilités que les livraisons réelles se trouvent dans un certain intervalle autour du scénario de base avec différents niveaux de confiance.

Graphique 18

Intervalles de confiance autour des prévisions sur 4 ans



## 7. CONTEXTE ET STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT - PLAN 2015-2018

- 1 L'objectif premier du plan d'approvisionnement est de s'assurer que les approvisionnements
- 2 soient suffisants tout en considérant son impact sur la fixation des tarifs afin que ceux-ci
- 3 demeurent justes et raisonnables.
- 4 Gaz Métro contracte les outils nécessaires pour rencontrer la demande continue des clients en
- 5 journée de pointe, la demande saisonnière des clients continus et, dans la mesure du possible,
- 6 celle des clients interruptibles. Ces outils doivent par ailleurs être suffisamment flexibles pour
- 7 s'adapter aux fluctuations de la demande dues au climat et à l'économie.
- 8 Gaz Métro optimise les coûts totaux d'approvisionnement en utilisant une combinaison d'outils :
- 9 des capacités de transport depuis l'Alberta et le sud de l'Ontario, de l'entreposage dans son
- 10 territoire et hors de son territoire et des livraisons dans son territoire. Par cette combinaison
- d'outils, Gaz Métro réitère que sa stratégie vise la mise en place d'un portefeuille d'outils variés
- 12 et échelonnés dans le temps.
- 13 Dans les sections suivantes, Gaz Métro abordera de façon plus explicite le contexte gazier qui lui
- est propre, les orientations envisagées et les actions prises.

## 7.1. Retour sur la Cause tarifaire 2014 et contexte général

Gaz Métro juge important de rappeler le contexte présent à la Cause tarifaire 2014. Les décisions et les actions qui ont été prises constituent les bases de travail pour la stratégie

- 3 d'approvisionnement sur l'horizon du plan 2015-2018.
- Dans le cadre de la Cause tarifaire 2014, Gaz Métro a proposé une méthode d'évaluation de
- 5 la demande en journée de pointe qui consistait à intégrer l'effet des conditions climatiques sur
- 6 la projection des volumes de la clientèle aux tarifs D<sub>3</sub> et D<sub>4</sub>. Cette révision de la méthodologie
- 7 a démontré que la demande de la clientèle continue en journée de pointe était sous-évaluée,
- 8 entraînant une augmentation des besoins d'approvisionnement de 1 206 10<sup>3</sup>m³/jour.
- 9 D'autre part, du moment de son dépôt le 7 juin 2013 jusqu'en novembre 2013, Gaz Métro a
- présenté à la Régie l'évolution du contexte gazier et principalement le développement dans
- 11 le dossier relatif aux capacités de transport à contracter auprès de TCPL. L'entente négociée
- 12 entre TCPL et les distributeurs de l'Est (Enbridge, Union Gas et Gaz Métro), ci-après
- « Entente », a également été déposée (pièce B-0247, Gaz Métro 2, Document 29) et
- présentée à la Régie. Cette Entente est au cœur de la stratégie d'approvisionnement de
- Gaz Métro, car elle lui permet de se rapprocher de son territoire et de réduire sa dépendance
- à un approvisionnement provenant du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (BSOC).
- De plus, dans la décision RH-001-2013, l'ONÉ modifiait les règles entourant les droits de
- renouvellement des capacités fermes sur le réseau de TCPL portant à deux ans avant la fin
- du contrat le préavis de renouvellement.
- 20 Considérant l'ensemble du contexte entourant les capacités de transport de TCPL dont les
- 21 appels de soumissions, la mise en place de l'Entente, les nouvelles modalités de
- renouvellement et le Projet Oléoduc Énergie Est de TCPL, Gaz Métro a annoncé à la Régie
- qu'elle aurait à évaluer ses besoins d'approvisionnement à plus long terme et à contracter
- 24 auprès de TCPL dans le cadre de l'appel d'offres prévu à la fin de l'année 2013 ou au début
- 25 de l'année 2014.
- La Régie a rejeté la demande de la modification de méthodologie d'évaluation de la demande
- en journée de pointe et a demandé à Gaz Métro de produire de nouvelles analyses à la Cause
- tarifaire 2015. La Régie a cependant permis à Gaz Métro de conserver les outils qu'elle avait
- contractés en fonction de la nouvelle méthodologie pour l'hiver 2013-2014. Toutefois, elle
- 30 semblait particulièrement inquiète de voir Gaz Métro s'engager à long terme envers TCPL

1 pour obtenir des capacités de transport avant d'avoir analysé des solutions alternatives. À cet 2 effet, la décision D-2013-179 précisait : 3 « [49] En conséquence, la Régie ordonne au Distributeur d'exclure des 4 besoins de pointe l'impact du changement de méthodologie qu'il propose 5 aux fins de sa participation à un appel d'offres de TCPL pour des hausses de capacité dans le triangle de l'est de l'Ontario vers GMi-EDA à compter 6 du 1er novembre 2016. 7 8 [50] La Régie ordonne également au Distributeur de développer et de lui 9 soumettre, d'ici six mois, un projet de nouvelle classe de service 10 interruptible lié à des événements exceptionnels visant les clients au tarif D<sub>4</sub>. Le Distributeur doit envisager la mise en vigueur de cette nouvelle 11 classe de service interruptible pour le 1er novembre 2014 ou le 1er novembre 12 13 2015 au plus tard. Les volumes annuels retenus par Gaz Métro seraient fonction des besoins du réseau. 14 15 [51] La Régie ordonne à Gaz Métro de déposer, d'ici six mois, une étude de faisabilité physique et économique pour un accroissement de la capacité 16 de vaporisation à l'usine LSR pour le 1er novembre 2014 ou le 1er novembre 17 18 2015 au plus tard. 19 [52] La Régie ordonne à Gaz Métro de réduire ses besoins de pointe de 20 1 090 000 m³/jour pour l'année 2016 et, en conséquence, de réduire d'autant, 21 toutes choses étant égales par ailleurs, la capacité de transport FTLH qu'elle détiendra au 1er novembre 2015 auprès de TCPL. » 22 23 En novembre 2013, Gaz Métro a présenté un plan d'approvisionnement pour les années 2017 à 2019, conformément à la décision D-2013-179 (paragr. 49). Ainsi, les capacités 24 25 additionnelles de transport à demander dans l'appel d'offres de TCPL ont été évaluées pour répondre à la demande continue de journée de pointe établie selon la méthodologie actuelle. 26 27 De plus, Gaz Métro proposait de considérer le Projet de Pointe-du-Lac dès l'hiver 2014-2015. 28 Ce projet consistait, entre autres, à majorer le débit de retrait de 1 200 103m3/jour à 29 1 600 103m3/jour, réduisant d'autant les capacités de transport à soumissionner à moyen et 30 long terme et réduisant en partie (132 103m3/jour) les capacités de transport à contracter à 31 court terme.

Dans sa décision D-2014-003, la Régie concluait :

1 « [104] La Régie retient la proposition du Distributeur quant au projet de 2 Pointe-du-Lac sous réserve des considérations énoncées dans le 3 paragraphe qui suit. 4 (...) 5 [124] La Régie juge qu'il y a lieu d'utiliser, de façon prioritaire, la transaction d'échange et à la complémenter, au besoin, par du transport FTSH-6 7 Parkway/GMIT EDA auprès de TCPL et une quantité de transport M12 8 complémentaire auprès d'Union. Si la transaction d'échange ne s'avère pas 9 possible, la solution FTSH-Parkway/GMIT EDA auprès de TCPL et une quantité de transport M12 complémentaire auprès d'Union est à privilégier. 10 11 *(...)* 12 [129] Gaz Métro présente les capacités de transport qu'elle détiendrait auprès de 13 TCPL, aux termes de sa proposition, ainsi que leurs dates d'échéance<sup>31</sup>. 14 [130] La Régie note que les capacités présentées ne prennent pas en compte la modification du profil de retrait de Pointe-du-Lac. 15 16 [131] La Régie considère que les capacités de transport fermes proposées par le Distributeur sont réalistes. Cependant, elles devront être harmonisées avec le 17 18 nouveau profil de retrait de Pointe-du-Lac. » 19 Gaz Métro a donc fait des demandes de capacités auprès de TCPL et Union Gas en fonction 20 des décisions D-2013-179 (paragr. 49) et D-2014-003 (paragr. 104 et 124). Ainsi, lors de la 21 participation à l'appel d'offres de TCPL au 15 janvier 2014, deux soumissions ont été faites, 22 soit: 23 1 029 103m3/jour, en demande alternative si la transaction d'échange entre Dawn et 24 GMIT EDA avec une tierce partie pour une quantité équivalente ne se réalisait pas. 25 La tierce partie devait également soumissionner auprès de TCPL. Gaz Métro avait 26 informé TCPL qu'une seule des deux soumissions se traduirait par un contrat ferme; 27 515 103m3/jour pour couvrir la demande continue du client GNL. Gaz Métro avait 28 toutefois précisé à l'audience de la Cause tarifaire 2014-Phase 2 du 6 février 2014 29 que son plan était de ne pas donner suite à sa soumission<sup>9</sup>. 30 Gaz Métro a également informé TCPL, le 30 janvier 2014, des capacités contractuelles qu'elle 31 renouvelait jusqu'au 31 octobre 2016 en fonction des directives fournies par la Régie dans

-

Original: 2014.06.26

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> A-0115, Notes sténographiques, Volume 8, pages 158 et 159

les décisions D-2013-179 (paragr. 52) et D-2014-003 (paragr. 131), considérant donc la méthodologie actuelle de la demande continue de journée pointe et la mise en place du Projet de Pointe-du-Lac. Ainsi, Gaz Métro a informé TCPL qu'elle décontracterait les quantités suivantes de capacité FTLH au 1<sup>er</sup> novembre 2015 :

5		GJ/jour	10³m³/jour
6	Empress - GMIT EDA (partie de contrat)	82 200	2 169
7	Empress - GMIT NDA (partie de contrat)	2 397	63
8	Empress - GMIT NDA	2 930	77

Le 20 décembre 2013, TCPL a déposé une demande à l'ONÉ visant l'approbation de l'Entente. Le 31 mars 2014, l'ONÉ a précisé que le processus utilisé pour effectuer la demande ne lui permettait pas d'approuver l'Entente, mais qu'elle était disposée à examiner cette demande comme en étant une pour laquelle les droits sont contestés et à la traiter comme position commune des parties à l'Entente. TCPL a confirmé l'acceptation d'un tel traitement le 14 avril 2014 (accepté également par Enbridge, Union Gas et Gaz Métro) et déposait des informations additionnelles le 5 mai 2014. Le processus est présentement en cours. Une décision est espérée avant la fin 2014.

Relativement au Projet de Pointe-du-Lac qui avait pour effet d'augmenter la capacité de retrait de 400 10³m³/jour, la Régie a rejeté la demande d'Intragaz par la décision D-2014-053. Intragaz déposait le 9 avril dernier une requête en révision de cette décision (réf : R-3885-2014). Dans sa décision D-2014-099 datée du 10 juin 2014, la Régie a rejeté cette demande de révision.

Dans la présente Cause, Gaz Métro a déposé à la pièce B-0017, Gaz Métro-4, Document 2, une nouvelle analyse de la méthodologie d'évaluation de la demande en journée de pointe. Cette proposition, comme celle proposée à la Cause tarifaire 2014, tient compte de l'impact des conditions climatiques sur les consommations de la clientèle aux tarifs D<sub>3</sub> et D<sub>4</sub>. Elle entraîne une croissance des besoins d'approvisionnement similaire à celle qui avait été proposée à la Cause 2014.

Une fois le besoin d'approvisionnement établi (égal au maximum entre la demande continue en journée de pointe ou les besoins pour répondre à la demande d'un hiver extrême), l'étape suivante consiste à déterminer quels outils d'approvisionnement seront utilisés pour répondre

- à ce besoin, considérant les outils déjà sous contrats et les outils disponibles à court, moyen et long terme.
- Considérant les actions prises en 2014 et l'évaluation révisée de la journée de pointe, les capacités de transport renouvelées jusqu'au 31 octobre 2016 ainsi que les capacités
- 5 additionnelles soumises dans l'appel d'offres pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> novembre 2016 sont
- 6 inférieures au besoin.

8

9

10

11

12

1314

15

16

17

18

19

20

21

- Les suivis relatifs à l'accroissement de la capacité de vaporisation à l'usine LSR (paragr. 51) et le développement d'un projet de nouvelle classe de service interruptible lié à des événements exceptionnels visant les clients au tarif D<sub>4</sub> (paragr. 50) sont présentés à la pièce Gaz Métro-6, Document 1. Gaz Métro n'a pas pris en considération ces deux suivis dans le développement du plan d'approvisionnement 2015-2018 pour les raisons suivantes :
  - les conclusions de ces suivis mettent en lumière l'impossibilité de les implanter pour le 1<sup>er</sup> novembre 2014. Les dates potentielles seraient le 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour le projet d'une nouvelle classe de service interruptible (avec le maintien de la structure tarifaire actuelle) et le 1<sup>er</sup> décembre 2017 pour le projet d'accroissement de vaporisation à l'usine LSR;
  - plusieurs points demeurent en suspens quant au projet de la nouvelle classe de service interruptible dont les volumes qui pourraient effectivement être disponibles pour ce service; et
  - la décision de la Régie quant à l'implantation ou non de ces projets, individuellement ou combiné.
- Gaz Métro ajustera ses approvisionnements prospectifs dans l'éventualité où ces projets sont effectivement développés.

#### 7.2. Transport

- Le contexte gazier dans lequel évolue Gaz Métro a changé au cours des dernières années,
- 25 modifiant la vision de Gaz Métro relativement aux capacités de transport disponibles à court,
- moyen et long terme pour répondre à ses besoins.
- La requête à l'ONÉ relativement à l'Entente est en cours et, malgré la poursuite du dossier
- entre les parties, force est de constater que l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour la mise

Original: 2014.06.26

1 en place des nouvelles capacités de transport entre Parkway et le territoire de Gaz Métro a 2 de moins en moins de chance d'être rencontrée et qu'en conséguence, la date du transfert 3 des livraisons des clients en Achat Direct (AD) à Dawn est retardée au 1er novembre 2016. 4 Dans cette situation, TCPL a accepté de reporter d'un an la date de fin des capacités 5 contractuelles entre Empress et GMIT EDA qui venaient à échéance le 31 octobre 2015, incluant le contrat de FTNR de 3 431 103m3/jour. Le contrat FTLH de 2 930 GJ/jour 6 7 (77 103m3/jour) entre Empress et GMIT NDA, venant également à échéance le 31 octobre 8 2015, a également été visé par une prolongation similaire. 9 Les capacités additionnelles soumissionnées auprès de TCPL et d'Union Gas qui devaient 10 prendre effet au 1er novembre 2015 ont été considérées effectives à compter du 1er novembre 11 2016 aux fins d'établissement du plan d'approvisionnement. 12 Gaz Métro est en discussion avec Union Gas quant aux modalités qui seraient applicables si 13 la mise en service des capacités additionnelles qui étaient prévues au 1er novembre 2015 14 était reportée au 1er novembre 2016. Aucune entente n'a encore été convenue à cet effet. 15 Considérant le report de la mise en service des capacités entre Dawn et le territoire de 16 Gaz Métro, le déplacement des livraisons de la clientèle en achat direct vers Dawn est 17 également considéré à compter du 1er novembre 2016 aux fins d'établissement du plan 18 d'approvisionnement. Gaz Métro a élaboré les impacts du report du déplacement de la 19 structure d'approvisionnement au-delà du 1er novembre 2015 à la section 10. 20 Comme annoncé au sommaire de ce document et détaillé à la section 9, Gaz Métro doit 21 contracter des capacités additionnelles de transport pour répondre à la croissance de la 22 demande sur l'horizon du plan. La stratégie sur l'horizon du plan est la suivante : 23 Année 2015 24 Relativement aux capacités de transport sur le marché primaire entre Empress et le territoire 25 de Gaz Métro, les informations suivantes sont disponibles sur le site de TCPL en date du 26 21 mai 2014: 27 Empress vers GMIT EDA: aucune capacité 28 Empress vers GMIT NDA: 58 342 GJ/jour (1 540 103m3/jour) en FTNR avec échéance au 29 31 octobre 2015

- Gaz Métro a évalué la capacité qui pourrait être contractée vers GMIT NDA, réduisant ainsi
- 2 la capacité requise vers GMIT EDA.
- 3 D'autre part, en date du 1<sup>er</sup> mai 2014, la liste des clients qui possèdent des contrats fermes
- 4 auprès de TCPL, pour l'hiver 2014-2015, montre qu'il y a peu de joueurs pouvant être
- 5 approchés pour transiger du transport ferme vers GMIT EDA :

Tableau 27

Clients	Quantité GJ/jour	Quantité 10³m³/jour	Date d'échéance
BP Canada Energy Group ULC	26 952	711	2016-10-31
Cargill Limited	52 753	1 392	2015-03-31
EDF- Trading North America, LLC	10 551	278	2015-04-30
J.P. Morgan Commodities Canada Corporation	14 500	383	2015-03-31
TransCanada Energy Ltd.	100 000	2 639	2018-12-31

- Gaz Métro a entamé certaines discussions avec ces tiers ainsi qu'avec TCPL et, en fonction
- du contexte gazier, elle analysera au cours des prochains mois les différentes options afin de
- 8 sécuriser ses besoins d'approvisionnement avant le début de l'année financière.
  - Une vérification des capacités disponibles sur le marché primaire entre Empress et le territoire
- de Gaz Métro le 25 juin 2014, indique qu'aucune capacité de transport d'Empress vers
- GMIT NDA n'est disponible, alors que 58 342 GJ/jour étaient disponibles lors de
- 12 l'établissement du plan. Ainsi, la structure d'approvisionnement présentée à la section 9, qui
- supposait la mise en place de contrats sur le marché primaire pour cette zone, ne sera pas
- possible. Gaz Métro devra donc contracter cette capacité sur le marché secondaire. D'un
- point de vue volumétrique, le plan d'approvisionnement ne varie pas, L'impact se situe au
- niveau des coûts d'approvisionnement.
- 17 Ce dernier constat est une illustration de la rapidité à laquelle la situation évolue dans le
- domaine du transport et qui pourrait faire en sorte que Gaz Métro doive acquérir des capacités
- additionnelles tout prochainement.

#### <u> Année 2016</u>

Pour l'année 2016, les besoins d'approvisionnement sont supérieurs à ceux de 2015. Toutefois, les capacités disponibles sur le marché secondaire sont encore plus limitées, seuls deux clients de TCPL détiennent des capacités couvrant cette période et elles ne répondent pas à la totalité des besoins de Gaz Métro. Le plan d'approvisionnement de l'année 2016 a été établi en considérant la possibilité que des capacités sur le marché secondaire soient rendues disponibles entre Empress et le territoire de Gaz Métro ; cette hypothèse est incertaine pour l'instant.

#### Année 2017

Pour l'année 2017, année au cours de laquelle la mise en place de la structure déplacée vers Dawn sera complétée, Gaz Métro a considéré au plan l'ensemble des capacités additionnelles qui ont été soumissionnées au cours des différents appels d'offres de TCPL et UnionGas, même si les « Precedent agreerment » n'ont pas été officialisés à ce jour. Ces futurs engagements ont été intégrés à titre informatif à l'annexe 3, relative aux contrats existants de transport.

Considérant les besoins d'approvisionnement identifiés à long terme, Gaz Métro a modifié son approche face aux deux soumissions faites lors de l'appel d'offres de TCPL le 15 janvier 2014. Elle a avisé verbalement TCPL que les deux demandes de 1 029 10³m³/jour, celle soumise par la tierce partie et celle soumise sous réserve par Gaz Métro, n'étaient plus concomitantes, elles devaient être considérées distinctement. Quant à la capacité de 515 10³m³/jour, contrairement à ce qui avait été mentionné à la Cause 2014, Gaz Métro n'annulera pas cette demande, mais l'inclura plutôt dans ses outils d'approvisionnement pour desservir les clients en 2017.

De plus, Gaz Métro conserverait les capacités de transport encore sous contrat en date du 31 octobre 2016 entre Empress et son territoire plutôt que de conserver uniquement le niveau minimum requis par l'Entente (85 000 GJ/jour ou 243 10³m³/jour). En effet, Gaz Métro ne peut demander aujourd'hui à TCPL de la capacité additionnelle entre Parkway et GMIT EDA pour une date d'effet au 1er novembre 2016. Elle devra donc se tourner vers le marché secondaire, qui, comme démontré précédemment, est limité à un seul joueur. Dans ce cadre, Gaz Métro a avantage à conserver ses acquis.

#### <u> Année 2018</u>

1

- 2 Pour l'année 2018, la stratégie mise en place en 2017 est maintenue. Toutefois, Gaz Métro
- 3 conserverait les capacités minimales de transport entre Empress et son territoire requises par
- 4 l'Entente (85 000 GJ/jour ou 243 103m3/jour), et demanderait de la capacité additionnelle
- 5 auprès de TCPL et Union Gas pour poursuivre sa stratégie de rapprocher sa structure
- d'approvisionnement de son territoire. Considérant le délai minimum de trois ans requis par
- 7 TCPL pour la construction de nouvelle capacité, cette demande devra être soumise dès
- 8 l'automne 2014 pour viser une date de mise en service le 1<sup>er</sup> novembre 2017.
- 9 La stratégie d'approvisionnement 2015-2018 montre que les structures d'approvisionnement
- des prochaines années devront être ajustées en fonction du contexte propre chaque année.
- Gaz Métro n'a pas toutes les réponses pour lui permettre de statuer sur sa planification
- d'approvisionnement pour les années 2016 et suivantes. Elle devra poursuivre ses
- discussions avec TCPL, Union Gas et les tiers détenant de la capacité jusqu'à son territoire
- 14 pour assurer la desserte de sa clientèle. Elle tiendra également compte des alternatives à
- 15 l'achat de capacités de transport qui pourraient être mises en place dans sa structure.

## 7.3. Fourniture de gaz naturel

- La stratégie d'acquisition de fourniture de Gaz Métro pour l'année financière 2014-2015 a été
- adaptée pour refléter les mouvements de la structure d'approvisionnement.
- Pour l'année 2015, Gaz Métro procèdera par appel d'offres pour les achats contractés
- d'avance à Dawn ou à Empress. Elle sélectionnera les fournisseurs en fonction des critères
- 20 suivants : la prime demandée, la notation de crédit et l'expérience passée. Gaz Métro s'est
- 21 assurée de maintenir une diversité de fournisseurs.
- Pour effectuer, le cas échéant, les transactions d'achats en bloc à Dawn ou à Empress en
- cours d'année, Gaz Métro procédera par invitation. Les mêmes critères de sélection seront
- 24 appliqués pour choisir un fournisseur. Des achats sur la base « spot » seront également
- 25 effectués.
- Gaz Métro demeure prudente dans ses engagements afin de conserver toute la flexibilité dont
- 27 elle pourrait avoir besoin si le contexte gazier entraînait un changement des besoins à Dawn.
- Considérant le contexte gazier actuel, Gaz Métro n'envisage pas contracter d'autre achat de
- gaz naturel pluriannuel pour l'instant.

- 1 La section 8.1 décrit plus amplement les contrats existants ainsi que les volumes d'achats de
- gaz naturel que Gaz Métro prévoit contracter d'avance pour l'année 2015.

#### 7.4. Autres sources d'approvisionnement

- Toujours dans la perspective d'une diversification de ses approvisionnements, Gaz Métro a
- 4 eu l'opportunité de contracter, pour la période du 1er juin 2013 au 31 octobre 2015 une
- 5 capacité de 11 10³m³/jour de gaz naturel auprès d'un producteur de biogaz, directement dans
- 6 son territoire, qui l'injecte dans le réseau de TQM (TCPL),
- De plus, elle continue de suivre de près le développement de l'industrie du biométhane au
- 8 Québec. Toutefois, dans l'horizon du plan d'approvisionnement, aucun achat de biométhane
- 9 n'est prévu.
- Gaz Métro suit également le développement du gaz de shale de l'Utica sur la rive sud du
- Saint-Laurent, entre Québec et Montréal et s'intéresse, sur un horizon à plus long terme, au
- 12 développement des divers projets des terminaux méthaniers et espère pouvoir négocier
- auprès d'éventuels fournisseurs afin d'être desservie en gaz naturel directement au Québec,
- 14 à partir d'un terminal méthanier. Sur l'horizon du plan 2015-2018, aucune source
- d'approvisionnement provenant des ports méthaniers ou du bassin de gaz de shale de l'Utica
- 16 n'a été intégrée à la structure d'approvisionnement. Ces sources potentielles
- d'approvisionnement, même si elles ne font pas directement partie de l'horizon du plan,
- restent présentes dans la réflexion que Gaz Métro porte sur sa structure d'approvisionnement
- 19 futur.
- Si de nouvelles sources d'approvisionnement deviennent disponibles dans l'horizon du plan,
- Gaz Métro verra, le cas échéant, à réorganiser sa structure d'approvisionnement pour les
- intégrer.

## 7.5. Équilibrage

- Les besoins en équilibrage sont en partie comblés par les sites d'entreposage situés dans le
- 24 territoire de Gaz Métro. Ces sites sont composés de l'usine LSR et des deux sites
- d'entreposage souterrain d'Intragaz (Saint-Flavien et Pointe-du-Lac).
- 26 L'usine LSR est un approvisionnement de pointe. Elle est donc utilisée comme dernier outil
- d'approvisionnement.

Les caractéristiques physiques du site de Saint-Flavien impliquent un profil de retrait spécifique défini à l'avance. Une utilisation complète du gaz naturel entreposé à ce site est prévue sur la période de l'hiver. Le début et la fin des retraits, ainsi que la période d'interruption pour la période des Fêtes, peuvent être modulés par Gaz Métro en fonction des besoins découlant principalement des prévisions de température.

Les caractéristiques du site d'entreposage de Pointe-du-Lac permettent une modulation des injections et des retraits en cours de journée, sur la période de l'hiver, avec une dernière fenêtre de nominations trois heures avant la fin de la journée gazière. Ce site peut également être cyclé, c'est-à-dire que le gaz peut être retiré et réinjecté par la suite, permettant de maintenir un débit élevé de retrait et offrant un volume total de gaz sur la période de l'hiver supérieur à la capacité physique du site. Il est le dernier outil utilisé avant l'interruption, en partie ou en totalité, de la clientèle interruptible. Il est donc partiellement utilisé pour répondre à la demande de pointe.

Les besoins d'équilibrage sont également comblés en utilisant le site d'entreposage souterrain d'Union Gas, situé à Dawn, au sud de l'Ontario. Ce site d'entreposage est un outil très flexible en termes de débit de gaz journalier. Il permet une modulation aisée du débit de gaz en cours de journée gazière par ses diverses fenêtres de nominations. Ainsi, les capacités de retrait ou d'injection de ce site permettent de répondre aux fluctuations de la demande de la clientèle tout au long de l'année.

Finalement, Gaz Métro couvre aussi les besoins d'équilibrage par des achats de gaz naturel effectués directement à Dawn, les volumes afférents étant transportés sur des contrats de transport FTSH et/ou STS.

Pour ce qui est des capacités d'entreposage détenues chez Union Gas, des capacités de 232,9 10<sup>6</sup>m³ viendront à échéance le 31 mars 2015, ce qui représente près du deux tiers des capacités totales d'entreposage chez Union Gas. Dans sa décision D-2014-065, la Régie a demandé à Gaz Métro de déposer, au plus tard le 15 octobre 2014, une étude d'expert sur l'entreposage de gaz naturel qui devra porter sur les paramètres d'entreposage, soit :

- la taille optimale de la capacité d'entreposage ;
- la capacité de retrait ; et
- la capacité d'injection.

Original : 2014.06.26 Gaz Métro – 7, Document 1

- Gaz Métro attendra les résultats de cette étude avant de se positionner sur la stratégie relative
- 2 aux capacités d'entreposage. Ainsi, Gaz Métro a établi son plan d'approvisionnement
- 3 2015-2018 en supposant le maintien de l'ensemble de ses capacités d'entreposage.

## 7.6. Conclusion

- 4 Sur l'horizon du plan 2015-2018, Gaz Métro vise un rapprochement de sa structure
- d'approvisionnement à son territoire pour le 1<sup>er</sup> novembre 2016, soit un retard d'un an par
- 6 rapport à la date initialement projetée. Toutefois, une croissance des capacités de transport
- 7 en provenance d'Empress, étant donné la croissance des besoins et la non-disponibilité de
- 8 transport entre Dawn et le territoire de Gaz Métro, sera envisagée pour les trois premières
- 9 années du plan. Les capacités disponibles sur le marché secondaire sont toutefois limitées et
- leur coût risque d'être établi en conséquence.
- Pour la quatrième année du plan, Gaz Métro envisagerait d'effectuer, auprès de TCPL et
- 12 Union Gas, une demande d'ajout de capacité entre Dawn et son territoire à compter du
- 13 1er novembre 2017 pour répondre à cette croissance, mais également pour limiter la capacité
- de transport longue distance au niveau minimum convenu par l'Entente. Cette demande devra
- toutefois être soumise à TCPL dès l'automne 2014.
- Les sections 8 et 9 ci-après présentent plus spécifiquement les orientations prises dans la
- 17 planification des approvisionnements gaziers sur l'horizon 2015-2018.
- Gaz Métro demeure à l'affût de toutes possibilités qui lui permettraient de diminuer les coûts
- d'approvisionnement. Cette mission est d'autant plus importante que le contexte gazier dans
- 20 lequel Gaz Métro évolue semble rendre plus difficile sa stratégie de rapprochement des
- 21 approvisionnements près de son territoire.

## 8. CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT EXISTANTS

- 22 Cette section porte principalement sur les différents contrats d'approvisionnement déjà contractés
- par Gaz Métro. La structure d'approvisionnement est présentée par composante : la fourniture de
- gaz naturel, le transport et l'équilibrage.

## 8.1. Fourniture de gaz naturel

## 8.1.1. Clients en service de fourniture de gaz naturel de Gaz Métro

Gaz Métro achète le gaz retiré par les clients en service de fourniture de gaz naturel du distributeur. Elle le fait à différents points de réception et auprès de différents fournisseurs. De plus, Gaz Métro doit acheter et fournir le gaz de compression nécessaire au transport du gaz naturel.

Le portefeuille de contrats d'approvisionnement en fourniture de gaz naturel et en gaz de compression de Gaz Métro est présenté à l'annexe 2. La date d'échéance, le point de livraison, la période d'achat ainsi que les volumes quotidiens et annuels reliés à chacun de ces contrats pour le plan d'approvisionnement 2015-2018 sont spécifiés. Le tableau présente également les totaux visés au plan d'approvisionnement 2015 et le ratio qui est contracté à ce jour par rapport à ces totaux.

Dans le cadre de la Cause tarifaire 2014, Gaz Métro a proposé une gestion différente des retraits et injections au site d'entreposage d'Union Gas qui vise à concentrer les retraits durant les mois de décembre à février et une concentration des injections à la fin de la saison d'injection. La Régie a approuvé cette approche dans la décision D-2014-077. Ainsi, Gaz Métro a considéré ce mode de gestion dans son plan d'approvisionnement. La page 2 de l'annexe 2 présente la répartition mensuelle des achats projetés de fourniture de gaz naturel par point d'achat ainsi que les quantités quotidiennes que Gaz Métro prévoit contracter d'avance avant le début de l'année financière.

La majeure partie des achats de fourniture de gaz naturel contractés par Gaz Métro (77,0 %) est effectuée au point Dawn. Une portion du gaz naturel pour les clients en service de fourniture de Gaz Métro est également achetée directement au point Empress (22,8 %). Finalement, un achat de gaz naturel est effectué dans le territoire de Gaz Métro (0,2 %).

Les mois d'octobre et novembre sont des mois d'épaulement au cours desquels la température peut influencer de façon importante la consommation de la clientèle. De plus, pour ces mois, Gaz Métro est interruptible en injection au site d'entreposage d'Union Gas. Toutefois, considérant le nouveau mode de gestion des retraits au site d'entreposage d'Union Gas qui entraîne des quantités quotidiennes importantes d'achat en novembre, Gaz Métro contractera d'avance une partie de ces achats. Les autres achats pour ces

deux mois seront effectués sur une base « spot » afin d'adapter les quantités aux besoins spécifiques de la demande.

Pour la période de l'hiver, certains achats projetés ne seront pas concrétisés d'avance afin de conserver la flexibilité dans l'éventualité d'un hiver plus chaud que la normale.

Considérant la quantité importante d'achats à Dawn pour le mois d'avril et le fait que les retraits sont interruptibles au site d'entreposage d'Union Gas, Gaz Métro contractera d'avance une partie des achats projetés pour ce mois.

Gaz Métro attendra la fin de l'hiver 2014 avant de contracter des achats en bloc pour les mois de mai à septembre afin de garder toute la flexibilité pour moduler les achats en fonction des résultats de l'hiver et de la projection de la demande. Après l'hiver, elle jugera chaque mois si des achats en bloc peuvent être réalisés. De plus, selon les quantités requises, une partie des achats des mois d'août et septembre seront réalisés sur une base « spot » afin de moduler les achats en fonction des besoins d'injection au site d'entreposage d'Union Gas. En effet, la capacité d'injection chez Union Gas est réduite pour cette période et les niveaux d'inventaire sont presque à 100 %, ce qui entraîne une gestion plus précise des injections à planifier sur cette période et par le fait même, une gestion plus précise des achats de gaz naturel.

Cette approche permet de conserver toute la marge de manœuvre relativement au niveau d'achats de fourniture à concrétiser à la suite du constat de la demande réelle observée durant la période d'hiver.

## Volume de fourniture requis pour l'année 2014-2015

Pour l'année 2014-2015, le volume total de la fourniture de gaz naturel et du gaz de compression à acheter par Gaz Métro est estimé à 2 042 106m³. De cette quantité, 1 921 106m³ sont attribués spécifiquement à la demande de fourniture de gaz naturel de la clientèle. La différence est requise pour couvrir le restant de la demande (gaz perdu, usage de la compagnie), la variation nette des retraits et injections d'inventaires ainsi que le gaz de compression¹0 requis pour transporter la fourniture jusqu'au territoire de Gaz Métro.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Les pourcentages de gaz de compression projetés sont indiqués à l'annexe 3, page 3.

Un volume de fourniture de 45 10<sup>6</sup>m³ est déjà contracté. Gaz Métro projette de sécuriser près de 50 % des achats totaux en service de fourniture de gaz naturel avant le début de l'année financière, comme présenté à la page 2 de l'annexe 2.

Il est à noter qu'au volume total mentionné ci-dessus vient s'ajouter le volume contracté pour les clients engagés auprès de Gaz Métro dans une entente de fourniture à prix fixe approvisionnée par un fournisseur spécifique. Pour l'année 2014-2015, le volume annuel est estimé à 396 10<sup>6</sup>m³.

#### Prix du service de fourniture

Le prix moyen de référence pour la fourniture de gaz naturel pour l'année 2014-2015 est de 14,663 ¢/m³ (3,87 \$/GJ). Ce prix est basé sur les prévisions de prix de la fourniture de gaz naturel pour la période étudiée. Il inclut l'effet des dérivés financiers ainsi que les coûts à transférer du service de fourniture au service d'équilibrage correspondant à l'interfinancement relié au profil d'achat de la fourniture. La section 2.2 « Hypothèses énergétiques » du présent document présente le détail de l'évaluation du prix.

#### Prix projetés pour les achats à Dawn

Conformément à la Décision D-2014-064, les achats à Dawn contractés d'avance seront transigés en fonction de l'indice NYMEX ou NGX-Dawn auquel s'ajoute, le cas échéant, une prime. Les achats quotidiens « spot » sont transigés à prix fixe.

Pour la projection des coûts d'achats à Dawn à la Cause tarifaire 2015, Gaz Métro a utilisé les prix mensuels des contrats d'échange sur le marché financier obtenu auprès de TD Securities sur la période du 10 au 21 février 2014. Ces prix mensuels sont donc établis selon la même base que celle utilisée pour développer les hypothèses financières présentées au Tableau 4. Ces prix moyens considèrent également les prix des transactions déjà concrétisées sur l'horizon du plan.

Sur l'horizon du plan d'approvisionnement 2015-2018, la projection des prix des achats de gaz naturel à Dawn est la suivante :

Tableau 28

2

3

4

5

6 7

8

9

10

11

12

13

14

Année	Prix d'achat à Dawn		
	\$/GJ	¢/m³	
2014-2015	4,928	18,670	
2015-2016	4,357	16,510	
2016-2017	4,453	16,873	
2017-2018	4,545	17,219	

Les coûts des achats à Dawn sont par la suite fonctionnalisés entre les services de fourniture, compression, transport et équilibrage. La méthode de fonctionnalisation du prix global d'achat, approuvée par la Régie dans la décision D-2014-064 a été appliquée.

Ainsi, pour la Cause tarifaire 2015, le prix global est scindé entre les services comme suit :

- Fourniture : prix annuel du gaz naturel à Empress établi sur la base des « Futures » obtenus sur le marché financier en février précédant l'année financière (réf. : Tableau 4);
- Compression : prix moyen de compression établi selon les ratios mensuels moyens historiques des 3 dernières années de TCPL entre Empress et GMIT EDA (l'information n'a pu être obtenue de la tierce partie) ;
- Transport : prix de transport annuel du marché entre Empress et Dawn ; et
- Équilibrage : solde du différentiel de lieu.

Le Tableau 29 présente la répartition du prix moyen d'achats à Dawn pour l'année 2015 pour un volume projeté d'achats à Dawn de 1 573 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>.

Tableau 29

		Fonctionnalisation par service				
	Prix global	Fourniture	Compression	Transport & équilibrage	Transport annuel	Équilibrage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1)-(2)-(3)	(5)	(6) = (4)-(5)
\$/GJ	4,928	4,210	0,116	0,601	0,571	0,030
¢/m³	18,670	15,953	0,439	2,278	2,164	0,114
(000 \$)	293 624	250 896	6 906	35 823,22	34 025	1 798

La valeur du transport annuel (colonne 5 du Tableau 29) est égale à la moyenne des « Futures » publiés durant le mois de février 2013 par la source de référence :

o TD Energy Trading Inc. - Energy Daily

Le Tableau 30 présente l'évaluation de ce prix de transport annuel.

#### Tableau 30

Période	d'achat	"Future"	"Future"	Différentiel	Ratio de	Compression	Transport
début	fin	<b>Empress</b>	Dawn	Empress-Dawn	compression	Empress-Dawn	annuel
		\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ		\$/GJ	\$/GJ
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6)	(7) = (3)x(6)	(8) = (5)-(7)
2014-10-01	2015-09-30	4,074	4,762	0,688	2,86%	0,117	0,571

Il est à noter que BP Canada Energy Company, deuxième source de référence utilisée les années passées, a modifié sa publication quotidienne et l'information requise pour établir la valeur du transport annuel n'est plus disponible. Les données pour établir le prix annuel moyen de transport entre Empress et Dawn sont donc obtenues d'une seule source.

Le ratio de compression (colonne 6 du 29) n'étant pas inclus dans la publication utilisée en référence, Gaz Métro a utilisé la moyenne des ratios de compression entre Empress et Dawn établis par TCPL pour les 12 derniers mois connus, soit mars 2013 à février 2014.

Selon la décision D-2014-064, cette méthode de fonctionnalisation a été approuvée jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2015. Étant donné le report du déplacement des livraisons de la clientèle AD au 1<sup>er</sup> novembre 2016, Gaz Métro demande à la Régie de prolonger son application jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

## Sécurité d'approvisionnement de la fourniture de gaz naturel

Empress et Dawn sont des points liquides et il est possible de s'y approvisionner en tout temps. Le gaz naturel est transigé comme une commodité, les prix s'ajustent automatiquement en fonction de l'offre et de la demande.

1 Historique des achats réels de fourniture à Dawn 2 La comparaison, pour chacune des cinq dernières années disponibles, des prix mensuels 3 à Dawn et des prix mensuels des achats de Gaz Métro effectués à Dawn est présentée à 4 l'annexe 12. 8.1.2. Clients en service de fourniture avec ou sans transfert de propriété 5 Les clients en service de fourniture avec ou sans transfert de propriété, incluant les clients 6 qui fournissent leur propre service de transport, s'approvisionnent directement auprès de 7 leur fournisseur. De son côté, le client en biogaz, desservi par un réseau dédié, 8 s'approvisionne directement dans le territoire de Gaz Métro. 9 Pour l'année 2014-2015, le volume annuel de tous ces clients est estimé à 3 400 106m³, 10 dont 1 106m3 proviennent des volumes projetés pour les clients en service de gaz 11 d'appoint concurrence. 12 Les clients en service de fourniture avec ou sans transfert de propriété fournissent leur 13 gaz de compression. 8.2. Transport 14 Les modalités relatives aux capacités quotidiennes et annuelles de transport inscrites dans 15 les différents contrats avec les transporteurs TCPL, Union Gas et les tierces parties sont 16 présentées à l'annexe 3, page 1. Ce document détaille les débits au 1er octobre et au 17 1er novembre 2014, ainsi que les échéances des différents contrats de transport. Les 18 modalités de renouvellement sont également indiquées. 19 La Carte 1 présentée à la page 7 du présent document illustre les différents segments de 20 transport (items encadrés). Le portefeuille de contrats de transport que possède Gaz Métro 21 peut être décomposé en onze parties selon les segments parcourus, incluant les contrats de 22 transport par échange. 8.2.1. Services de transport du distributeur 23 La capacité totale de transport contractée auprès de TCPL entre Empress et GMIT EDA 24 (FTLH) a été modifiée comme suit entre les Causes tarifaires 2013 et 2014 :

1	Débits totaux FTLH – Cause tarifaire 2014	8 182 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour
2	1. Reprise de capacité (préalablement cédée)	
3	au 1 <sup>er</sup> nov. 2014	40 10³m³/jour
4	Débits totaux FTLH – Cause tarifaire 2014	8 221 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour
5	La reprise de capacité au 1er novembre 2014 résulte de	du retour d'un client au service de
6	transport du distributeur. Ce client s'était vu céder de	la capacité par Gaz Métro lors de
7	son retrait du service et, selon les règles des Condition	s de service et Tarif, il devait l'offrir
8	au distributeur avant de la retourner directement au tra	nsporteur. Considérant le contexte
9	actuel et les besoins de transport entre Empress et G	MIT EDA, Gaz Métro a décidé de
10	reprendre cette capacité. Le transfert des contrats entre	e les parties n'est pas finalisé, mais
11	ce contrat a été intégré au plan d'approvisionnement e	t indiqué à la ligne 3 de l'annexe 3.
12	D'autre part, un contrat d'échange entre Empress et Gl	MIT EDA sur le marché secondaire
13	prend fin le 31 octobre 2014 pour une capacité de 396	10³m³/jour.
14	Considérant les capacités de transport FTLH venant à	échéance au 31 octobre 2015, à la
15	suite de l'avis de Gaz Métro le 30 janvier 2014 (comm	e expliqué à la section 7.2), TCPL
16	a accepté de reporter la date de fin des capacités de 82	2 200 GJ/jour (2 169 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour) et
17	2 397 GJ/jour (63 103m3/jour) jusqu'au 31 octobre	2016 si la mise en fonction des
18	capacités additionnelles prévues au 1er novembre 201	5 était retardée. Il en est de même
19	avec le contrat de FTNR de 130 000 GJ/jour (3 4	31 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour) qui a pris effet le
20	1er novembre 2013 et devenait échu le 31 octobre 201	5.
21	Les capacités additionnelles soumissionnées auprès	de TCPL et Union Gas en janvier
22	2014 pour une prise d'effet au 1er novembre 2016 ont é	été intégrées à l'annexe 3 même si
23	les « Precedent Agreement » ne sont pas encore signe	és (lignes 13, 14, 23 et 24).
24	D'autre part, la stratégie incluait la négociation d'un	contrat d'échange entre Dawn et
25	GMIT EDA auprès d'un tiers pour une capacité de 3	39 000 GJ/jour (1 029 10³m³/jour)
26	prenant effet le 1er novembre 2016. Cette négociati	on n'est pas complétée, mais la
27	transaction a été intégrée au plan d'approvisionneme	nt et est indiquée à la ligne 30 de
28	l'annexe 3.	

## 8.2.2. Services de transport et d'équilibrage fournis par le client

Pour l'année 2014-2015, 160 clients fournissant leur propre service de transport, incluant le client en biogaz, détiendront une capacité journalière moyenne de 632 10³m³/jour en octobre 2014. Ce nombre passe à 52 clients à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014. La capacité journalière moyenne de novembre 2014 à septembre 2015 passe à 371 10³m³/jour. Le volume annuel total de la clientèle qui fournit son service de transport s'élève à 144 10<sup>6</sup>m³.

L'hypothèse que ce nombre de clients sera statique pour toute la durée du plan d'approvisionnement est utilisée. Les modalités prévues aux *Conditions de service et Tarif* pour les clients désirant contracter leur propre transport (cession ou préavis de sortie) font en sorte que Gaz Métro sera tenue indemne des choix des clients.

Il est à noter que 39 clients ont avisé Gaz Métro de leur retour à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2013 en respectant les *Conditions de service et Tarif* en vigueur au moment de leur avis, c'est-à-dire avec un avis d'au moins 60 jours. Les autres clients qui ont migré vers le service de transport du distributeur ont donné un avis à Gaz Métro avant le 1<sup>er</sup> mars 2014 pour un retour à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

D'autre part, trois clients ont avisé Gaz Métro qu'ils se retiraient du service de transport du distributeur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014. Gaz Métro a accepté cette migration, réduisant d'autant les capacités additionnelles à contracter.

Le retour de clients au service de transport de Gaz Métro représente globalement une baisse de 667 10³m³/jour entre la Cause 2014 et Cause 2015; l'apport des livraisons des clients ayant leur propre service de transport aux outils d'approvisionnement passe de 1 065 10³m³/jour en 2014 à 397 10³m³/jour en 2015.

Tous les clients qui utilisent leur propre service de transport ont opté pour le service d'équilibrage de Gaz Métro. Seul le client en biogaz n'est pas assujetti au service d'équilibrage ; étant sur un réseau dédié, Gaz Métro ne peut lui offrir le service d'équilibrage.

#### 8.2.3. Gaz d'appoint

Une demande de 1 10<sup>6</sup>m³ en service de gaz d'appoint concurrence est intégrée à la Cause tarifaire 2014. Il s'agit d'un contrat déjà signé au cours de l'année 2014 qui se termine le

1 31 octobre 2014. La capacité de transport additionnelle contractée pour desservir cette 2 clientèle a été intégrée au plan d'approvisionnement. 8.2.4. Coûts de transport 3 Les différents tarifs payés à TCPL et Union Gas pour l'utilisation du transport contracté 4 sur leur réseau sont présentés à l'annexe 3, page 2. 5 Gaz d'appoint concurrence 6 Les coûts de transport associés aux volumes de gaz d'appoint concurrence sont à un prix 7 unitaire moyen de 5,949 ¢/m³, correspondant au prix de l'entente déjà réalisée. 8.3. Équilibrage 8 Le portefeuille d'outils d'entreposage de Gaz Métro est constitué de quatre sites : les deux 9 sites d'Intragaz (Pointe-du-Lac et Saint-Flavien), le site d'Union Gas et une usine de 10 liquéfaction (LSR) dont Gaz Métro est la propriétaire. La Carte 1 présentée à la page 7 du 11 présent document illustre les différents sites d'entreposage (items encerclés). 12 Le tableau de l'annexe 4, page 1 détaille les contrats actuellement détenus par Gaz Métro 13 avec chacune des parties. La pièce indique pour chaque contrat les volumes totaux 14 d'entreposage ainsi que les capacités de retrait et d'injection. L'échéance relative à chacun 15 des contrats y est également spécifiée. 16 Comme mentionné à la section 7.5, Gaz Métro a supposé le renouvellement de ces capacités d'entreposage dans l'élaboration du plan d'approvisionnement 2015-2018. 17 8.3.1. Coûts d'entreposage 18 Les tarifs d'Union Gas et d'Intragaz, pour les sites de Pointe-du-Lac et de Saint-Flavien, 19 apparaissent à l'annexe 4, page 2.

En ce qui a trait aux contrats d'entreposage auprès d'Union Gas qui viennent à échéance

au 31 mars 2015, Gaz Métro a utilisé les tarifs actuels pour projeter les coûts à la Cause

20

21

22

tarifaire 2015.

#### 9. PLANIFICATION D'APPROVISIONNEMENTS

- 1 Cette section décrit les outils d'approvisionnement qui seront potentiellement requis pour les
- 2 quatre années du plan. La première section présente la structure d'approvisionnement requise
- 3 pour la première année du plan d'approvisionnement, incluant la stratégie mise en place pour le
- 4 renouvellement des contrats de transport de Gaz Métro. Les autres sections présentent les
- 5 structures requises sur l'horizon du plan quadriennal et selon les différents scénarios : base,
- 6 favorable et défavorable.
- 7 Le plan d'approvisionnement présenté dans cette section est établi en incluant les différents
- 8 éléments relatifs au traitement des ventes de GNL. Le détail de ce traitement est abordé
- 9 spécifiquement à la pièce Gaz Métro-7, Document 2.

## 9.1. Planification pour l'année 2014-2015

#### 9.1.1. Demande et sources d'approvisionnement gazier

L'annexe 5 présente la planification annuelle pour l'année 2015.

#### Hiver

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

La demande totale s'élève à 3 368 10<sup>6</sup>m³ pour la période d'hiver. L'approvisionnement pour répondre à la demande totale avant interruption se chiffre à 3 362 10<sup>6</sup>m³, incluant les retraits des inventaires. Ainsi, un volume d'interruption de 6 10<sup>6</sup>m³ est requis pour répondre à la demande d'hiver.

## Été

Durant l'été, la demande totale prévue s'élève à 2 956 106m³. L'approvisionnement défini pour répondre à cette demande considère les différentes capacités de transport disponibles, les volumes d'achat de gaz naturel à Dawn ainsi que les retraits des sites d'entreposage.

Il est à noter qu'aucune capacité de transport FTLH non utilisée n'est prévue. Étant donné que la structure d'approvisionnement requiert des achats à Dawn en été et que la quantité prévue est significative, c'est cette quantité d'achats qui fluctuera. En effet, d'un point de vue opérationnel, Gaz Métro utilisera la totalité de son transport FTLH et modulera les achats « spot » à Dawn, le cas échéant.

Original : 2014.06.26 Gaz Métro – 7, Document 1

## 9.1.2. Établissement de la journée de pointe

Le plan d'approvisionnement 2015-2018 a été établi en considérant les modifications à la méthode d'évaluation de la journée de pointe présentée à la pièce Gaz Métro-4, Document 2 du présent dossier.

L'annexe 10, lignes 77 à 101, présente le détail de la projection de la demande continue en journée de pointe pour la Cause tarifaire 2015 en fonction de la méthode proposée.

La combinaison représentant la journée de pointe estimée historique depuis octobre 1970 pour la demande continue est identifiée en appliquant les facteurs de la régression linéaire (ci-après décrite) aux combinaisons « degrés-jours et vent » réels réchauffés depuis octobre 1970, évalués en base 13°C.

La régression linéaire est établie en considérant les facteurs calorifiques (DJ<sub>t</sub> et DJ<sub>t-1</sub>), le facteur croisé de la température et du vent (DJ<sub>t</sub> x V<sub>t</sub>) et le facteur de base maximal journalier et mensuel, en base 13°C, en fonction des volumes quotidiens réels observés du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 mars 2013. Un facteur d'ajustement est par la suite appliqué pour refléter la demande de la Cause tarifaire 2015.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de la régression ainsi que les combinaisons des cinq journées historiquement les plus froides depuis octobre 1970; la journée du 4 janvier 1981 est identifiée comme la journée de pointe historique avec une valeur de 34 404 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>.

Tableau 31

Élément	Paramètre de	Paramètre d'évaluation – 5 jours les plus froids				
Liement	régression		Base 13 et températures réchauffées			
Date		1981-01-04	1981-01-03	2004-01-15	1976-01-23	1994-01-15
Base (10³m³/jour)	12 668,14					
DJ <sub>t</sub> (10³m³/DJ)	378,71	38,13	43,64	36,78	39,56	39,79
DJ <sub>t-1</sub> (10³m³/DJ)	116,99	43,64	32,40	39,66	35,27	26,31
DJ <sub>t</sub> x V <sub>t</sub> (10³m³/ DJxkm/h)	2,28	962,46	609,09	1 257,08	747,90	1 105,42
Volume projeté (10³m³)		34 404	34 369	34 096	33 477	33 332

1

8

9 10

11

12

13

Dans la décision D-2012-158, la Régie demandait à Gaz Métro d'expliquer les écarts entre la projection de la demande continue en journée de pointe de la cause tarifaire projetée et celle de l'année précédente. L'annexe 10 présente les justifications de la variation de la demande en journée de pointe. Considérant la décision D-2013-179 de la Régie qui n'approuvait pas la méthode d'évaluation de la journée de pointe proposée à la Cause tarifaire 2014, la demande continue en journée de pointe de l'année précédente, servant de point initial de référence dans la comparaison, est établie selon la méthode actuelle.

L'historique comparatif de la journée de pointe entre les prévisions et le réel observé est présenté à l'annexe 11, pages 2 et 3.

# 9.1.3. Évaluation du volume pour une journée à 39 DJ et vent moyen à cette température

À titre informatif, le tableau suivant présente la projection de volume pour une journée comportant 39 DJ, 37 DJ pour le jour précédent et un vent moyen de 15 km/h sur la base des paramètres de la régression utilisée dans le calcul de la journée de pointe.

Tableau 32

3

4

5

6

7

8

9

10

11

13

14

15

16

17

18

Élément	Paramètre de régression	Paramètres d'évaluation	Volume
Base (10³m³/jour)	12 668,14		12 668,14
DJ <sub>t</sub> (10³m³/DJ)	378,71	39,00	14 769,59
DJ <sub>t-1</sub> (10³m³/DJ)	116,99	37,00	4 328,65
$DJ_t \times V_t $ (103m3/DJxkm/h)	2,28	585,00	1 331,19
Volume projeté (103m3)			33 098

La modification à la méthode d'évaluation de la journée de pointe a été intégrée.

#### 9.1.4. Débit quotidien pour répondre à l'hiver extrême

- Certaines situations potentielles en cours d'hiver entraînent une incertitude sur la demande à approvisionner, telles que :
  - la variabilité de la demande continue et interruptible ;
  - l'incertitude des prévisions météorologiques ; et
  - les conséquences de la gestion des interruptions et des pratiques commerciales de Gaz Métro, incluant le respect de la garantie de service au volet B.
  - Ces éléments ne peuvent être quantifiés pour permettre une évaluation précise des outils requis pour couvrir l'hiver extrême. Gaz Métro s'assure toutefois de sécuriser les outils d'approvisionnement nécessaires pour être en mesure de faire face à ces situations, c'est-à-dire de détenir les outils pour répondre à l'hiver extrême.
- La méthode d'évaluation pour l'hiver extrême est la suivante :

#### <u>Identification de l'hiver extrême</u>

- L'hiver historique le plus froid sur la période d'octobre 1970 à mars 2013 est identifié en appliquant :
  - les facteurs sans ajustement de la régression linéaire obtenus pour l'établissement de la journée de pointe de la demande continue selon la méthode proposée ;
  - aux combinaisons « degrés-jours et vent » réchauffés depuis octobre 1970 évalués en base 13°C.

Le Tableau 33 présente les volumes projetés reliés à la température de la clientèle continue pour les cinq hivers historiquement les plus froids ; l'hiver 1993-1994 est identifié comme l'hiver historique extrême depuis octobre 1970.

#### Tableau 33

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16 17

18

Année	Volumes projetés 10³m³
1993-1994	1 433 364
2002-2003	1 400 038
1995-1996	1 387 516
1971-1972	1 371 197
1977-1978	1 362 676

## Établissement de la demande pour l'hiver extrême

La demande saisonnière de l'hiver extrême des clients dont les consommations sont influencées par la température est établie en appliquant :

- les mêmes facteurs de régression linéaire que ceux prévus au plan, soit :
  - ➢ les facteurs calorifiques (DJt et DJt-1), le facteur croisé de la température et du vent (DJt x Vt), en base 13°C, pour la clientèle continue et sans combinaison tarifaire, et
  - ➤ le facteur calorifique (DJ<sub>t</sub>), sous la base de référence 13°C, pour la clientèle aux tarifs D<sub>5</sub>; et
- aux combinaisons « degrés-jours et vent » réchauffées de l'hiver extrême sur la période d'octobre 1970 à mars 2013, soit l'hiver 1993-1994.

À cette demande est additionnée la portion continue de la demande des clients en combinaison tarifaire D<sub>3</sub> et D<sub>4</sub>, celle-ci n'étant pas influencée par la température.

Considérant les degrés-jours de l'hiver 1993-1994 réchauffés, la demande saisonnière de l'ensemble de la clientèle avant interruption, excluant les volumes de gaz d'appoint concurrence, s'élève à 3 480  $10^6$ m³.

## Établissement du débit quotidien pour répondre à l'hiver extrême

Les outils d'approvisionnement pour répondre à l'hiver extrême sont établis de façon à répondre à la totalité de la demande, et ce, pour chacune des journées de l'hiver extrême, considérant les outils contractés par Gaz Métro, l'effritement des outils dans son territoire (PdL et LSR) et le nombre maximal de jours d'interruption prévu aux *Conditions de service* et *Tarif*.

Il est à noter que la capacité de l'usine LSR utilisée dans l'évaluation est réduite de la capacité réservée aux ventes GNL. De plus, la capacité de liquéfaction en hiver à l'usine LSR a été considérée.

Pour la Cause tarifaire 2015, le débit quotidien requis pour répondre à la demande en hiver extrême est de 32 781 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>.

Dans la décision D-2012-158, la Régie demandait à Gaz Métro d'expliquer les écarts entre la prévision des besoins requis pour répondre à l'hiver extrême de la cause tarifaire projetée et ceux de l'année précédente. L'annexe 10 présente certains éléments justifiant la variation des besoins en hiver extrême.

## 9.1.5. Établissement des outils du plan d'approvisionnement 2015

Dans sa décision D-2009-156, la Régie approuvait que le débit quotidien des outils d'approvisionnement pour sécuriser le plan d'approvisionnement soit fixé à la valeur maximale entre :

- la journée de pointe de la demande continue, soit 34 404 10³m³ évaluée à la section
   9.1.2 ; et
- les outils quotidiens d'approvisionnement requis pour répondre à la demande saisonnière de l'hiver extrême, soit 32 781 10³m³ évalués à la section 9.1.4.
- Gaz Métro doit donc détenir un débit quotidien d'approvisionnement de 34 404 10³m³ pour l'année 2014-2015.

Le Tableau 34 répertorie les différents outils d'approvisionnement disponibles, la moyenne de leur débit journalier respectif pour les mois de décembre 2014, janvier et février 2015, ainsi que la capacité de transport qui doit être contractée pour combler les besoins.

Tableau 34

Sources	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour
FTLH primaire (GMIT EDA et GMIT NDA)	8 626
Transport par échange (EMP-GMIT)	1 031
Achats dans le territoire	11
Transport fourni par les clients	397
FTSH (Dawn-GMIT EDA)	2 903
Transport par échange (Dawn-GMIT)	2 164
FTSH (Parkway-GMIT EDA)	1 715
STS (Parkway-GMIT EDA & NDA)	5 705
Pointe-du-Lac	1 196
Saint-Flavien	1 287
Usine LSR (Vaporisation)	5 729
Sous-total approvisionnements	30 764
Achat / (Vente) de transport	3 642
Total approvisionnements après achat / (vente) de transport	34 406

À des fins d'illustration en mètres cubes, un facteur de conversion de 37,89 MJ/m³ pour le pouvoir calorifique a été utilisé pour les outils d'entreposage Pointe-du-Lac (PdL), Saint-Flavien et l'usine LSR alors que dans les faits, un pouvoir calorifique de 37,76 MJ/m³ s'applique. Par exemple, le débit contractuel de PdL est de 1 200 10³m³/jour. Le facteur de conversion en gigajoule est de 37,76 MJ/m³, amenant ainsi le débit à 45 312 GJ/jour. Le plan d'approvisionnement est établi sur une base de gigajoule et lorsqu'on présente l'information en mètres cubes à la cause tarifaire, il devient requis d'utiliser un pouvoir calorifique équivalent pour l'ensemble des éléments afin de maintenir l'exactitude des calculs, d'où l'utilisation du facteur de conversion de 37,89 MJ/m³. Ainsi, le débit contractuel de PdL présenté ci-dessus est de 1 196 10³m³/jour.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

## Outils de transport requis

1

6 7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

- Le total des approvisionnements requis pour l'année 2015 s'élève à 34 404 10³m³/jour et des capacités additionnelles de 3 642 10³m³/jour sont requises.
- 4 Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2015, Gaz Métro prévoit contracter des capacités de transport de :
  - ➤ 290 10³m³/jour entre Empress et GMIT NDA de novembre 2014 à octobre 2015 sur le marché primaire de TCPL;
  - → 3 048 10³m³/jour entre Empress et GMIT EDA de décembre 2014 à mars 2015 en transport par échange sur le marché secondaire ; et
  - ➤ 304 10³m³/jour entre Empress et GMIT EDA de novembre 2014 à mars 2015 et entre Empress et Dawn d'avril à octobre 2015 en transport par échange sur le marché secondaire.

De plus, considérant la projection des besoins de la clientèle en achat direct, des achats de transport entre Empress et GMIT EDA de 26 10³m³/jour au mois d'octobre et de 32 10³m³/jour au mois d'août seraient requis.

La provision additionnelle à la journée de pointe est établie comme suit :

Tableau 35

% du total des approvisionnements	0,01 %
Provision additionnelle	2
Journée de pointe 2015	34 404
Total approvisionnements après achat	34 406
Achat de transport	+ 3 642
Total approvisionnements avant achat	30 764
	10³m³/jour

17 L'achat de transport de 3 642 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour s'explique par les variations suivantes :

Tableau 36

2

3 4

5

6

7

8

9

10

1112

13

14

15

Élément	10³m³/jour
Variation des outils d'approvisionnement	767
Variation due à la méthode d'évaluation de la pointe	452
(en sus de la variation des besoins déjà contractée en 2014)	
Variation de la demande	<u>2 424</u>
Total de la variation	3 642

La variation des outils d'approvisionnement découle des éléments suivants :

- Utilisation du transport qui avait été identifié comme vente a priori à la Cause 2014 :
  - + 264 103m3/jour à la hausse ;
- Réduction des livraisons des clients ayant leur transport : 628 10³m³/jour ;
- Fin d'un contrat de transport sur le marché secondaire : 396 103m3/jour ;
- Réduction du débit moyen de St-Flavien : 7 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>.

La variation due à la méthode d'évaluation de la pointe en sus de la variation des besoins déjà comblée par les approvisionnements contractés à la Cause tarifaire 2014 est évaluée comme suit :

Tableau 37

	Cause tarifaire 2014			Cause tarifaire 2015			Variation
	Méthode actuelle <sup>(1)</sup>	Méthode proposée <sup>(2)</sup>	Variation des outils	Méthode actuelle <sup>(3)</sup>	Méthode proposée <sup>(4)</sup>	Variation des outils	2015 vs 2014
	10³m³/jour	10³m³/jour	10³m³/jour	10 <sup>3</sup> m³/jour	10 <sup>3</sup> m³/jour	10 <sup>3</sup> m³/jour	10³m³/jour
Demande continue en journée de pointe	29 995	31 521		32 746	34 404		
Approvisionnement pour hiver extrême	30 324	30 689		32 360	32 781		
Total approvisionnement	30 324	31 531	1 206	32 746	34 404	1 658	452

#### Référence

- (1) R-3837-2013, B-0204, Gaz Métro-2, Document 18, Annexe 1, I. 25 à 27, c. 2
- (2) R-3837-2013, B-0054, Gaz Métro-2, Document 1, section 9.1.6
- (3) R-3879-2014, Gaz Métro-7. Document 1, Annexe 14, I. 29 à 31, c. 3
- (4) R-3879-2014, Gaz Métro-7. Document 1, section 9.1.2

## 9.1.6. Stratégie d'approvisionnement et analyse de rentabilité

- La présente section a pour but de présenter une analyse de rentabilité quant à la structure d'approvisionnement qui a été définie pour la première année du plan.
- L'annexe 13 présente un plan d'approvisionnement et une analyse de rentabilité pour la première année du plan en fonction de la structure retenue pour l'année 2015 et un scénario alternatif :
  - Achat de capacité de transport par échange entre Empress et GMIT EDA de 3 048 10³m³/jour du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 31 mars 2015 (structure retenue au plan d'approvisionnement 2015);
  - 2. Achat de capacité de transport par échange entre Empress et GMIT EDA de 3 048 10³m³/jour du 1er novembre 2014 au 30 septembre 2015 et vente de cette capacité du 1er avril au 30 septembre 2015.
  - Cette analyse consiste en une comparaison des plans d'approvisionnement sous chacun des scénarios, accompagnée d'une comparaison des coûts de fourniture, compression, transport et équilibrage de ces plans d'approvisionnement.

## Impact sur le plan d'approvisionnement

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

La première partie de l'annexe 13 (lignes 1 à 26) reprend les grandes lignes de présentation du plan d'approvisionnement, soit : la demande, les outils d'approvisionnement et le débit quotidien d'approvisionnement requis.

#### Impact sur les coûts d'approvisionnement

- La seconde partie de l'annexe 13 (lignes 27 à 39) présente une estimation des coûts de ces plans d'approvisionnement. Pour quantifier ces coûts, les hypothèses suivantes ont été utilisées :
- les prix saisonniers de fourniture présentés à la section 2.2 du présent document, ainsi que les prix mensuels pour les achats à Dawn utilisés pour la projection des coûts d'achats à Dawn, afin de quantifier la modulation différente des achats de fourniture sur l'année;
- les tarifs applicables aux différents contrats de transport et entreposage présentés à la section 8 ; et

 une évaluation auprès d'une tierce partie, des prix d'achat de capacités de transport additionnelles et des prix de vente de capacités de transport.

Il est à noter que cette évaluation est sommaire et ne peut se comparer directement au coût de service de la Cause tarifaire 2015 qui inclut des éléments additionnels à ceux considérés dans la cadre de la préparation de l'annexe 13. L'analyse fait également abstraction du prix des achats de fourniture entre les différents services de fourniture de Gaz Métro et du client. Cette simplification n'a pas d'impact sur le résultat de l'analyse puisque c'est la variation et non le niveau du coût global qui est pertinent.

La variation des coûts d'approvisionnement est de l'ordre de 40 M\$.

La structure d'approvisionnement qui a été retenue (achat de capacité de transport de décembre 2014 au 31 mars 2015) amène des coûts totaux qui sont inférieurs par rapport à un scénario où Gaz Métro aurait acheté une capacité de transport sur l'année et vendu cette même capacité l'été.

#### 9.1.7. Coefficient d'utilisation FTLH

1 2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

Le coefficient d'utilisation du transport FTLH anticipé pour l'année 2014-2015 est de 100 %.

#### 9.1.8. Nombre maximum de jours d'interruption

Le tableau ci-dessous présente le nombre maximum de jours d'interruption pour l'année 2014-2015 qui sera intégré à la section « Interruptions » du « Service de distribution D<sub>5</sub>; Interruptible » des Conditions de service et Tarif. Gaz Métro propose que les changements suggérés soient en viqueur dès la réception d'une décision favorable de la Régie (ou au 1<sup>er</sup> octobre 2014 si une décision devait être rendue avant cette date). Sur réception de cette approbation. Gaz Métro présenterait les pages spécifiques des Conditions de service et Tarif pour approbation par la Régie avant leur publication.

Original: 2014.06.26 Gaz Métro - 7. Document 1 Page 106 de 122

2

3

4

5

6 7

8

9

10

1112

13

14

15

16

	olume souscrit en s me projeté quotidie interruptible	Nombre maximum de jours d'interruption		
	compris entre	et		
Palier D₅	m³/jour	m³/jour	Volet A	Volet B
5.5	3 000	10 000	24	20
5.6	10 000	30 000	30	20
5.7	30 000	100 000	33	30
5.8	100 000	300 000	34	30
5.9	300 000	et plus	42	30

L'évaluation du besoin de fixer un nombre maximum de jours d'interruption en cas d'enjeux opérationnels différent du nombre présenté au Tableau 38 est traitée à la pièce Gaz-Métro-6, Document 3.

## 9.2. Plan d'approvisionnement 2015-2018 – scénarios de base, favorable et défavorable

#### 9.2.1. Fourniture de gaz naturel

Gaz Métro prévoit acheter directement à Dawn des volumes similaires de gaz naturel pour les années 2015 et 2016 et un niveau inférieur pour les années 2017 et 2018. Ces valeurs sont présentées à l'annexe 6, ligne 18 pour les achats du distributeur, ligne 19 pour les achats des clients.

Les années 2017 et 2018 se différencient de 2015 et 2016 par le déplacement des achats de gaz naturel des clients en achat direct à Dawn à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

À des fins d'illustration, la totalité des volumes pour cette clientèle a été considérée livrée à Dawn. Étant donné que Gaz Métro détient tout de même des contrats d'Empress à son territoire, l'hypothèse qu'elle effectuera des achats à Empress pour combler ces capacités a été utilisée. Dans les faits, pour une période transitoire, une certaine quantité de gaz naturel devrait être livrée à Empress par les clients en achat direct ayant des contrats de fourniture au-delà du 1<sup>er</sup> novembre 2016. À terme, tous les clients en achat direct livreront leur gaz naturel à Dawn ; les capacités de transport détenues entre Empress et le territoire

Original: 2014.06.26

de Gaz Métro seront alors comblées par des achats de fourniture de gaz naturel du distributeur.

#### 9.2.2. Transport

1

2

3

4

5

67

8

9

10

Les outils déjà contractés ne permettent pas de répondre à la demande globale de gaz naturel des scénarios de base. Aux lignes 32 à 49 de l'annexe 6, les débits quotidiens envisagés pour les segments de transport qui composent le plan d'approvisionnement de Gaz Métro pour la période concernée sont détaillés. Les capacités additionnelles de transport requises sont indiquées à la ligne 46. Une vente de capacité de transport sur la période de l'été a été intégrée à l'année 2017, présentée en FTLH non utilisé, à la ligne 15. Conformément à la stratégie décrite à la section 7.2, le tableau suivant présente le détail

Conformément à la stratégie décrite à la section 7.2, le tableau suivant présente le détai des actions projetées au plan 2015-2018.

Tableau 39

		<b>2015</b> 10³m³/jour	<b>2016</b> 10³m³/jour	<b>2017</b> 10³m³/jour	<b>2018</b> 10³m³/jour
	ACTIONS COMFIRMÉES À TCPL FTLH décontracté	10 111 / 1001	io in ijou	io in ijodi	10 111 / Jour
1	Empress-GMIT NDA		-77	-63 -2 169	
2	Empress-GMIT EDA			-2 109	
3	TOTAL RÉALISÉ		-77	-2 233	
	ACTIONS PROJETÉES AU PLAN				
	FTLH à décontracter				
4	Empress-GMIT EDA				-655
	Achat transport (FTLH & FTSH)				
5	FTLH Empress-GMIT NDA	290	394	53	53
6	Sec. Emp-GMIT EDA / Dawn (année)	304			
7	Sec. Emp-GMIT EDA (année)		1 821		
8	Sec. Emp-GMIT EDA (déc-mars)	3 048	2 982	2 824	
	FTSH Parkway-GMIT EDA + M12				
9	- Soumissions 2014-01-15			1 029	1 029
10	- Soumissions 2014-01-15			515	515
11	- Demande de construction				3 745
12	TOTAL PROJETÉ AU PLAN	3 642	5 197	4 421	4 687

### 9.2.3. Équilibrage

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

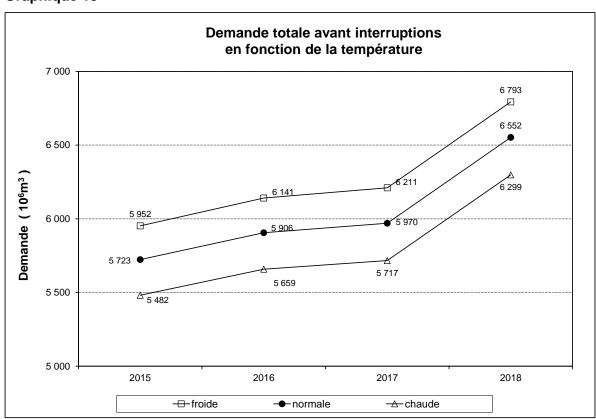
Gaz Métro prévoit maintenir sa capacité d'entreposage sur l'horizon du plan d'approvisionnement. Le détail des volumes éventuellement entreposés par Gaz Métro pour les périodes concernées se retrouve à l'annexe 6, lignes 24 à 28.

Le volume utile de l'usine LSR pour la clientèle réglementée est indiqué à la ligne 24.

### 9.3. Impact de la température

Afin d'évaluer l'impact potentiel de la température, Gaz Métro utilise l'écart annuel total maximal bas et haut observé entre les degrés-jours réels réchauffés depuis octobre 1970 et les degrés-jours normaux pour l'année tarifaire 2015, évalués en base 13. Ces écarts sont de -14,7 % pour une année chaude et +14,0 % pour une année froide. Les variations potentielles de demande engendrées par ces écarts de température sont illustrées au graphique suivant :

### **Graphique 19**



- 1 Les impacts de ces variations sur les structures d'approvisionnement des scénarios de base
- pour les quatre années du plan sont exposés à l'annexe 7. La majorité des variations de la
- demande dues à la température se répercute par une variation des interruptions et des achats
- à Dawn résultant de la modulation de la demande.

#### 9.4. Scénario favorable

- 5 L'annexe 8 présente le plan d'approvisionnement sur un horizon de trois ans dans le cas où
- 6 les livraisons globales de gaz naturel se situeraient au niveau du scénario favorable présenté
- 7 à la section 5.2.
- 8 Pour les quatre années du plan d'approvisionnement, des achats de capacité de transport
- 9 seraient requis (ligne 46 du document). Une vente de capacité de transport sur la période de
- 10 l'été a été intégrée à l'année 2017, présentée en FTLH non utilisé, à la ligne 15.

#### 9.5. Scénario défavorable

- 11 L'annexe 9 présente le plan d'approvisionnement dans le cas où les livraisons globales de
- gaz naturel se situeraient au niveau du scénario défavorable présenté à la section 5.3.
- Pour les années 2015 et 2016 du plan d'approvisionnement, l'impact d'un scénario
- défavorable se mesure par une réduction des achats de transport entre Empress et
- 15 GMIT EDA. Pour les années 2017 et 2018, des ventes de capacités de transport seraient
- requises (ligne 46 de l'annexe 9). À des fins d'illustration, des ventes sur la période de
- 17 décembre à mars ont été considérées

### 9.6. Risque découlant des différentes sources d'approvisionnement

- Dans l'éventualité où un fournisseur ferait défaut de livrer le gaz qu'il s'était engagé à livrer,
- 19 Gaz Métro devrait se procurer du gaz de remplacement auprès d'autres fournisseurs actifs
- dans le marché. Ce gaz de remplacement pourrait cependant devoir être acheté à un prix
- 21 supérieur au prix convenu avec le fournisseur initial. Les ententes en place prévoient toutefois
- que le fournisseur fautif doit indemniser Gaz Métro pour les coûts additionnels encourus pour
- l'acquisition de gaz de remplacement.
- La liquidité des marchés fait en sorte qu'il est presque toujours possible de trouver du gaz de
- 25 remplacement. Le prix auquel le gaz de remplacement serait disponible dans le marché peut

- cependant être influencé par la liquidité des sources d'approvisionnement au moment de l'achat.
- 3 Le mécanisme d'indemnisation fait en sorte que les fournisseurs n'ont aucun intérêt financier
- 4 à faire défaut dans leurs obligations de livraison.
- 5 Le risque est donc essentiellement de nature financière et est lié à la solvabilité financière des
- 6 fournisseurs, et ce, indépendamment de la source d'approvisionnement.

# 9.7. Plan d'approvisionnement 2015-2018 selon la méthode actuelle d'évaluation de la journée de pointe et de l'hiver extrême

- Dans la décision D-2014-078, la Régie demandait
- 10 « [82] (...) au distributeur de présenter un scénario d'approvisionnement 11 utilisant le modèle actuel de prévision de la journée de pointe. »
- L'annexe 14 présente les plans de base des quatre années visées par le plan d'approvisionnement.

### 10. REPORT DU DÉPLACEMENT DE LA STRUCTURE D'APPROVISIONNEMENT À DAWN

- 14 Comme mentionné précédemment, le processus d'approbation de l'Entente devant l'ONÉ 15 entraînera un report du déplacement de la structure d'approvisionnement à Dawn au-delà du
- 16 1 er novembre 2015. La présente section couvre les impacts d'un tel report sur les modalités déjà
- 17 présentées et approuvées par la Régie relatives au déplacement des livraisons de la clientèle AD
- 18 et de la clientèle à prix fixe.

7

8

9

19

20

21

22

23

24

25

26

### 10.1.Déplacement de la structure d'approvisionnement

Le report du déplacement de la structure d'approvisionnement à Dawn ne sera pas nécessairement d'une année complète. La durée du report sera essentiellement fonction du temps requis par TCPL pour rendre disponible de nouvelles capacités. Lorsque celles-ci seront disponibles, le déplacement, autorisé par la Régie, sera alors réalisé. Les impacts d'un déplacement en cours d'année sont décrits ci-dessous. À titre d'exemple, supposons que les nouvelles capacités entre Dawn et le territoire de Gaz Métro deviennent disponibles au 1<sup>er</sup> avril 2016. Les impacts sur le plan d'approvisionnement seraient les suivants :

Original : 2014.06.26 Gaz Métro – 7, Document 1

- la structure tarifaire établie à la Cause tarifaire 2016 serait fonction d'une structure d'approvisionnement à Empress (point de livraison des clients AD). Le prix de fourniture de Gaz Métro serait fonctionnalisé à Empress et le tarif de transport reflèterait le tronçon Empress et GMIT;
- les capacités de transport qui venaient à échéance au 31 octobre 2015 et qui seraient prolongées au-delà du 1<sup>er</sup> novembre 2015 (lignes 1, 2 et 5 de l'annexe 4, page 1) pour un maximum d'un an prendraient fin le 31 mars 2016 ;
- les nouvelles capacités de transport reliant Dawn et le territoire de Gaz Métro seraient totalement effectives à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016;
- les clients AD continueraient à livrer le gaz naturel à Empress ;
- des transactions d'échange entre Empress et Dawn seraient contractées afin de transporter les quantités de gaz naturel livrées à Empress excédentaires aux capacités de transport Empress-GMI détenues.

La variation des coûts résultant de la structure d'approvisionnement effective pour l'exercice 2016 comparativement à ceux projetés à la Cause sera traitée dans les résultats de fin d'exercice 2016. Il n'y a donc pas de traitement spécifique à mettre en place si le déplacement de la structure d'approvisionnement était reporté de moins de 12 mois.

### 10.2.Déplacement des livraisons des clients en achat direct (AD) et à prix fixe

- La date effective du déplacement de la structure d'approvisionnement ne pouvant être établie avec certitude, Gaz Métro propose de reporter le déplacement des livraisons des clients AD au 1<sup>er</sup> novembre 2016.
- Gaz Métro a analysé la possibilité de maintenir le déplacement de cette clientèle en novembre 2015. Toutefois, les capacités de transport reliant Dawn au territoire de Gaz Métro ne sont pas suffisantes pour permettre ce scénario. Gaz Métro aurait à rediriger certains volumes de gaz naturel vers Empress et utiliser le transport FTLH pour finalement les amener dans le territoire. Sous une telle structure, le transport FTLH serait utilisé pour équilibrer la demande. En conséquence, des capacités de transport seraient non utilisées engendrant des coûts échoués, tant que la structure ne serait pas déplacée vers Dawn. Gaz Métro n'a donc pas retenu cette alternative.
- Toutefois, Gaz Métro propose de maintenir le déplacement des livraisons des clients à prix fixe au 1<sup>er</sup> novembre 2015.

1 2

3

4

5

6 7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

Les raisons suivantes motivent cette proposition :

1

2

3

4

5

6 7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

- près de 20% des clients à prix fixe ont déjà signé une entente qui prévoit une livraison du gaz naturel à Dawn à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015. Le prix fixé prend également en compte qu'il n'y a pas de gaz de compression à fournir;
- un changement dans la chaîne d'acquisition de cette clientèle entraînerait une complexité administrative importante pour les fournisseurs qui ont déjà intégré le transfert de point de livraison dans leur contrat et leur gestion. Cela signifierait pour eux de revenir en arrière (établir des contrats avec un point de livraison à Empress) et par la suite de remettre en place le processus pour le 1<sup>er</sup> novembre 2016 (établir des contrats avec un point de livraison à Dawn);
- Gaz Métro détient suffisamment de capacité de transport entre Dawn et GMIT pour gérer le volume quotidien de la clientèle à prix fixe qui serait livré à Dawn à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, sans entraîner de contrainte opérationnelle.

Gaz Métro juge qu'à des fins de simplification, il est préférable de maintenir le déplacement du point de livraison de la clientèle à prix fixe au 1<sup>er</sup> novembre 2015 et de n'apporter aucun changement au processus déjà mis en place.

### Gestion des cas d'exception

- Depuis près d'un an, les clients AD ont été avisés que les livraisons de gaz naturel devront être effectuées à Dawn à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015. L'information a d'ailleurs été officialisée dans les *Conditions de service et Tarif au 1<sup>er</sup> juin 2014*.
- Certains clients ont peut-être déjà contracté des ententes avec leurs fournisseurs de service. Gaz Métro ne connait pas le nombre de clients dans cette situation, ni le volume quotidien impliqué. Toutefois, Gaz Métro est d'avis qu'il devrait y avoir peu de clients dans cette situation, les contrats d'achat de gaz naturel étant principalement négociés pour des périodes de 12 mois. Considérant les capacités qu'elle détient entre Dawn et le territoire, Gaz Métro croit qu'elle pourra gérer ces volumes sans entraîner de contrainte opérationnelle.
- Gaz Métro demandera toutefois aux clients dans cette situation de prouver, document à l'appui, que leur contrat a été conclu avant la date d'entrée en vigueur des modifications aux Conditions de service et Tarif présentées dans la présente section. À ce sujet, Gaz Métro demandera à la Régie d'ordonner une entrée en vigueur de ces modifications à la date de dépôt du présent plan afin d'éviter que des clients profitent de l'annonce du report du

- déplacement vers Dawn avant que la Régie n'approuve les modifications proposées aux
- 2 Conditions de service et Tarif.

3

### 10.3. Service de compression

- A la Cause tarifaire 2014, Gaz Métro avait proposé l'abolition du service de compression et
- 5 l'intégration des coûts reliés à ce service au service de transport et ce, simultanément avec
- le déplacement des livraisons des clients AD et à prix fixe à Dawn, soit au 1er novembre 2015.
- 7 La Régie a d'ailleurs approuvé cette position dans sa décision D-2014-064.
- 8 Gaz Métro propose de maintenir l'abolition du service de compression au 1<sup>er</sup> novembre 2015
- 9 et de considérer les coûts de ce service au service de transport. À cet effet, le crédit de
- compression applicable aux clients à prix fixe livrant à Empress après le 1<sup>er</sup> novembre 2015,
- 11 comme proposé à la Cause tarifaire 2014 et approuvé par la Régie dans la décision
- 12 D-2014-064, demeure. Ce crédit est requis étant donné que le coût du service de compression
- est implicite dans le prix fixe convenu à leur contrat.
- 14 Comme mentionné précédemment, certains clients à prix fixe ont déjà conclu une entente
- pour une période allant au-delà du 1<sup>er</sup> novembre 2015. Certains clients AD peuvent également
- 16 être dans la même situation. Ces contrats excluent donc l'obligation de fournir le gaz de
- 17 compression à Dawn, soit dans l'établissement du prix fixe ou du volume journalier
- 18 contractuel.
- 19 Le report de l'abolition du service de compression entraînerait l'application de frais de
- compression, équivalents au ratio de TCPL pour le tronçon Empress-GMI EDA, aux clients
- 21 livrant à Dawn puisque leur livraison exclut la compression. Ces frais seraient applicables
- jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2016, date de déplacement des livraisons des autres clients AD. Ainsi,
- 23 un développement informatique serait tout de même requis pour neutraliser la situation.
- D'autre part, si le service de compression n'était pas aboli au 1<sup>er</sup> novembre 2015, Gaz Métro
- se retrouverait avec du gaz de compression en surplus, de la date du déplacement de la
- structure d'approvisionnement (par exemple avril 2016) jusqu'au 31 octobre 2016. Ce gaz
- 27 serait alors transporté vers Dawn, engendrant des coûts additionnels pour la clientèle pour
- du gaz naturel non requis, les ratios de compression entre Dawn et le territoire de Gaz Métro
- 29 étant moindres.

1 Lors de la communication de l'abolition du service aux fournisseurs, ces derniers ont approuvé 2 cette abolition, car la gestion de la compression, incluant sa détermination mensuelle, amène 3 une lourdeur administrative. 4 En soi, l'abolition du service de compression n'est pas directement reliée au déplacement à 5 Dawn et peut être appliquée dès le 1er novembre 2015, tel que déjà communiqué aux clients 6 et aux fournisseurs. 7 Ces raisons militent pour le maintien de l'abolition du service de compression au 1er novembre 8 2015. 9 10.4. Modalités de transition pour le déplacement des livraisons des clients en achat 10 direct (AD) et à prix fixe à Dawn 11 Considérant que le déplacement à Dawn était prévu le 1er novembre 2015, des modalités 12 particulières ont été intégrées aux Conditions de service et Tarif du 1er juin 2014, relatives aux 13 « frais de livraison à Empress » qui devaient être facturés aux clients AD et à prix fixe 14 effectuant les livraisons à Empress après le 1<sup>er</sup> novembre 2015. 15 Ces modalités demeurent. Toutefois, la date du 1<sup>er</sup> novembre 2015 doit être remplacée par le 16 1<sup>er</sup> novembre 2016. 17 De plus, considérant le fait que certains clients à prix fixe (et AD potentiellement) livreront le gaz naturel à Dawn à compter du 1er novembre 2015, un « crédit de livraison à Dawn » doit 18 19 être appliqué. 20 En effet, ces clients, paieront un prix de fourniture à Dawn supérieur aux prix applicables aux 21 autres clients (AD ou service de fourniture du distributeur), ces derniers payant un prix 22 déterminé à Empress, tout en étant assujettis au même prix de transport. Cette situation crée 23 une iniquité entre les clients qui doit alors être redressée par le « crédit de livraison à Dawn ». 24 Il s'agit d'une approche similaire aux « frais de livraison à Empress », mais inversée 25 puisqu'elle s'appliquerait à partir de Dawn. Ainsi la méthodologie qui avait été proposée à la 26 Cause tarifaire 2014 et approuvée par la Régie dans la décision D-2014-064 serait appliquée. 27 soit:

- l'établissement de la valeur « marché » en utilisant les « Futures » du marché financier pour les points Empress et Dawn établis avec les hypothèses énergétiques utilisées dans le cadre de la cause tarifaire;
  - le crédit serait égal à la différence entre la valeur « marché » à Dawn et la valeur « marché » à Empress.

### 10.5.Communication

1 2

3

4

5

6

18

19

20

21

22

23

24

- Dans les jours qui suivront le dépôt de la présente preuve, Gaz Métro communiquera avec les fournisseurs pour les aviser du report du déplacement des livraisons à Dawn au 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour les clients en achat direct, mais du maintien du déplacement au 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour ce qui est de la clientèle à prix fixe.
- Gaz Métro effectuera également une communication aux clients en achat direct au cours de l'été.
- Si la Régie refuse la proposition de Gaz Métro de maintenir le déplacement des livraisons à
  Dawn au 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour les clients à prix fixe, Gaz Métro communiquera alors avec
  les fournisseurs pour les informer des nouvelles directives. Considérant les délais
  administratifs reliés à ces contrats, une période de trois mois suivant la décision de la Régie
  serait accordée aux fournisseurs pour leur permettre d'adapter leur système administratif.

#### 10.6. Modifications aux Conditions de service et Tarif

- Dans sa décision D-2014-064, la Régie a accepté l'ajout de deux dispositions transitoires (articles 18.2.6 et 18.2.7 des *Conditions de service et Tarif au 1<sup>er</sup> juin 2014*). Ces dispositions mentionnent que les clients en service de fourniture ou assujettis à une entente de fourniture à prix fixe doivent prévoir que la livraison du gaz naturel sera effectuée :
  - au point Empress jusqu'au 31 octobre 2015 ;
  - au point Union-Dawn à compter du 1er novembre 2015.
- Tel qu'il a été mentionné, Gaz Métro doit reporter le déplacement de sa structure d'approvisionnement. Les articles 18.2.6 et 18.2.7 ne sont donc plus adéquats et doivent être modifiés afin de tenir compte des éléments mentionnés aux sections précédentes.

Original : 2014.06.26 Gaz Métro – 7, Document 1

# 18.2.6 <u>ENTENTE DE FOURNITURE À PRIX FIXE APPROVISIONNÉE PAR UN FOURNISSEUR SPÉCIFIQUE</u>

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, Le client qui désire convenir d'une nouvelle entente ou renouveler une entente de fourniture à prix fixe approvisionnée par un fournisseur spécifique (entente de fourniture à prix fixe) doit prévoir que la livraison du gaz naturel est effectuée au point Empress jusqu'au 31 octobre 2015 et au point Union-Dawn à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Le client engagé dans une entente de fourniture à prix fixe dont le point de livraison convenu est Union-Dawn au-delà du 31 octobre 2015 se verra octroyer le « crédit de livraison à Dawn » pour chaque m³ de volume retiré à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015. La valeur du crédit de livraison sera établie dans les Conditions de service et Tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Le client déjà engagé dans une entente de fourniture à prix fixe dont le point de livraison convenu demeure Empress au-delà du 31 octobre 2015 se verra octroyer un crédit mensuel de compression pour chaque m³ de volume retiré à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015. La valeur du crédit de compression sera établie dans les Conditions de service et Tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Le client déjà engagé dans une entente de fourniture à prix fixe dont le point de livraison convenu demeure Empress après le au-delà du 31 octobre 20152016 sera assujetti aux « frais de livraison à Empress » pour chaque m³ de volume retiré à compter du 1<sup>er</sup> novembre 20152016. La valeur des «-frais de livraison à Empress » sera établie dans les Conditions de service et Tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 20152016.

### 18.2.7 SERVICE DE FOURNITURE FOURNI PAR LE CLIENT

Le client en service de fourniture, avec ou sans transfert de propriété, qui utilise le service de transport du distributeur et qui désire convenir ou renouveler un engagement de fourniture doit prévoir que la livraison du gaz naturel est effectuée au point Empress jusqu'au 31 octobre 20152016 et au point Union-Dawn à compter du 1er novembre 20152016.

Le client en service de fourniture, avec ou sans transfert de propriété, qui utilise le service de transport du distributeur, déjà engagé dans un contrat de fourniture avec une tierce partie, dont le point de livraison convenu est Union-Dawn au-delà du 31 octobre 2015, se verra octroyer le « crédit de livraison à Dawn » pour chaque m³ de volume retiré à compter du 1er novembre 2015. La valeur du crédit de livraison sera établie dans les Conditions de service et Tarif en vigueur au 1er octobre 2015.

Le client en service de fourniture, avec ou sans transfert de propriété, qui utilise le service de transport du distributeur, déjà engagé dans un contrat de fourniture avec une tierce partie, dont le point de livraison convenu demeure Empress au-delà du 31 octobre 20152016, sera assujetti aux « frais de livraison à Empress » pour chaque m³ de volume retiré à compter du 1er novembre 20152016. La valeur des frais de livraison sera établie dans les Conditions de service et Tarif en vigueur au 1er octobre 20152016.

Dans la mesure où le libellé actuel des dispositions transitoires 18.2.6 et 18.2.7 n'est plus adéquat et puisque Gaz Métro communiquera dans les jours à venir avec les fournisseurs afin de les aviser du report du déplacement des livraisons à Dawn, Gaz Métro demande à la Régie de traiter en priorité des éléments abordés à section 10 et de rendre une décision rapide sur la modification des dispositions transitoires avec une date d'entrée en vigueur coïncidant avec la date de dépôt du présent plan d'approvisionnement. Dès la réception d'une décision favorable de la Régie, Gaz Métro présenterait les pages spécifiques des *Conditions de service* et *Tarif* pour approbation par la Régie avant leur publication.

### 11. REVENUS D'OPTIMISATION PRÉVUS

1 2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

18

19

20

21

- 15 Il y a deux types de revenus d'optimisation, ceux résultant de transactions opérationnelles
- 16 prévues au plan d'approvisionnement et ceux résultant de transactions financières potentielles.
- 17 Les deux types de transactions sont présentés distinctement dans cette section.

### 11.1.Transactions opérationnelles

- Dans l'établissement de la cause tarifaire, Gaz Métro peut se retrouver avec des capacités excédentaires de transport. Afin de distinguer les types de transactions opérationnelles requises au plan d'approvisionnement, les termes suivants sont définis :
- Vente a priori : Vente de capacité de transport requise au plan d'approvisionnement afin de
   ne pas détenir de capacité de transport excédentaire à la demande continue
   en journée de pointe et à la provision additionnelle définie pour répondre à
   la demande saisonnière en hiver extrême. Les ventes peuvent être reliées
   au transport FTLH ou FTSH. Ces ventes seront normalement réalisées avant
   le début de l'année financière ou au plus tard avant le début de l'hiver.

Original : 2014.06.26 Gaz Métro – 7, Document 1

1 Vente FTLH non utilisée : Vente de transport FTLH durant la période de l'été résultant 2 d'excédents de capacité une fois la demande annuelle et les besoins 3 d'injection aux sites d'entreposage rencontrés. De façon générale, 4 Gaz Métro attend la fin de la saison d'hiver pour vendre, le cas échéant, le 5 transport excédentaire. 6 Les revenus d'optimisation résultant des différentes transactions opérationnelles prévues à la 7 Cause tarifaire 2015 sont présentés dans les sous-sections ci-dessous. 8 11.1.1. Vente de transport FTLH a priori 9 Aucune capacité de transport n'est à vendre sous cette catégorie. 10 11.1.2. Vente de transport FTLH non utilisé 11 Aucune capacité de transport n'est à vendre sous cette catégorie. 12 11.2.Transactions financières 13 Chaque année, des opportunités de marché se présentent en fonction des divers contrats de 14 transport dont dispose Gaz Métro et des tronçons sur lesquels ces contrats portent. Lorsque 15 possible, Gaz Métro saisit ces opportunités dans la mesure où elle est tenue opérationnellement indemne. 16 17 Les revenus d'optimisation pour les transactions financières qui ont déjà été concrétisées et 18 dont les revenus générés sont fixes sont intégrés à la Cause tarifaire. Au moment du dépôt 19 de la phase 2 de la Cause tarifaire 2015, une transaction de cession d'optimisation était 20 réalisée générant des revenus fixes pour le mois d'octobre 2015 de 11 625 \$. Ces revenus 21 sont appliqués en réduction des coûts de transport, la transaction étant reliée à l'utilisation de 22 cet outil. CONCLUSION

Gaz Métro a présenté son plan d'approvisionnement, couvrant les années 2015 à 2018

conformément au Règlement et à la décision D-2014-003. Elle a établi sa structure

d'approvisionnement pour répondre à la demande prévue sur l'horizon du plan et assurer la

23

24

- sécurité d'approvisionnement, tout en veillant à ce que le coût d'utilisation du gaz naturel soit le
- 2 plus bas possible pour la clientèle.
- 3 Le plan d'approvisionnement est établi en fonction de la méthode proposée d'évaluation de la
- 4 demande continue en journée de pointe qui tient compte de l'impact des conditions climatiques
- 5 sur les consommations de la clientèle aux tarifs D<sub>3</sub> et D<sub>4</sub>.
- 6 Étant donné l'augmentation des besoins d'approvisionnement et du contexte gazier qui indique
- 7 une disponibilité limitée de capacités de transport vers son territoire, Gaz Métro visera à sécuriser
- 8 ses besoins avant le début de l'année financière 2015. Gaz Métro désire toutefois que la Régie
- 9 approuve le présent plan d'approvisionnement afin de mitiger les risques évoqués par elle dans
- 10 sa décision D-2014-078 relatifs à l'achat de capacités préalablement à son approbation.
- 11 Cependant, en fonction de l'évolution de la disponibilité de capacités additionnelles sur les
- 12 marchés primaire et secondaire, il est possible que Gaz Métro acquière des capacités
- additionnelles avant que la Régie n'ait donné son approbation, et ce, comme par le passé.
- Pour l'approvisionnement des années subséquentes, Gaz Métro poursuivra ses discussions avec
- 15 TCPL et toute autre partie prenante afin d'identifier des pistes de solution quant aux
- problématiques reliées au développement de capacité dans l'est du Canada et analysera les
- options réglementaires et légales pour assurer la sécurité d'approvisionnement de sa clientèle.
- 18 Gaz Métro juge que le rapprochement de l'approvisionnement gazier près de son territoire
- demeure un objectif important.
- 20 Gaz Métro demande à la Régie d'approuver son plan d'approvisionnement pour les
- 21 années 2015-2018 dont notamment :
- 22 la demande projetée ;

- les caractéristiques des contrats de transport qu'elle entend conclure afin de répondre
  - à la demande projetée sur l'horizon de son plan d'approvisionnement, dont notamment
- les caractéristiques des contrats de transport pour l'année 2018 qui découleraient de
- la demande de Gaz Métro à TCPL et Union de construire des capacités additionnelles
- 27 en provenance de Dawn;
- 28 la prolongation de la méthode actuelle de fonctionnalisation des achats à Dawn, décrite
- 29 à la section 8.1, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2016;

- les changements suggérés au nombre maximum de jours d'interruption pour l'année
   2014-2015. Gaz Métro demande que ces changements soient en vigueur dès la réception d'une décision favorable de la Régie (ou au 1<sup>er</sup> octobre 2014 si une décision devrait être rendue avant cette date);
  - le report du déplacement des livraisons des clients en achat direct au 1<sup>er</sup> novembre 2016 ;
- 7 le maintien du déplacement des livraisons des clients à prix fixe au 1<sup>er</sup> novembre 2015;
  - le maintien de l'abolition du service de compression au 1<sup>er</sup> novembre 2015;
  - l'application d'un « crédit de livraison à Dawn » pour les clients en achat direct et à prix fixe livrant leur gaz naturel à Dawn à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015 ; et
  - les modifications aux *Conditions de service et Tarif* décrites à la section 10 avec une entrée en vigueur en date du dépôt du présent plan d'approvisionnement.

5 6

8

9

10

#### **ANNEXES**

Anneve 1 ·

Allieve I.	i iix iegioriaux	

Priv régionaux

Annexe 2 : Contrats d'approvisionnement en fourniture de gaz nature

Achats de fourniture de gaz naturel projetés – Année 2014-2015

Annexe 3: Contrats d'approvisionnement existants - Transport

Annexe 4: Contrats d'approvisionnement existants - Entreposage

Annexe 5 : Demande et sources d'approvisionnement - Année 2014-2015

Annexe 6: Plan d'approvisionnement 2015-2018

Annexe 7 : Plan d'approvisionnement 2015-2018 – Impact potentiel de température

Annexe 8 : Plan d'approvisionnement 2015-2018 – Scénario favorable

Annexe 9 : Plan d'approvisionnement 2015-2018 – Scénario défavorable

Annexe 10 : Évolution de la demande projetée en journée de pointe de la Cause tarifaire 2014

à la Cause tarifaire 2015

Évolution des besoins de l'hiver extrême de la Cause tarifaire 2014 à la Cause

tarifaire 2015

Annexe 11 : Comparaison des prévisions des ventes annuelles avec les données réelles

Comparaison des prévisions de la journée de pointe avec les données réelles

Annexe 12 : Historique des achats réels de Gaz Métro à Dawn

Annexe 13 : Plan d'approvisionnement 2015-2018 – Stratégie alternative et analyse de

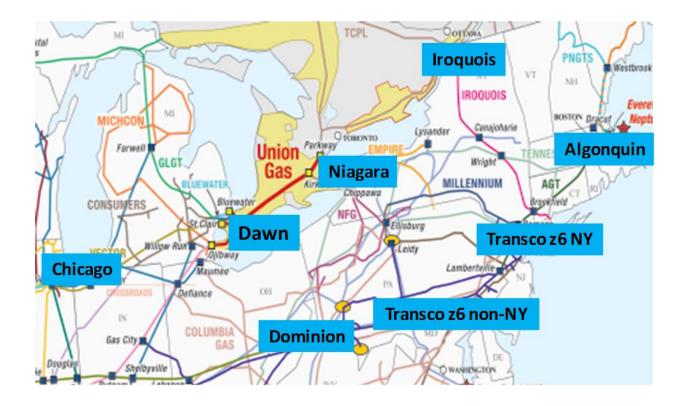
rentabilité – Année 2015

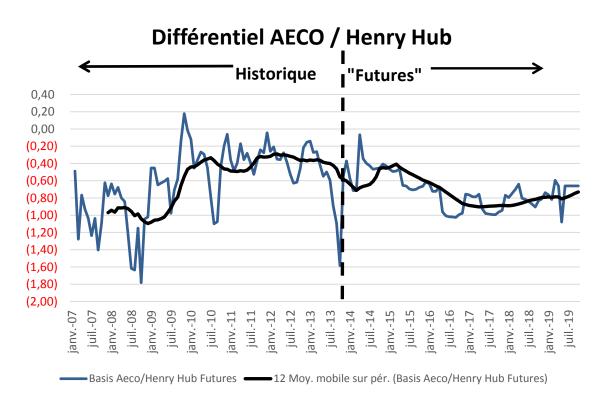
Annexe 14: Plan d'approvisionnement 2015-2018 – Établissement de la pointe et des

besoins de l'hiver extrême selon la méthode actuelle

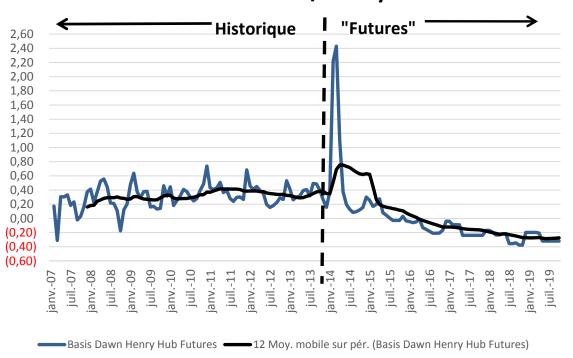
### **PRIX RÉGIONAUX**

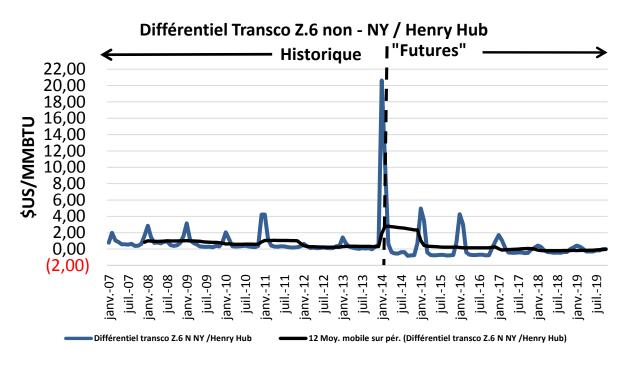
- 1 Cette annexe présente, sous forme graphique, l'évolution historique et la valeur des « Futures »
- des différentiels de lieu par rapport à Henry Hub pour différents points d'échange du gaz naturel
- dans le nord-est du continent. L'historique de prix porte sur la période janvier 2007 à janvier 2014
- 4 alors que la valeur des « Futures » porte sur la période février 2014 à octobre 2019. Il est à noter
- 5 que Henry Hub est un carrefour d'échange situé en Louisiane où s'établit le prix des contrats
- 6 « Futures » sur le New York Mercantile Exchange (NYMEX).
- 7 Les différentiels ont été calculés aux points identifiés sur la carte ci-dessous ainsi qu'à AECO. La
- base de données a été fournie par une tierce partie.

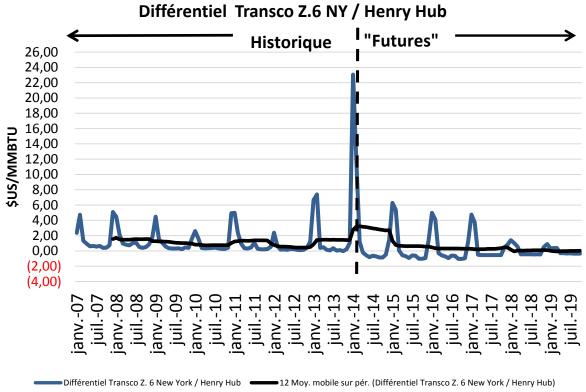




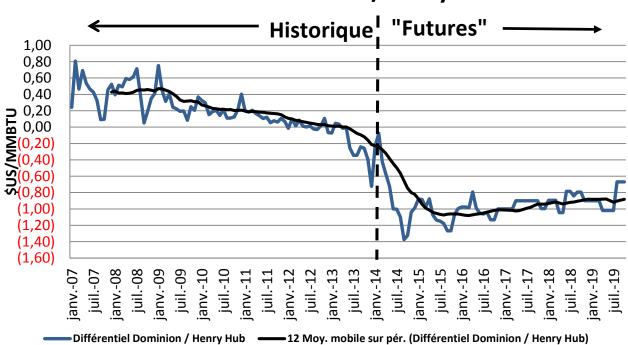
### Différentiel Dawn / Henry Hub

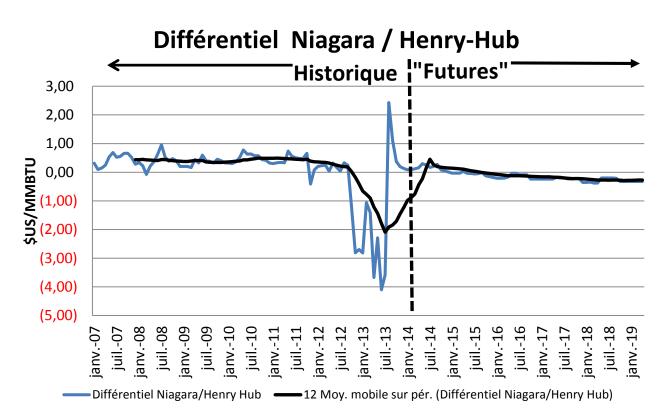




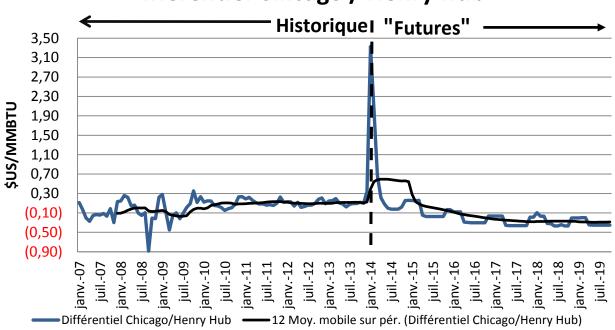


# Différentiel Dominion / Henry-Hub

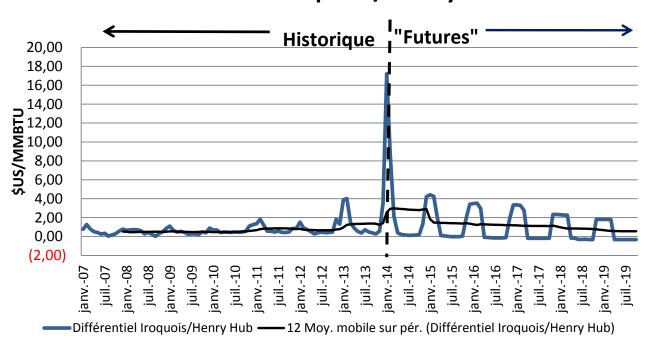




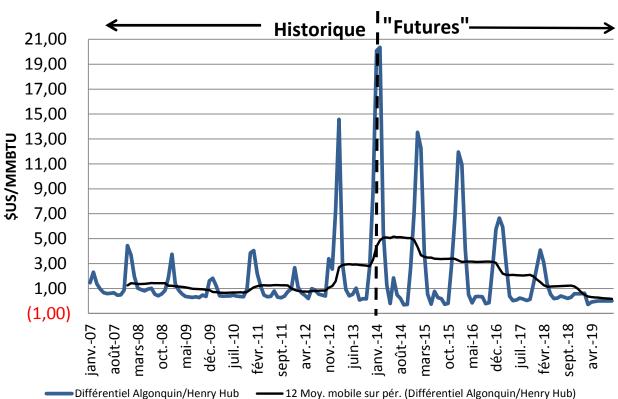




### **Différentiel Iroquois / Henry Hub**



## **Différentiel Algonquin / Henry Hub**



### CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT EN FOURNITURE DE GAZ NATUREL

	Point de		Volume	Période	d'achat	Indice	Volume	Total contracté	Total visé
	livraison	Échéance	quotidien ( 10³m³/jour )	Début	Fin	d'achat	annuel ( 10 <sup>6</sup> m³ )	Qté / % du visé ( 10 <sup>6</sup> m³ )	Année 2015 ( 10 <sup>6</sup> m³ )
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1 2	Empress						0	0 0,0%	466
3	Dawn	2015-03-31	343	01-déc	31-mars	AECO	42	42 2,6%	1 573
5 6	Franchise	2015-10-31	11	01-oct	30-sept	Empress	4	4 100,0%	4
7	` ,						2 042		

### ACHATS DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL PROJETÉS - ANNÉE 2014-2015

	Dawn		Empress		Territoire de Gaz Mtéro		Achats totaux						
	À contracter d'avance	En attente	Total	À contracter d'avance	En attente	Total	À contracter d'avance	En attente	Total	À contracter d'avance	En attente	Total	% à contracter d'avance
	10 <sup>6</sup> m³	10 <sup>6</sup> m³	10 <sup>6</sup> m³	10 <sup>6</sup> m³	10 <sup>6</sup> m³	10 <sup>6</sup> m³	10 <sup>6</sup> m³	10 <sup>6</sup> m³	10 <sup>6</sup> m³	10 <sup>6</sup> m³	10 <sup>6</sup> m³	10 <sup>6</sup> m³	
oct-14	0	88	88	0	2	2	0,3	0,0	0,3	0	90	90	0,4%
nov-14	119	106	225	0	10	10	0,3	0,0	0,3	119	117	236	50,5%
déc-14	101	54	154	65	45	110	0,3	0,0	0,3	166	99	265	62,8%
janv-15	151	50	201	65	44	110	0,3	0,0	0,3	216	95	311	69,6%
févr-15	136	45	181	59	35	95	0,3	0,0	0,3	195	81	276	70,8%
mars-15	174	10	184	65	43	108	0,3	0,0	0,3	240	53	293	82,0%
avr-15	79	103	182	0	9	9	0,3	0,0	0,3	79	111	191	41,7%
mai-15	0	56	56	0	7	7	0,3	0,0	0,3	0	64	64	0,5%
juin-15	0	26	26	0	8	8	0,3	0,0	0,3	0	34	34	0,9%
juil-15	0	92	92	0	2	2	0,3	0,0	0,3	0	94	94	0,3%
août-15	0	96	96	0	0	0	0,3	0,0	0,3	0	96	96	0,3%
sept-15	0	87	87	0	5	5	0,3	0,0	0,3	0	92	92	0,3%
Total	759	813	1 573	255	210	466	4	0	4	1 019	1 023	2 042	
Prorata du to	otal		77,0%			22,8%			0,2%	49,9%	50,1%		

## CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT EXISTANTS TRANPSORT

	Segment	Transporteur (service)	Débits totaux (10 <sup>6</sup> m³/an)	Débits totaux 2014-11-01 (103m3/jour)	Échéance	Notes	Débit 2014-10-01 (10³m³/jour)	Débit 2014-11-01 (10³m³/jour)	Modalité de renouvellement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1			2.002	0.224	2016-10-31	Α	4 751	4 751	1
2	F OMT FDA	TCPL (FTLH)	2 893	8 221	2015-10-31	В	3 431	3 431	2
3	Empress-GMIT EDA				2015-10-31		0	40	2
4		Tierce partie	12	0	2014-10-31		396	0	2
5	F OMITAIDA	TODI (ETLLI)	440	405	2016-10-31	С	327	327	1
6	Empress-GMIT NDA	TCPL (FTLH)	148	405	2015-10-31		77	77	2
7					2016-10-31		3 313	3 313	
8		TOD! (OTO)	0.000	5.705	2016-10-31		676	676	_
9		TCPL (STS)	2 082	5 705	2016-10-31		1 188	1 188	1
10	D				2016-10-31		528	528	
11	Parkway-GMIT EDA				2017-10-31		1 715	1 715	
12			626	1 715	2030-10-31	D	n/a	n/a	
13		TCPL (FTSH)			2031-10-31	Е	n/a	n/a	1
14					2031-10-31	F	n/a	n/a	
15	Parkway-GMIT NDA	TCPL (FTSH)			2030-10-31	G	n/a	n/a	1
16	•	, ,			2017-03-31		1 381	1 381	
17					2017-03-31		605	605	
18					2017-03-31		2 342	2 342	4
19					2016-10-31		924	924	
20	Dawn-Parkway	Union (M12)	2 745	7 522	2027-10-31		1 715	1 715	
21	•	. ,			2016-10-31		555	555	3
22					2030-10-31	Н	n/a	n/a	
23					2031-10-31	1	n/a	n/a	4
24					2031-10-31	J	n/a	n/a	
25	Parkway-Dawn	Union (C1)	963	2 639	2017-03-31		2 639	2 639	4
26	,	` '			2016-10-31		1 320	1 320	
27	Dawn-GMIT EDA	TCPL (FTSH)	1 060	2 903	2016-10-31		528	528	1
28					2016-10-31		1 056	1 056	
29	Transport par échange Dawn-GMIT EDA/Parkway	Tierce partie	790	2 164	2023-10-31		2 164	2 164	2
30	Transport par échange Dawn-GMIT EDA	Tierce partie			2023-10-31	К	n/a	n/a	2
31 32	Transport par échange Empress-GMITEDA/Dawn	Tierce partie	367	1 004	2015-10-31 2015-10-31		660 344	660 344	2
33	Transport par échange Empress-GMIT NDA/Dawn	Tierce partie	10	26	2015-10-31		26	26	2

#### NOTES

- A. Capacité de 2 169 10³m³/jour est décontractée au 1er novembre 2015 avec possibilité d'extension d'un an si les capacités additionnelles prévues au 1er novembre 2015 ne sont pas disponi
- B. Possibilité d'extension d'un an si les capacités additionnelles prévues au 1<sup>er</sup> novembre 2015 ne sont pas disponibles
- C. Capacité de 63 10³m³/jour est décontractée au 1er novembre 2015 avec possibilité d'extension d'un an si les capacités additionnelles prévues au 1er novembre 2015 ne sont pas disponible
- D. "Precedent agreement" avec TCPL, 6 312 103m3/jour
- E. Soumission 2014/01/15 auprès de TCPL, 1 029 10³m³/jour
- F. Soumission 2014/01/15 auprès de TCPL, 515  $10^3 m^3$ /jour
- G. "Precedent agreement" avec TCPL, 405 103m3/jour
- H. "Precedent agreement" avec Union, 6 803 103m3/jour
- I. Soumission 2014/01/22 auprès de Union, 1 043 10³m³/jour
- J. Soumission 2014/01/22 auprès de Union, 521 10³m³/jour
- K. Soumission 2014/01/15 Contrat d'échange avec un tiers

### MODALITÉ DE RENOUVELLEMENT

- Droit de renouvellement annuel avec préavis de 2 ans
- 2. Pas de modalité de renouvellement
- 3. Préavis de 2 ans pour ne pas renouveler, sinon renouvellement automatique pour 10 ans
- 4. Préavis de 2 ans pour ne pas renouveler, sinon renouvellement automatique pour 1 an
- 5. Retour automatique de la capacité à Gaz Métro

### TARIFS DE TRANSPORT : TCPL ET UNION GAS

	<u>TCPL</u>		Α	u 1er juillet 201	13
			\$/10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /mois	\$/10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	
			(1)	(2)	
1	FTLH Zone EST (GMIT EDA)	Prime fixe	1 993,07	65,5254	
2		Prime variable		0,0000	
3		Total		65,5254	Taux à CU 100%
4	FTLH Zone NORD (GMIT NDA)	Prime fixe	1 549,04	50,9273	
5	,	Prime variable		0,0000	
6		Total		50,9273	Taux à CU 100%
7	STS	Prime fixe	474,69	15,6062	
8		Prime variable	·	0,0000	
9		Total		15,6062	Taux à CU 100%
10	FTSH (Dawn-GMIT EDA)	Prime fixe	608,40	20,0021	
11	Surcharge point de réc	ception Union Dawn	5,03	0,1654	
12	· .	Prime variable		0,0000	
13		Total		20,1676	Taux à CU 100%
		Prime variable			
14	FTSH (Parkway-GMIT EDA)	Prime variable	474,69	15,6062	
15		Prime variable		0,0000	<u></u>
16		Total		15,6062	Taux à CU 100%

	<u>UNION GAS</u>	Aι	14		
			\$/10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /mois	\$/10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	
			(1)	(2)	
17	Transport M12 (Dawn à Parkway)	Prime fixe	91,69	3,0146	Taux à CU 100%
18	Prime variab		3,0146		
19	Transport C1 (Parkway à Dawn)	Prime fixe	22,32	0,7337	Taux à CU 100%
20	Prime variab	le pour excédent		0,7337	

### **RATIOS DE GAZ DE COMPRESSION**

	TCPL		
			Projection 2015
1		FTLH Empress-GMIT EDA	2,77%
2		FTLH Empress-GMIT NDA	2,07%
3		FTLH Empress-Dawn	2,86%
4		FTSH Dawn-GMIT EDA	0,87%
5		FTSH Parkway-GMIT EDA	0,69%
6		STS Parway-GMIT EDA	0,69%

### **Union Gas**

		Tarif M12 Dawn à Parkway	Tarif C1 Parkway à Dawn
7	Octobre	0,700%	0,269%
8	Novembre	0,844%	0,154%
9	Décembre	0,950%	0,154%
10	Janvier	1,091%	0,154%
11	Février	1,038%	0,154%
12	Mars	0,977%	0,154%
13	Avril	0,806%	0,269%
14	Mai	0,570%	0,269%
15	Juin	0,466%	0,269%
16	Juillet	0,453%	0,269%
17	Août	0,357%	0,269%
18	Septembre	0,353%	0,269%

## CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT EXISTANTS ENTREPOSAGE

	Fournisseur	Échéance		Capacité	Critère de retrait selon le niveau d'inventaire	Capacité maximale Retrait	Critère d'injection selon le niveau d'inventaire	Capacité maximale Injection (10³m³/jour)
	(1)	(2)		(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1 2		31/03/2015	Note 1	78 514		942 628		589 393
3 4		31/03/2015	Note 1	154 386		1 853 1 235		1 158 772
5 6		31/03/2017	Note 1	116 126		1 394 929		871 581
7 8	Union	31/03/2019	Note 1	0		1 394 929		871 581
9		31/03/2015	Note 2	0				
10 11		Total		349 026	> 87 256 < 87 256	5 582 3 721	> 261 769 < 261 769	3 489 2 326
12 13		31/03/2019	Note 3	116 126	> 29 031 < 29 031	1 394 929	> 87 094 < 87 094	871 581
14 15	Intragaz PdL *	30/04/2023		22 700	> 15 500 < 15 500	1 200 variable	> 10 000 < 10 000	2 400 variable
16 17 18 19	Intragaz St-Flavien *	30/04/2023		120 000	Décembre Janvier Février Mars	1 200 1 520 1200 / 800 635 / 0	Volume maximal	920
20					Maximum disponible	1 930		
21 22 23 24	LSR*	Capacité totale: Capacité utile: Activité réglementée Client GNL		58 591 56 600 52 700 3 900		5 749 en vaporisation	Liquéfaction brute Liquéfaction nette	341 288

<sup>\*</sup> Pouvoir calorifique de 37,76 MJ/m³

Original: 2014.06.26

#### Note

<sup>1</sup> Étant donné l'ajout d'un contrat de capacité de retrait et injection uniquement, le niveau d'inventaire est évlaué en fonction de la capacité totale d'entreposage détenue

<sup>2</sup> Contrat de regroupement des capcités de retrait et d'injection sous un seul contrat "Aggregates Storage Nomination Services - ASN"

<sup>3</sup> Contrat effectif le 1er avril 2017, décision D-2013-035 de la Régie de l'énergie, non finalisé

### TARIFS D'ENTREPOSAGE : UNION GAS ET INTRAGAZ

	<u>-</u>	Au 1er	avril 2014	Au 1er	avril 2015
	UNION GAS	000 \$	\$/10³m³	000 \$	\$/10³m³
	Prime fixe sur la capacité contractuelle				
1	LST 057		38,269		*
2	LST 064		31,070		*
3	LST 065		31,070		31,828
4	LST 068	792		792	
5	Prime variable (retrait et injection)		0,265		0,265
6	Prime variable (retrait et injection excédenta	aire)	1,553		1,553
	Ratio de gaz de compression				
7	Retrait et injection		0,6%		0,6%
8	Retrait et injection excédentaire		Ratio variable		Ratio variable

### Au 1er septembre 2013

	INTRAGAZ - POINTE-DU-LAC	\$/10³m³/mois	\$/10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>
9	Prime de réservation	11,951	143,408
10	Prime de souscription	82,683	992,191
		\$/année	
11	Cavalier tarifaire	-43 000	
12	Gaz de compression maximum	4,0%	

### Au 1er septembre 2013

	INTRAGAZ - SAINT-FLAVIEN	\$/10³m³/mois	\$/10³m³
13	Prime de réservation	8,624	103,484
14	Prime variable - injection		1,685
15	Prime variable - retrait		0,281
		\$/année	
16	Cavalier tarifaire	-255 800	

<sup>\*:</sup> Contrats en renouvellement

### DEMANDE ET SOURCES D'APPROVISIONNEMENT GAZIER ANNÉE 2014-2015

		<b>Hiver</b> (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )	<b>Été</b> (10 <sup>6</sup> m³)	<b>Total</b> (10 <sup>6</sup> m³)
	DEMANDE	(1)	(2)	(3)
1	Continue *	3 026	2 240	5 266
2	Interruptible	236	193	429
3	Client biogaz en réseau dédié	12	15	27
4	Gaz d'appoint concurrence	0	1	1
5	Sous-Total Demande	3 274	2 449	5 723
6	Gaz perdu, usage de la compagnie et autres	46	29	75
7	Ventes GNL	9	26	34
8	SOUS-TOTAL AVANT INJECTION	3 328	2 504	5 833
	INVENTAIRES INJECTIONS			
9	Union Gas	16	299	316
10	LSR **	15	40	55
11 12	Pointe-du-Lac ** Saint-Flavien **	6 3	2 110	8 113
	Échanges de gaz	0	0	0
13 14	SOUS-TOTAL INJECTIONS & ÉCHANGES	40	451	491
14	=	40	431	491
15	TOTAL DE LA DEMANDE	3 368	2 956	6 324
	APPROVISIONNEMENT			
16	FTLH Empress - GMIT	1 346	1 898	3 244
17	Cessions d'optimisation	0	12	12
18	Transport par échange (EMP - GMIT)	570	278	848
19	Transport fourni par les clients	47	70	117
20	Gaz d'appoint	0	1	1
21	Sous-Total Transports	1 963	2 259	4 222
22	FTLH non utilisé	0	0	0
23	Cessions / ventes de transport FTLH	0	0	0
24	Achats dans le territoire	2	2	4
25	Achats à Dawn (GR)	945	627	1 573
26	Biogaz	12	15	27
27	Autres réceptions	0	0	0
28	SOUS-TOTAL TRANSPORT	2 922	2 904	5 826
	INVENTAIRES RETRAITS			
29	Union Gas	299	16	316
30	LSR **	14	35	48
31	Pointe-du-Lac **	7	1	8
32	Saint-Flavien **	120	0	120
33	Échanges de gaz	0	0	0
34	SOUS-TOTAL RETRAITS & ÉCHANGES	440	52	492
35	TOTAL APPROVISIONNEMENT	3 362	2 956	6 317
36	INTERRUPTIONS BRUTES	-6	0	-6

<sup>\*</sup> Incluant la demande des clients qui fournissent leur propre service de transport

<sup>\*\*</sup> Un pouvoir calorifique de 37,89 a été utilisé alors que le pouvoir calorifique prévu pour l'année tarifaire 2015 est 37,76 MJ/m³

### **DÉFINITION DES RUBRIQUES DE LA PAGE 1**

2	Demande	
3	L.1	Continue : Demande projetée pour la clientèle au service continu, présentée au
4		tableau 16 de la pièce Gaz Métro-7, Document 1, excluant la demande du client
5		desservi en biogaz par un réseau dédié.
6	L.2	Interruptible: Demande projetée pour la clientèle au service interruptible sous
7		contrat régulier, présentée au tableau 16 de la pièce Gaz Métro-7, Document 1.
8	L.3	Client biogaz en réseau dédié: Demande projetée pour le client approvisionné en
9		biogaz par un réseau dédié.
10	L.4	Gaz d'appoint concurrence : Demande projetée pour la clientèle au service
11		interruptible sous contrat de gaz d'appoint, présentée au tableau 16 de la pièce
12		Gaz Métro-7, Document 1.
13	L.6	Gaz perdu, usage de la compagnie et autres : Somme des volumes de gaz naturel
14		projetés en gaz perdu, du gaz naturel utilisé par la compagnie dans ses
15		installations, du gaz requis aux fins d'injection dans les sites d'entreposage et du
16		gaz de compression requis pour transporter le gaz sur les différents pipelines
17		(excluant les pipelines longue distance entre Empress et le territoire de Gaz Métro).
18		Au rapport annuel, les éléments suivants s'ajoutent à cette rubrique : l'augmentation
19		du « linepack » du réseau de distribution, les écarts <u>positifs</u> entre les nominations
20 21		envoyées à TCPL et le mesurage des compteurs dans le territoire de Gaz Métro ainsi que les écarts constatés en fonction du « Load Balancing Agreement - LBA ».
22	L.7	Ventes GNL : volumes de gaz naturel liquéfié retirés de l'usine LSR pour le client
23		GNL.
24	L.9 à 12	Inventaires injections: volumes de gaz naturel injectés dans les sites
25		d'entreposage.
26	L.13	Échanges de gaz : quantités de gaz naturel <u>livrées</u> par Gaz Métro pour les
27		transactions financières d'optimisation réalisées au cours de l'année financière et

**Approvisionnement** 3 L.16 FTLH Empress - GMIT: Capacités de transport FTLH détenues par Gaz Métro 4 auprès de TCPL entre Empress et son territoire (GMIT EDA et GMIT NDA). 5 L.17 Cessions d'optimisation: Capacités de transport FTLH détenues par Gaz Métro 6 7 auprès de TCPL entre Empress et son territoire et cédées à des tierces parties, de façon permanente ou temporaire, à des fins purement financières. Ces cessions 8 comportent une clause spécifique où la tierce partie s'engage à remettre dans le territoire de Gaz Métro les quantités livrées par elle à Empress. 10 L.18 Transport par échange (EMP - GMIT) : Capacités de transport entre Empress et le 11 territoire de Gaz Métro (ou Dawn en été) requises pour répondre aux besoins 12 opérationnels et contractées sur le marché secondaire sous forme d'échange 13 géographique. 14 L.19 Transport fourni par les clients: Projection des capacités de transport fournies au 15 cours de l'année financière par les clients qui se sont retirés du service de transport 16 de Gaz Métro. 17 L.20 Gaz d'appoint : Capacités de transport déjà contractées ou projetées pour répondre 18 à la demande de gaz d'appoint concurrence. 19 L.22 FTLH non utilisé : Projection des excédents de capacité de transport FTLH au cours 20 de l'année financière. 21 L.23 Cessions / ventes de transport FTLH: Excédents de capacité de transport FTLH 22 effectivement cédés ou vendus sur le marché secondaire au cours de l'année 23 financière. 24

Achats dans le territoire: Achats de fourniture de gaz naturel par Gaz Métro

Achats à Dawn (GR): Achats de fourniture de gaz naturel par Gaz Métro à Dawn.

Biogaz: Approvisionnement fourni par un site d'enfouissement via un réseau dédié

relatives aux prêts d'espace, aux échanges entre périodes et géographiques ainsi qu'aux cessions de FTSH avec échange pour les guantités utilisées par Gaz Métro.

directement dans son territoire.

relié directement au client.

L.24

L.25

L.26

25

26

27

28

29

1

1	L.27	Autres réceptions: Somme des éléments suivants utilisés au cours de l'année
2		financière : l'utilisation du « linepack » du réseau de distribution, les écarts négatifs
3		entre les nominations envoyées à TCPL et le mesurage des compteurs dans le
4		territoire de Gaz Métro ainsi que les écarts constatés en fonction du « Load
5		Balancing Agreement - LBA ».
6	L.29 à 32	Inventaires retraits : Volumes de gaz naturel retirés des sites d'entreposage.
7	L.33	Échanges de gaz. Quantités de gaz natural reques par Caz Métre neur les
		Échanges de gaz: Quantités de gaz naturel reçues par Gaz Métro pour les
8		transactions financières d'optimisation réalisées au cours de l'année financière et
8 9		
		transactions financières d'optimisation réalisées au cours de l'année financière et

	PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2015-2018											
		2015			2016			2017		I	2018	
	Hive		Total	Hiver	Été	Total	Hiver	Été	Total	Hiver	Été	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(7)	(8)	(9)
1	DEMANDE (10 <sup>6</sup> m³) Continue 3 02	26 2 240	5 266	3 088	2 339	5 427	3 135	2 394	5 530	3 323	2 789	6 112
2	Interruptible 23			254	190	445	229	170	399	229	170	399
3		0		3	4	7	6	8	14	6	8	14
4	Client biogaz en réseau dédié 1	2 15		12	15	27	12	15	27	12	15	27
5	Sous-total 3 27	4 2 449	5 723	3 357	2 549	5 906	3 382	2 588	5 970	3 569	2 983	6 552
6		-6 (		-8	0	-8	-2	0	-2	-2	0	-2
7		16 29		46	29	75	68	41	109	77	44	122
8		9 26		18	34	52	44	63	107	54	87	142
9	TOTAL 3 32	22 2 504	5 826	3 413	2 612	6 025	3 492	2 692	6 184	3 699	3 114	6 813
	APPROVISIONNEMENT (10 6 m³)											
10 11	Transport FTLH (primaire & secondaire) 1 34	1 910	3 256	1 359	1 913	3 272	438	808	1 245	339	500	839
12	Transport par échange de Empress 57			641	389	1 029	342	61	402	0	0	0
13		17 70		47	62	109	47	62	108	224	455	679
14		0		3	4	7	6	8	14	6	8	14
15	1 1211 Horr damos	0 (		0	0	0	0	-58	-58	0	0	0
16	Transport Emp-GMI 1 96	3 2 2 5 9	4 222	2 050	2 367	4 417	832	880	1 712	569	963	1 532
17		2 2		0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Achats à Dawn (GR) 94			948	626	1 574	668	225	892	1 136	227	1 363
19		0 (		0	0	0	1 587	1 961	3 547	1 587	2 299	3 886
20 21		0 15		12 0	15 0	27 0	12 0	15 0	27 0	12 0	15 0	27 0
22	Retraits - injections 40			404	-397	6	394	-389	5	395	-390	5
23	TOTAL 3 32			3 413	2 612	6 025	3 492	2 692	6 184	3 699	3 114	6 813
	ENTREPOSAGE (Capacité)	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)		(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)		(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)		(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)
24	LSR (daQ)	2,0			1,9	50,6		2,0	52,5		1,9	51,2
25	Pointe-du-Lac	0,0			0,9	22,7		0,9	22,7		0,9	22,7
26	Saint-Flavien	4,	120,0		4,5	120,0		4,5	120,0		4,5	120,0
27	Union Gas	13,2	2 349,0		13,2	349,0		13,2	349,0		13,2	349,0
28	TOTAL	20,0	5 544,4		20,5	542,3		20,6	544,2		20,5	542,9
	DÉBIT QUOTIDIEN D'APPROVISIONNEMENT	(TJ/j)	(10³m³/j)		(TJ/j)	(10³m³/j)		(TJ/j)	(10³m³/j)		(TJ/j)	(10³m³/j)
29	Journée de pointe - continue	1 304			1 320	34 833		1 368	36 107		1 445	38 134
30	Besoins hiver extrême	1 242			1 260	33 263		1 287	33 962		1 363	35 964
31	Maximum	1 304	1 34 404		1 320	34 833		1 368	36 107		1 445	38 134
32	Approvisionnements FTLH (primaire & secondaire)	327	7 8 626		324	8 548		108	2 845		108	2 845
33	Transport par échange (EMP - GMIT)	39			0	0		0	2 645		0	0
34	Achats dans le territoire	0,4			0	0		Õ	0		Ö	Õ
35	Transport clients & biogaz	15			15	397		15	397		82	2 159
36	FTSH (Dawn - EDA)	110			110	2 903		110	2 903		110	2 903
37	Transport par échange (Dawn - EDA)	82			82	2 164		121	3 193		121	3 193
38 39	FTSH (Parkway - EDA) STS	65 216			65 216	1 715 5 705		319 216	8 432 5 705		319 216	8 432 5 705
39 40	Pointe-du-Lac *	45			216 45	5 705 1 196		216 45	5 705 1 196		216 45	1 196
41	Saint-Flavien *	49			49	1 281		49	1 287		49	1 287
42	LSR (vaporisation) *	21			217	5 729	]	217	5 729		217	5 729
43	TOTAL approvisionnements avant achat / (vente)	1 166	30 764		1 123	29 639		1 201	31 687		1 267	33 449
44	Provision additionnelle avant achat / (vente)	-138	3 -3 640		-197	-5 194		-167	-4 420		-178	-4 685
45	% du total approvisionnements avant achat / (ve (I.44/ I.43)	nte) -11,8%	-11,8%		-17,5%	-17,5%		-13,9%	-13,9%		-14,0%	-14,0%
46	Achat / (vente) de transport a priori	138	3 642		197	5 197		168	4 421		178	4 687
47	TOTAL approvisionnements après achat / (vente)	1 304	34 406		1 320	34 836		1 368	36 108		1 445	38 136
48 49	Provision additionnelle après achat / (vente) % du total approvisionnements après achat / (ve (l.48/ l.47)	ente)	0,0%		0	<b>2</b> 0,0%		0	<b>0</b> 0,0%		0	<b>2</b> 0,0%

<sup>\*</sup> Un pouvoir calorifique de 37,89 a été utilisé alors que le pouvoir calorifique prévu pour l'année tarifaire 2015 est 37,76

				PPROVISIONNEMENT					-,
		:	2015	II .	016	1 2	2017	] 2	018
		_	(1)		(2)		(3)		(4)
	<u>DEMANDE (10 <sup>6</sup> m³)</u>								
1	Continue		5 ; 5 475 ]		3 ; 5 641 ]		7 ; 5 751 ]		9 ; 6 333 ]
2	Interruptible	[ 40	8;449]	[ 42	2 ; 466 ]	[ 37	9 ; 419 ]	[ 37	9 ; 419 ]
3	Gaz d'appoint		1		7		14		14
4	Client biogaz en réseau dédié		27		27		27		27
5	Sous-total	[ 5 48	2 ; 5 952 ]	[ 5 65	9;6141]	[571	7;6211]	[629	9 ; 6 793 ]
6	Interruptions		);-34]		; -39 ]		; -21 ]		; -19]
7	Autres	[ 72 ; 78 ]		[ 7.	2;78]		6;112]		8 ; 125 ]
8	Ventes GNL	34			52		107		142
9	TOTAL	[ 5 58	8;6030]	[ 5 78	2 ; 6 232 ]	[ 5 92	9 ; 6 409 ]	[ 6 55	8;7041]
	APPROVISIONNEMENT (10 ° m³)								
	Transport								
10 11	FTLH (primaire & secondaire)		3 256		3 272		245		839
12	Transport par échange de Empress		7 : 854 ]		9 ; 1 035 ]		9 ; 407 ]		0
13	Transport par echange de Empress  Transport fourni par les clients	[ 0-	117		109		108		679
14	Transport gaz d'appoint		1		7		14		14
15	FTLH non utilisé		0		0		-58		0
16	Appro total utilisé	[422	1 ; 4 228 ]	[ 4 41	7 ; 4 423 ]	[ 1 70	8 ; 1 717 ]	1	532
17	Achats dans le territoire	•	4	•	0	1	0		0
18	Achats à Dawn (GR)	[133	6;1771]	[133	2 ; 1 775 ]	000 1	; 1 069 ]	[116	6 ; 1 543 ]
19	Achats à Dawn (AD)	[100	0	[133	0		3 491		8 829
20	Biogaz		27		27		27		27
21	Autres		0		0		0		0
22	Retraits - injections	1	0:01	1	6;71	1	4:91	1.5	5;11]
23	TOTAL		8 ; 6 030 ]		2 ; 6 232 ]		9 ; 6 409 ]		3;7041]
			6	_	· -		6	_	
	ENTREPOSAGE (Capacité)	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)
24	LSR (daQ)	2,0	52,7	1,9	50,6	2,0	52,5	1,9	51,2
25	Pointe-du-Lac	0,9	22,7	0,9	22,7	0,9	22,7	0,9	22,7
26 27	Saint-Flavien Union Gas	4,5	120,0 349,0	4,5 13,2	120,0 349,0	4,5 13,2	120,0 349,0	4,5 13,2	120,0 349,0
28	TOTAL	13,2 <b>20,6</b>	544,4	20,5	549,0	20,6	549,0 544.2	20,5	549,0 542.9
			ŕ		. ,-	1	• ,		,
	DEBIT QUOTIDIEN D'APPROVISIONNEMENT	(TJ/j)	(10³m³/j)	(TJ/j)	(10³m³/j)	(TJ/j)	(10³m³/j)	(TJ/j)	(10³m³/j)
29	Journée de pointe - continue	1 304	34 404	1 320	34 833	1 368	36 107	1 445	38 134
30	Besoins hiver extrême	1 242	32 781	1 259	33 230	1 287	33 962	1 363	35 961
31	Maximum	1 304	34 404	1 320	34 833	1 368	36 107	1 445	38 134
	Approvisionnements								
32	FTLH (primaire & secondaire)	327	8 626	324	8 548	108	2 845	108	2 845
33	Transport par échange (EMP - GMIT)	39	1 031	0	0	0	0	0	0
34	Achats dans le territoire	0,4	11	0	0	0	0	0	0
35	Transport clients & biogaz	15	397	15	397	15	397	82	2 159
36	FTSH (Dawn - EDA)	110	2 903	110	2 903	110	2 903	110	2 903
37	Transport par échange (Dawn - EDA)	82	2 164	82	2 164	121	3 193	121	3 193
38	FTSH (Parkway - EDA)	65	1 715	65	1 715	319	8 432	319	8 432
39	STS	216	5 705	216	5 705	216	5 705	216	5 705
40	Pointe-du-Lac *	45	1 196	45	1 196	45	1 196	45	1 196
41	Saint-Flavien *	49	1 287	49	1 281	49 217	1 287	49	1 287
42 43	LSR (vaporisation) * TOTAL approvisionnements avant achat / (vente)	217 1 166	5 729 30 764	217 1 123	5 729 29 639	1 201	5 729 31 687	217 1 267	5 729 33 449
43	TOTAL approvisionnements avant actiat / (vente)	1 100	30 704	1 123	29 039	1 201	31 007	1 207	33 449
44	Provision additionnelle avant achat / (vente)	-138	-3 640	-197	-5 194	-167	-4 420	-178	-4 685
45	% du total approvisionnements avant achat (vente)	-11,8%	-11,8%	-17,5%	-17,5%	-13,9%	-13,9%	-14,0%	-14,0%
	(1.44/1.43)								
46	Achat / (vente) de transport a priori	138	3 642	197	5 197	168	4 421	178	4 687
47	TOTAL approvisionnements après achat / (vente)	1 304	34 406	1 320	34 836	1 368	36 108	1 445	38 136
48	Provision additionnelle après achat / (vente)	0	2	0	2	0	0	0	2
49	% du total approvisionnements après achat / (vente)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0.0%	0.0%
.5	(I.48/ I.47)	-,	212.2	-,-,-	±1±.±	-,	-1	-,	z,z.z
	•			ii		ii		ii	

<sup>\*</sup> Un pouvoir calorifique de 37,89 a été utilisé alors que le pouvoir calorifique prévu pour l'année tarifaire 2015 est 37,76

			PLAN D	'APPROVISIONNEME					
				SCÉNARIO FAVORA					
			2015	2	2016		017	2	2018
	_		(1)		(2)		(3)		(4)
	DEMANDE (10 <sup>6</sup> m³)								
1	Continue		5 426		647		845		6 621
2	Interruptible		440		461		415		415
3	Gaz d'appoint		1		7		14		14
4	Client biogaz en réseau dédié		27		27		27		27
5	Sous-total		5 894	6	3 142	6	301	7	7 077
6	Interruptions		-5		-7		-1		0
7	Autres		75		74		109		130
8	Ventes GNL		34		52		107		142
9	TOTAL		5 999		3 261		516		7 348
9	TOTAL		3 999		201	0	310	1	340
	APPROVISIONNEMENT (10 6 m³)								
10	Transport								
11	FTLH (primaire & secondaire)		3 256	9	3 272	1	245		839
12	Transport par échange de Empress		920		229		632		0
13	Transport par echange de Empress  Transport fourni par les clients		169		111		111		681
14	Transport gaz d'appoint		1		7		14		14
			0		0		-14		0
15	FTLH non utilisé		4 347	<b> </b>			988		1 534
16	Transport Emp-GMI		4 347	4	1620	1	988		1 534
17	Achats dans le territoire		4		0		0		0
18	Achats à Dawn (GR)		1 620	1	1 608		770	-	1 535
19	Achats à Dawn (AD)		0		0		727		1 247
20	Biogaz		27		27		27		27
21	Autres		0		0		0		0
22	Retraits - injections		0		6		5		5
23	TOTAL		5 999		5 261		516	<u> </u>	7 348
23	TOTAL		3 333		201	•	310	1	340
	ENTREPOSAGE (Capacité)	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)
24	LSR (daQ)	2,0	52,7	1,9	50,6	2,0	52,5	1,9	51,2
25	Pointe-du-Lac	0,9	22,7	0,9	22,7	0,9	22,7	0,9	22,7
26	Saint-Flavien	4,5	120,0	4,5	120,0	4,5	120,0	4,5	120,0
	Union Gas		349,0		349,0		349,0		349,0
27		13,2	544,4	13,2 <b>20,5</b>	549,0 542,3	13,2 <b>20,6</b>	544,2	13,2 <b>20,5</b>	549,0 542,9
28	TOTAL	20,6	344,4	20,5	542,3	20,6	544,2	20,5	542,9
	DÉBIT QUOTIDIEN D'APPROVISIONNEMENT	(TJ/j)	(10³m³/j)	(TJ/j)	(10³m³/j)	(TJ/j)	(10³m³/j)	(TJ/j)	(10³m³/j)
29	Journée de pointe - continue	1 328	35 047	1 365	36 014	1 441	38 039	1 560	41 179
30	Besoins hiver extrême	1 261	33 274	1 299	34 296	1 339	35 349	1 453	38 338
31	Maximum	1 328	35 047	1 365	36 014	1 441	38 039	1 560	41 179
01	Muximum	. 020	00 041	1 000	00 014		00 000	1 000	41 113
	Approvisionnements								
32	FTLH (primaire & secondaire)	327	8 626	324	8 548	108	2 845	108	2 845
33	Transport par échange (EMP - GMIT)	39	1 031	0	0	0	0	0	0
34	Achats dans le territoire	0,4	11	0	0	0	0	0	0
35	Transport clients & biogaz	21	563	15	404	15	404	82	2 165
36	FTSH (Dawn - EDA)	110	2 903	110	2 903	110	2 903	110	2 903
37	Transport par échange (DAWN - EDA)	82	2 164	82	2 164	121	3 193	121	3 193
38	FTSH (Parkway - EDA)	65	1 715	65	1 715	319	8 432	319	8 432
39	STS	216	5 705	216	5 705	216	5 705	216	5 705
40	Pointe-du-Lac *	45	1 196	45	1 196	45	1 196	45	1 196
41	Saint-Flavien *	49	1 287	49	1 281	49	1 287	49	1 287
42	LSR (vaporisation) *	217	5 729	217	5 729	217	5 729	217	5 729
43	TOTAL approvisionnements avant achat / (vente)	1 172	30 929	1 123	29 646	1 201	31 694	1 268	33 455
44	Provision additionnelle avant achat / (vente)	-156	-4 118	-241	-6 369	-240	-6 345	-293	-7 724
45	% du total approvisionnements avant achat / (vente)	-13,3%	-13,3%	-21,5%	-21,5%	-20,0%	-20,0%	-23,1%	-23,1%
45		-13,3%	-13,3%	-21,5%	-21,5%	-20,0%	-20,0%	-23,1%	-23,176
	(I.44/ I.43)								
46	Achat / (vente) de transport a priori	156	4 120	242	6 375	241	6 347	293	7 725
	,,		==		* * * *				· · <del></del>
47	TOTAL approvisionnements après achat / (vente)	1 328	35 049	1 365	36 020	1 441	38 041	1 560	41 180
48	Provision additionnelle après achat / (vente)	0	2	0	6	0	2	0	1
49	% du total approvisionnements après achat / (vente)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	(1.48/ 1.47)			I		I		I	

<sup>\*</sup> Un pouvoir calorifique de 37,89 a été utilisé alors que le pouvoir calorifique prévu pour l'année tarifaire 2015 est 37,76

				APPROVISIONNEMEN					
				NARIO DÉFAVORABL		ü		ü	
			2015	2	016	2	2017	2	2018
			(1)		(2)		(3)		(4)
	DEMANDE (10 <sup>6</sup> m³)								
1	Continue		4 754	4	548	4	1 469		5 006
2	Interruptible		604		608		605		605
3	Gaz d'appoint		1		0		0		0
4	Client biogaz en réseau dédié		27		27		27		27
5	Sous-total		5 386		183		5 101		5 638
-						1			
6	Interruptions		-24		-36		-35		-35
7	Autres		76		77		108		113
8	Ventes GNL		34		52		107	<u> </u>	142
9	TOTAL		5 472	5	276		5 282		858
	APPROVISIONNEMENT (10 6 m³)								
10	Transport								
11	FTLH (primaire & secondaire)		3 256		272		878		449
12	Transport par échange de Empress		547		114		57		0
13	Transport par echange de Empress  Transport fourni par les clients		160		104		104		674
14	Transport gaz d'appoint		1		0		0		0
15	FTLH non utilisé		0		0		0		0
16	Transport Emp-GMI		3 964	3	490	1	039	1	1 124
17	Achats dans le territoire		4		0		0		0
18	Achats à Dawn (GR)		1 477	1	752		280	-	1 476
19	Achats à Dawn (AD)		0	- ∥	0		2 929		3 225
20	Biogaz		27		27	4	27	`	27
21	Autres		0		0		0		0
22	Retraits - injections		0		7		5		7
23	TOTAL	5 472		5	276		282		858
	ENTREPOSAGE (Capacité)	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)
24	LSR (daQ)	2,0	52,7	1,9	50,6	2,0	52,5	1,9	51,2
25	Pointe-du-Lac	0,9	22,7	0,9	22,7	0,9	22,7	0,9	22,7
26	Saint-Flavien	4,5	120.0	4,5	120.0	4,5	120.0	4,5	120,0
27	Union Gas	13,2	349,0	13,2	349,0	13,2	349,0	13,2	349,0
28	TOTAL	20,6	544,4	20,5	542,3	20,6	544,2	20,5	542,9
	DÉBIT QUOTIDIEN D'APPROVISIONNEMENT	(TJ/j)	(10³m³/j)	(TJ/j)	(10³m³/j)	(TJ/j)	(10³m³/j)	(TJ/j)	(10³m³/j)
29	Journée de pointe - continue	1 215	32 063	1 160	30 613	1 153	30 424	1 215	32 057
30	Besoins hiver extrême	1 167	30 790	1 133	29 914	1 122	29 621	1 186	31 311
31	Maximum	1 215	32 063	1 160	30 613	1 153	30 424	1 215	32 057
01		1210	02 000	1 100	00 010	1 100	00 424	1210	02 001
	Approvisionnements								
32	FTLH (primaire & secondaire)	327	8 626	324	8 548	108	2 845	97	2 555
33	Transport par échange (EMP - GMIT)	39	1 031	0	0	0	0	0	0
34	Achats dans le territoire	0,4	11	0	0	0	0	0	0
35	Transport clients & biogaz	20	536	15	384	15	384	81	2 146
36	FTSH (Dawn - EDA)	110	2 903	110	2 903	110	2 903	110	2 903
37	Transport par échange (Dawn - EDA)	82	2 164	82	2 164	121	3 193	121	3 193
38	FTSH (Parkway - EDA)	65	1 715	65	1 715	319	8 432	319	8 432
39	STS	216	5 705	216	5 705	216	5 705	216	5 705
40	Pointe-du-Lac *	45	1 196	45	1 196	45	1 196	45	1 196
41	Saint-Flavien *	49	1 287	49	1 281	49	1 287	49	1 287
42	LSR (vaporisation) *	217	5 729	217	5 729	217	5 729	217	5 729
43	TOTAL approvisionnements avant achat / (vente)	1 171	30 902	1 123	29 626	1 200	31 674	1 256	33 146
44	Provision additionnelle avant achat / (vente)	-44	-1 161	-37	-987	47	1 251	41	1 088
45	% du total approvisionnements avant achat / (vente)	-3,8%	-3,8%	-3.3%	-3,3%	3,9%	3,9%	3,3%	3,3%
.0	(I.44/ I.43)	-,-/0	=,=/0	5,575	=1=.0	3,575	=,= /0	0,0,0	-,570
46	Achat / (vente) de transport <i>a priori</i>	44	1 161	37	988	-47	-1 248	-41	-1 087
47	TOTAL approvisionnements après achat / (vente)	1 215	32 064	1 160	30 614	1 153	30 426	1 215	32 058
48	Provision additionnelle après achat / (vente)	0	0	0	1	0	2	0	1
						II		II	0.007
49	% du total approvisionnements après achat / (vente)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

<sup>\*</sup> Un pouvoir calorifique de 37,89 a été utilisé alors que le pouvoir calorifique prévu pour l'année tarifaire 2015 est 37,76

## ÉVOLUTION DE LA DEMANDE PROJETÉE EN JOURNÉE DE POINTE DE LA CAUSE TARIFAIRE 2014 À LA CAUSE TARIFAIRE 2015

	1 - Cause 2014 (Méthode actuelle selon D-2013-179)					Commentaire
	1 - Gause 2014 (methode actuelle Selon D-2013-1/9)	Décembre	Janvier	Février	Mars	
	Demande normale projetée (103m3)					
	D1 - D3 mensuel	360 364	425 811	364 122	318 498	
	D3 quotidien - D4	221 257	234 870	215 221	223 754	
	Autres	4 548	5 186	4 570	4 295	Autres : Gaz perdu, gaz utilisé par la compagr
	Client biogaz en réseau dédié	2 100	2 700	2 600	2 800	
	Année de régression	2044 2042				Année utilisée à la Cause 2014
	Année de régression	2011-2012	lamidae	E4. min a	Mara	Année utilisée à la Cause 2014
	Paramètres de régression D1-D3 mensuel (GJ/unité)	Décembre	Janvier	Février	Mars	
	Base DJ <sub>1</sub>	4 946	5 507	5 260	4 699	
	DJ <sub>t-1</sub>	309	309	309	309	
	DJ <sub>i</sub> xDV <sub>i</sub>	92	92	92	92	
	· ·	2	2	2	2	
	Paramètres journée de pointe					Paramètres utilisés à la Cause 2014
	DJt	36,80				
	DJ <sub>t-1</sub>	39,48				
	$DJ_txDV_t$	1 268,33				
	Calcul de la demande en journée de pointe (10³m³)					
	Pointe D1-D3 mensuel selon formule de régression	22 421	22 981	22 735	22 173	
	Ajustement pour la demande 2014	0,972	0,972	0,972	0,972	
	Pointe D1-D3 mensuel et Autres	21 787	22 332	22 093	21 547	
		7 137	7 576	7 686	7 218	Domanda manaualla / # jaura du maja
	Pointe D3 quotidien-D4 (volume moyen)					Demande mensuelle / # jours du mois
•	Client biogaz en réseau dédié	68	87	93	90	Demande mensuelle / # jours du mois
)	Journée de pointe = maximum	28 992	29 995	29 872	28 855	
=						
	2 - Cause 2014 - Changement de l'année référence po	_	1			
	Année de régression	2012-2013				Année utilisée à la Cause 2015
	Paramètres de régression D1-D3 mensuel (103m3/unité)	Décembre	Janvier	Février	Mars	
	Base	4 822	5 071	5 137	4 497	
ļ	$DJ_t$	324	324	324	324	
5	$DJ_{t-1}$	100	100	100	100	
6	$DJ_t x DV_t$	2	2	2	2	
,	Paramètres journée de pointe					Paramètres utilisés à la Cause 2014
3	DJt	36,80				
)	DJ <sub>t-1</sub>	39,48				
)	$DJ_t x DV_t$	1 268,33				
	Calcul de la demande en journée de pointe (10³m³)	22.400	22.050	22.724	23 084	
	Pointe D1-D3 mensuel selon formule de régression	23 409	23 659	23 724		
	Ajustement pour la demande 2014	0,960	0,960	0,960	0,960	
,	Pointe D1-D3 mensuel et Autres	22 484	22 724	22 787	22 172	
	Pointe D3 quotidien-D4 (volume moyen)	7 137	7 576	7 686	7 218	Demande mensuelle / # jours du mois
,	Client biogaz en réseau dédié	68	87	93	90	Demande mensuelle / # jours du mois
	Journée de pointe = maximum	29 689	30 388	30 566	29 480	
•	Variation de la pointe vs Cause 2014			571		Impact année de régression
3	3 - Cause 2014 - Changement de l'année référence p Année de régression	our la régression 2012-2013	n et des paran	nètres de la jou	ırnée de pointe	a Année utilisée à la Cause 2015
	Paramètres de régression D1-D3 mensuel (10³m³/unité)	Décembre	Janvier	Février	Mars	
	Base	4 822	5 071	5 137	4 497	
	DJ <sub>t</sub>	324	324	324	324	
	DJ <sub>t-1</sub>	100	100	100	100	
	DJ <sub>t</sub> xDV <sub>t</sub>	2	2	2	2	
		2	2	_	_	Description of the fact to the control of the contr
	Paramètres journée de pointe DJ <sub>t</sub>	26.70				Paramètres utilisés à la Cause 2014 (historique
		36,78				20 ans) réchauffés pour l'année 2015
	$DJ_{t,1}$ $DJ_t X DV_t$	39,66 1 257,08				
		1 231,00				
	Calcul de la demande en journée de pointe (10³m³)					
	Pointe D1-D3 mensuel selon formule de régression	23 397	23 647	23 712	23 072	
	Ajustement pour la demande 2014	0,960	0,960	0,960	0,960	
	Pointe D1-D3 mensuel et Autres	22 472	22 712	22 775	22 160	
	Pointe D3 quotidien-D4 (volume moyen)	7 137	7 576	7 686	7 218	Demande mensuelle / # jours du mois
	r onne po quotidien-p4 (voidine moyen)		87	93	90	Demande mensuelle / # jours du mois
	Client biogaz en réseau dédié				90	Demande mensuelle / # Jours du mois
	Client biogaz en réseau dédié	68				•
2	Client biogaz en réseau dédié  Journée de pointe = maximum  Variation de la pointe vs Cause 2014	29 678	30 376	30 554 559	29 468	Impact année de régression et paramètres

	4- Cause 2015 - Avant modifications					
		Décembre	Janvier	Février	Mars	
	Demande normale projetée					
5	D1 - D3 mensuel	391 747	458 174	394 343	339 256	
6	D3 quotidien - D4	235 237	245 686	225 204	237 290	
7	Autres	5 176	5 791	5 105	4 774	Autres : Gaz perdu, gaz utilisé par la compagr
8	Client biogaz en réseau dédié	1 957	2 572	2 686	2 190	Client biogaz en réseau dédié
-						
9	Année de régression	2012-2013				Année utilisée à la Cause 2015
)	Paramètres de régression D1-D3 mensuel (103m3/unité)	Décembre	Janvier	Février	Mars	
ı	Base	4 822	5 071	5 137	4 497	
2	$DJ_t$	324	324	324	324	
3	DJ <sub>t-1</sub>	100	100	100	100	
1	$DJ_txDV_t$	2	2	2	2	
5	Paramètres journée de pointe					Paramètres utilisés à la Cause 2014 (historique
6	DJ <sub>t</sub>	36,78				20 ans) réchauffés pour l'année 2015
7	DJ <sub>t-1</sub>	39,66				
	$DJ_txDV_t$	1 257,08				
	Calcul de la demande en journée de pointe (10³m³)					
9	Pointe D1-D3 mensuel selon formule de régression	23 397	23 647	23 712	23 072	
		1,038	1,038	1,038	1,038	
	Pointe D1-D3 mensuel et Autres	24 280	24 540	24 607	23 943	
2	Pointe D3 quotidien-D4 (volume moyen)	7 588	7 925	8 043	7 655	Demande mensuelle / # jours du mois
	Client biogaz en réseau dédié	63	83	96	71	Demande mensuelle / # jours du mois
	Journée de pointe = maximum	31 932	32 548	32 746	31 668	Demande menedene, " jedne da meie
5	Variation de la pointe vs Cause 2014			2 751		
3	Variation de la pointe vs Cause 2014 calcul 3			2 192		Impact de la variation de la demande 2015 vs 201
	5 - Cause 2015 - Après modifications	Décembre	Janvier	Février	Mars	
	Demande normale projetée					
7	Clients continus purs	529 496	605 031	530 543	478 554	
	Cherita continua pura					
В	Clients continus en combinaison tarifaire	97 488	98 829	89 004	97 992	
	·					
9	Clients continus en combinaison tarifaire	97 488	98 829	89 004	97 992	
9	Clients continus en combinaison tarifaire Autres	97 488 5 176	98 829 5 791	89 004 5 105	97 992 4 774	
9	Clients continus en combinaison tarifaire Autres	97 488 5 176	98 829 5 791	89 004 5 105	97 992 4 774	Année utilisée à la Cause 2015
9	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié	97 488 5 176 1 957	98 829 5 791	89 004 5 105	97 992 4 774	Année utilisée à la Cause 2015
)	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base	97 488 5 176 1 957 2012-2013	98 829 5 791 2 572	89 004 5 105 2 686	97 992 4 774 2 190	Année utilisée à la Cause 2015
9	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJt	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348	Année utilisée à la Cause 2015
3	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub>	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107	Année utilisée à la Cause 2015
1 2 3 4 5	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJt	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348	Année utilisée à la Cause 2015
3 3 4 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub>	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107	Année utilisée à la Cause 2015 Paramètres utilisés à la Cause 2015
3 4 5 6 7	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ <sub>x</sub> DV <sub>t</sub>	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107	
1 2 3 4 5 6 7 8	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ <sub>x</sub> DV <sub>t</sub> Paramètres journée de pointe DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ <sub>t-1</sub>	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107 2	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107	Paramètres utilisés à la Cause 2015
9 0 1 1 2 3 4 5 7 3 9	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ <sub>x</sub> DV <sub>t</sub> Paramètres journée de pointe DJ <sub>t</sub>	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107 2	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107	Paramètres utilisés à la Cause 2015
1 2 3 4 5 6 7 3 9	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ <sub>x</sub> DV <sub>t</sub> Paramètres journée de pointe DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ <sub>t-1</sub>	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107 2 38,13 43,64	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107	Paramètres utilisés à la Cause 2015
1 2 3 4 5 6 7 3 9 0	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ <sub>x</sub> DV <sub>t</sub> Paramètres journée de pointe DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ <sub>x</sub> DV <sub>t</sub>	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107 2 38,13 43,64	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107	Paramètres utilisés à la Cause 2015
1 2 3 4 5 6 7 3 9 0	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJt DJt DJt DJ,xDVt  Paramètres journée de pointe DJt DJ,xDV Calcul de la demande en journée de pointe (10³m³) Pointe clients continus selon formule de régression	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107 2 38,13 43,64 962,46	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107 2	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107 2	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107 2	Paramètres utilisés à la Cause 2015
9 2 3 4 5 6 7 3 9 9	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJt DJt DJ,xDVt  Paramètres journée de pointe DJt DJ,xDV Calcul de la demande en journée de pointe (10³m³) Pointe clients continus selon formule de régression Ajustement pour la demande 2015	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107 2 38,13 43,64 962,46	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107 2	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107 2	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107 2	Paramètres utilisés à la Cause 2015
1 2 3 4 5 6 7 3 9 9	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJt DJL1 DJ,XDVt  Paramètres journée de pointe DJt DJL1 DJ,XDVt  Calcul de la demande en journée de pointe (10³m³) Pointe clients continus selon formule de régression Ajustement pour la demande 2015	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107 2 38,13 43,64 962,46	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107 2	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107 2	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107 2	Paramètres utilisés à la Cause 2015
	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ <sub>t</sub> XDV <sub>t</sub> Paramètres journée de pointe DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ <sub>t</sub> XDV <sub>t</sub> Calcul de la demande en journée de pointe (10³m³) Pointe clients continus selon formule de régression Ajustement pour la demande 2015 Pointe clients continus purs et autres	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107 2 38,13 43,64 962,46 28 021 1,090 30 537	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107 2 28 379 1,090 30 927	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107 2 28 417 1,090 30 968	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107 2 27 564 1,090 30 039	Paramètres utilisés à la Cause 2015
3 1 3 3 4 5 6 7 3 9 9	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ <sub>x</sub> DV <sub>t</sub> Paramètres journée de pointe DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ <sub>x</sub> DV <sub>t</sub> Calcul de la demande en journée de pointe (10³m³) Pointe clients continus selon formule de régression Ajustement pour la demande 2015 Pointe clients continus purs et autres Volumes souscrits clients en combinaison tarifaire	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107 2 38,13 43,64 962,46 28 021 1,090 30 537 3 340	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107 2 2 8 379 1,090 30 927 3 340	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107 2 28 417 1,090 30 968 3 340 96 34 404	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107 2 27 564 1.090 30 039 3 340	Paramètres utilisés à la Cause 2015 (Historique depuis 1971)
9 1 2 3 4 5 6 7 3 9 9	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJ, DJ,+1 DJ,xDV, Paramètres journée de pointe DJ, DJ,+1 DJ,xDV,  Calcul de la demande en journée de pointe (10³m³) Pointe clients continus selon formule de régression Ajustement pour la demande 2015 Pointe clients continus purs et autres Volumes souscrits clients en combinaison tarifaire Client biogaz en réseau dédié Journée de pointe = maximum	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107 2 38,13 43,64 962,46 28 021 1,090 30 537 3 340 63	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107 2 2 8 379 1,090 30 927 3 340 83	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107 2 28 417 1,090 30 968 3 340 96	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107 2 27 564 1,090 30 039 3 340 71	Paramètres utilisés à la Cause 2015 (Historique depuis 1971)
1 1 2 3 4 5 6 7 3 4 5 6 7	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJt	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107 2 38,13 43,64 962,46 28 021 1,090 30 537 3 340 63	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107 2 2 8 379 1,090 30 927 3 340 83	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107 2 28 417 1,090 30 968 3 340 96 34 404	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107 2 27 564 1,090 30 039 3 340 71	Paramètres utilisés à la Cause 2015 (Historique depuis 1971)  Demande mensuelle / # jours du mois
1 2 3 4 5 6 7 3 9 0 1 2 3 4 5 6 7 3	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ-1 DJ-1 DJ-1 DJ-1 DJ-1 DJ-1 DJ-1 DJ-1	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107 2 38,13 43,64 962,46 28 021 1,090 30 537 3 340 63	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107 2 2 8 379 1,090 30 927 3 340 83 34 350	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107 2 28 417 1,090 30 968 3 340 96 34 404 4 409	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107 2 27 564 1,090 30 039 3 340 71	Paramètres utilisés à la Cause 2015 (Historique depuis 1971)  Demande mensuelle / # jours du mois  Impact de la variation de la demande et de la
9	Clients continus en combinaison tarifaire Autres Client biogaz en réseau dédié  Année de régression Paramètres de régression D1 (10³m³/unité) Base DJ <sub>t</sub> DJ <sub>t-1</sub> DJ-1 Calcul de la demande en journée de pointe (10³m³) Pointe clients continus selon formule de régression Ajustement pour la demande 2015 Pointe clients continus purs et autres Volumes souscrits clients en combinaison tarifaire Client biogaz en réseau dédié Journée de pointe = maximum Variation de la pointe vs Cause 2014 Variation de la pointe vs Cause 2015 - calcul 4 Sommaire des variations (10³m³) Impact année de régression et paramètres	97 488 5 176 1 957 2012-2013 Décembre 8 076 348 107 2 38,13 43,64 962,46 28 021 1,090 30 537 3 340 63	98 829 5 791 2 572 Janvier 8 434 348 107 2 2 8 379 1,090 30 927 3 340 83	89 004 5 105 2 686 Février 8 472 348 107 2 28 417 1,090 30 968 3 340 96 34 404 4 409	97 992 4 774 2 190 Mars 7 619 348 107 2 27 564 1,090 30 039 3 340 71	Paramètres utilisés à la Cause 2015 (Historique depuis 1971)  Demande mensuelle / # jours du mois  Impact de la variation de la demande et de la

#### ÉVOLUTION DES BESOINS DE L'HIVER EXTRÊME DE LA CAUSE TARIFAIRE 2014 À LA CAUSE TARIFAIRE 2015

	Données de l'hiver extrême	Cause 2014 Méthode actuelle		se 2015 odifications	A	Cause 2015 près modificati	ons
		Volume	Volume	var. vs 2014	Volume	var. vs 2014	var. vs 2015 avant modif.
		(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5) = (4) - (1)	(6) = (4) - (2)
	Demande totale avant interruption (106m3)						
1	Continue	2 979	3 215	235	3 229	250	14
2	Interruptible volet A	305	165	-139	165	-139	0
3	Interruptible volet B	98	86	-13	86	-13	0
4	Total	3 382	3 466	83	3 480	98	14
	Demande moyenne (10³m³/jour)						
5	Continue	19 730	21 288	1 558	21 383	1 653	95
6	Interruptible volet A	2 018	1 096	-922	1 096	-922	0
7	Interruptible volet B	652	568	-84	568	-84	0
8	Total	22 400	22 952	552	23 047	647	95
9	Demande maximale (10³m³/jour)						
10	Continue	28 513	30 884	2 372	31 548	3 035	664
11	Interruptible volet A	3 044	1 667	-1 377	1 667	-1 377	0
12	Interruptible volet B	1 027	925	-101	925	-101	0
13	Total	32 583	33 476	893	34 140	1 557	664
14	Besoins d'approvisionnement (103m3/jour) - Note 1	30 324	32 360	2 036	32 781	2 456	420
				Note 2			Note 3

#### Notes

- 1 Les besoins d'approvisionnement pour l'hiver extrême se situent entre la demande totale moyenne et la demande totale maximale
- 2 Variation résultant de la fluctuation de la demande 2014 à 2015
- 3 Variation résultant de la modification à la projection de la demande 2015 en considérant la méthode proposée d'évaluation de la demande en journée de pointe

# COMPARAISON DES PRÉVISIONS DES VENTES ANNUELLES AVEC LES DONNÉES RÉELLES (Volumes normalisés)

				Livraisons globales (avant interruptions)														
Dossier	L	ivraisons prévue	s		Livraisons réelles		Variation											
tarifaire	Service continu	Service interruptible	Total	continu interruptible continu interruptibl		Service interruptible	Total											
(1)	10 <sup>6</sup> m³ (2)	10 <sup>6</sup> m³ (3)	10 <sup>6</sup> m³ (4)	10 <sup>6</sup> m³ (5)	10 <sup>6</sup> m³ (6)	10 <sup>6</sup> m³ (7)	10 <sup>6</sup> m³ (8)	10 <sup>6</sup> m³ (9)	10 <sup>6</sup> m³ (10)	% (11)								
2003	4 378	895	5 272	4 366	1 147	5 513	-11	252	241	4,56								
2004	4 490	898	5 388	4 516	1 042	5 558	27	144	170	3,16								
2005	4 816	801	5 617	4 496	848	5 344	-320	47	-273	-4,86								
2006	4 953	769	5 722	4 480	1 011	5 491	-473	242	-231	-4,04								
2007	5 236	627	5 863	5 307	979	6 286	71	352	423	7,22								
2008	5 191	704	5 895	4 634	1 195	5 829	-557	491	-66	-1,13								
2009	4 453	802	5 255	4 112	1 037	5 149	-341	235	-106	-2,02								
2010	4 046	739	4 785	4 205	1 243	5 449	159	505	663	13,87								
2011	4 100	988	5 088	4 251	1 209	5 459	151	221	371	7,30								
2012	4 090	1 253	5 343	4 341	1 074	5 415	250	-179	72	1,34								
2013	4 633	871	5 504	4 659	867	5 526	26	-4	22	0,40								
2014*	4 932	719	5 651	4 964	617	5 581	31	-102	-70	-1,24								

<sup>\*</sup> Les livraisons réelles pour l'année 2014 sont basées sur la révision budgétaire 5/7 et excluent les volumes de GNL

Original : 2014.06.26 Gaz Métro-7, Document 1
Annexe 11, Page 1 de 3

## COMPARAISON DES PRÉVISIONS DE LA JOURNÉE DE POINTE AVEC LES DONNÉES RÉELLES

					Dema	nde clientèl	e continue				
Dossier	Jou	urnée de pointe	prévue		Observa	ation réelle			Volume	estimé	
tarifaire	Facteur base	Facteur calorifique	Pointe à 44 DJ	Volume réel de pointe		Date	Degrés-jours réels	Variation de DJ	Ajustement de volume	Volume estimé à 44 DJ	Écart
	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /DJ/jour	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour			Dj	Dj	10³m³/jour	10³m³/jour	10³m³/jour
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Base de référence 18							<u> </u>				
2003	7 026	479	28 089	26 915	Mardi	2003-01-21	40,50	3,50	1 677	28 593	504
2004	6 987	485	28 309	28 940	Jeudi	2004-01-15	42,23	1,77	859	29 799	1 490
2005	7 606	515	30 279	27 337	Mardi	2005-01-18	38,92	5,08	2 615	29 953	-327
2006	8 359	489	29 883					<b></b>			
2006 ajustée <sup>(1)</sup>	7 544	522	30 524	22 638	Lundi	2006-02-27	31,37	12,63	6 594	29 233	-1 291
2007	9 013	510	31 457	28 526	Lundi	2007-02-05	35,77	8,23	4 199	32 725	1 268
2008	9 074	485	30 428	24 767	Mardi	2007-12-18	29,93	14,07	6 828	31 595	1 168
2008 ajustée <sup>(2)</sup>	6 573	485	27 927	23 929	Jeudi	2008-01-24	34,20	9,80	4 756	28 685	758
2009	6 844	503	28 970	26 620	Jeudi	2009-01-15	42,02	1,98	998	27 618	-1 353
2010	6 821	462	27 160	24 207	Vendredi	2010-01-29	37,16	6,84	3 161	27 368	207

<sup>(1)</sup> Ajustement pour refléter la mise en production en avril 2006 de TCE

<sup>(2)</sup> Ajustement pour exclure TCE qui a baissé sa production à compter du 1 er janvier 2008

Dossier tarifaire	Paramètre de régression	Paramètre d'évaluation	Pointe	Volume réel de pointe	Г	Oate	Paramètre réels	Variation des paramètres	Ajustement de volume	Volume estimé	Écart vs prévision
			10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour					10³m³/jour	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour
Base de référence 13 avec	effet croisé	du vent						]			
2011			27 628	24 986	Lundi	2011-01-24		Ī	3 612	28 598	971
Base (103m3/jour)	10 116,69							Ī			
<b>DJ</b> <sub>t</sub> (10³m³/DJ)		36,93					32,51	4,42			
<b>DJ</b> <sub>t-1</sub> (10³m³/DJ)	91,72	39,64					36,89	2,75			
$DJ_t \times V_t (10^3 \text{m}^3/\text{DJxkm/h})$	2,36	1273,74					400,46	873,28			
2012			27 489	24 153	Dimanche	2012-01-15		<u></u>	4 056	28 209	720
Base (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour)	10 008,43										
<b>DJ</b> <sub>t</sub> (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /DJ)	300,08	36,88					30,68	6,20			
<b>DJ<sub>t-1</sub></b> (10³m³/DJ)	104,58	39,52					33,07	6,45			
$\mathbf{DJ_t} \times \mathbf{V_t} (10^3 \text{m}^3/\text{DJxkm/h})$	1,79	1272,40					423,45	848,94			
2013			29 077	28 917	Mercredi	2013-01-23		]	1 584	30 501	1 424
Base (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour)	12 074,88							]			
$DJ_t (10^3 \text{m}^3/\text{DJ})$	291,20	36,85					36,64	0,21			
<b>DJ</b> <sub>t-1</sub> (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /DJ)	91,38	39,50					34,63	4,87			
$\mathbf{DJ_t} \mathbf{x} \mathbf{V_t} (10^3 \text{m}^3/\text{DJxkm/h})$	2,09	1272,35					756,70	515,65			

Original: 2014.06.26

## Société en commandite Gaz Métro Cause tarifaire 2015, R-3879-2014

					Dema	ınde clientèle	continue				
Dossier tarifaire	Paramètre de régression	Paramètre d'évaluation	Pointe	Volume réel de pointe		Date	Paramètre réels	Variation des paramètres	Ajustement de volume	Volume estimé	Écart vs prévision
	,		10³m³/jour	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour				ļ	10³m³/jour	10³m³/jour	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour
2014			31 521	29 171	Mardi	2014-01-21			3 457	32 628	1 108
Base (103m3/jour)	12 786,50							j			
<b>DJ</b> <sub>t</sub> (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /DJ)	327,69	36,80					35,97	0,83			
<b>DJ</b> <sub>t-1</sub> (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /DJ)	88,61	39,48					32,05	7,43			
$\mathbf{DJ_t} \times \mathbf{V_t} $ (103m3/DJxkm/h)	2,51	1268,33					259,81	1008,52			
						la plus froide en ture mais congé		i I			
					Jeudi	2014-01-02		I			
						$DJ_t$	37,20	ļ			
						$DJ_{t-1}$	36,30	l			
						$DJ_t \times V_t$	881,88	i			
								<u> </u>			

Original : 2014.06.26 Gaz Métro-7, Document 1
Annexe 11, Page 3 de 3

## Société en commandite Gaz Métro Cause tarifaire 2015, R-3879-2014

### HISTORIQUE DES ACHATS REÉLS DE GAZ MÉTRO À DAWN

Oct-08 nov-08 déc-08 janv-09	/olume 10³m³ 0 0 0 0 20 190	Prix moyen ¢/m³ 0,000 0,000 0,000	Indice Volume 10³m³  0 0	Prix moyen ¢/m³	Indice Volume 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	NYMEX Prix moyen		ce NGX	Total acha	ts d'avance	à Dawn	les achats	d'avance
oct-08 nov-08 déc-08 janv-09	0 0 0 0 0 20 190	¢/m³  0,000 0,000 0,000 0,000	<b>10³m³</b>	¢/m³		Prix moyen	Mal		Total achats d'avance				
oct-08 nov-08 déc-08 janv-09	0 0 0 0 0 20 190	0,000 0,000 0,000	0	-	10³m³		Volume	Prix moyen	Volume	Prix moyen	Prix	Coût unitaire	Coût total
nov-08 déc-08 janv-09	0 0 0 0 20 190	0,000 0,000		0.000		¢/m³	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	¢/m³	10³m³	¢/m³	¢/m³	¢/m³	000 \$
nov-08 déc-08 janv-09	0 0 0 0 20 190	0,000 0,000		0.000									l
déc-08 janv-09	0 0 20 190	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	29,252	0,000	0
janv-09	0 20 190	,		0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	29,822	0,000	0
	20 190		124 360	28,571	0	0,000	0	0,000	124 360	28,571	27,802	0,769	956
44 00		0,000	157 086	25,967	0	0,000	0	0,000	157 086	25,967	25,915	0,051	81
févr-09 2		23,013	141 884	22,328	0	0,000	0	0,000	141 884	22,328	21,951	0,377	535
mars-09 2	20 322	19,641	140 723	20,224	0	0,000	0	0,000	140 723	20,224	19,296	0,928	1 306
avr-09	0	0,000	55 424	18,720	0	0,000	0	0,000	55 424	18,720	17,106	1,613	894
mai-09	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	17,081	0,000	0
juin-09	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	15,979	0,000	0
juil-09	1 320	14,065	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	14,384	0,000	0
août-09 1	13 566	13,552	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	12,818	0,000	0
sept-09 2	26 128	13,536	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	11,812	0,000	0
Total 2008-2009 8	81 525	17,416	619 477	23,703	0	0.000	0	0,000	619 477	23,703	20,268	0,609	3 771
	0.020	,	0.0	20,100		0,000		0,000	0.0	20,.00	20,200	0,000	0
oct-09	7 918	19,162	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	16,570	0,000	0
	21 906	16,501	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	14,632	0,000	0
déc-09	0	0,000	119 451	24,087	0	0,000	0	0,000	119 451	24,087	21,815	2,272	2 714
	10 908	22,259	161 177	24,414	0	0,000	0	0,000	161 177	24,414	22,532	1,882	3 034
févr-10	0	0,000	145 579	23,028	0	0,000	0	0,000	145 579	23,028	21,168	1,860	2 708
mars-10	0	0,000	139 905	18,947	0	0,000	0	0,000	139 905	18,947	16,954	1,993	2 788
avr-10	0	0,000	31 671	17,931	0	0,000	0	0,000	31 671	17,931	15,877	2,054	650
mai-10	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	16,770	0,000	030
juin-10	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	19,016	0,000	0
juil-10	0	0.000	0	0.000	0	0,000	0	0,000	0	0.000	18,227	0,000	0
	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	<i>'</i>	0	0,000	,	0,000	0
août-10	-		0		0	,	0	0,000	0	,	17,287		0
sept-10	6 598	15,478	U	0,000	U	0,000	U	0,000	U	0,000	15,892	0,000	U
Total 2009-2010 4	47 329	18,131	597 783	22,388	0	0,000	0	0,000	597 783	22,388	18,062	1,990	11 894
				į									_
oct-10	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	14,343	0,000	0
	16 546	16,489	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	16,051	0,000	0
déc-10	0	0,000	166 495	17,585	0	0,000	0	0,000	166 495	17,585	16,833	0,752	1 252
,	13 156	17,402	210 676	17,609	0	0,000	0	0,000	210 676	17,609	17,379	0,230	485
	28 240	15,690	171 074	16,747	0	0,000	0	0,000	171 074	16,747	16,009	0,738	1 263
	43 547	15,605	190 222	16,802	0	0,000	0	0,000	190 222	16,802	15,601	1,202	2 286
	80 364	15,936	62 549	16,239	0	0,000	0	0,000	62 549	16,239	15,833	0,407	254
mai-11 4	42 650	16,418	48 271	17,046	0	0,000	0	0,000	48 271	17,046	16,258	0,788	381
juin-11 3	33 386	17,678	30 879	17,494	0	0,000	0	0,000	30 879	17,494	16,924	0,569	176
juil-11 1	14 252	16,299	31 908	16,442	0	0,000	0	0,000	31 908	16,442	15,951	0,491	157
août-11	6 070	15,306	16 363	15,883	0	0,000	0	0,000	16 363	15,883	15,353	0,529	87
sept-11	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	15,121	0,000	0
Total 2010-2011 27	78 210	16,249	928 438	17,085	0	0,000	0	0,000	928 438	17,085	15,971	0,683	6 340

Original : 2014.06.26

# Société en commandite Gaz Métro Cause tarifaire 2015, R-3879-2014

	Achats sp	oot à Dawn	Achats d'avance à Dawn										coûts sur
Date			Indice	AECO	Indice	NYMEX	Indic	e NGX	Total acha	ts d'avance	à Dawn	les achats d'avance	
	Volume	Prix moyen	Volume	Prix moyen	Volume	Prix moyen	Volume	Prix moyen	Volume	Prix moyen	Prix	Coût unitaire	Coût total
				į		İ							
oct-11	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	14,028	0,000	0
nov-11	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	14,299	0,000	0
déc-11	0	0,000	214 357	14,245	0	0,000	0	0,000	214 357	14,245	13,316	0,930	1 993
janv-12	0	0,000	249 129	12,600	0	0,000	0	0,000	249 129	12,600	11,277	1,323	3 295
févr-12	0	0,000	233 056	11,464	0	0,000	0	0,000	233 056	11,464	10,657	0,807	1 882
mars-12	0	0,000	218 448	10,211	0	0,000	0	0,000	218 448	10,211	9,169	1,042	2 276
avr-12	0	0,000	106 888	9,447	0	0,000	0	0,000	106 888	9,447	8,181	1,266	1 353
mai-12	26 656	9,240	77 725	10,927	0	0,000	0	0,000	77 725	10,927	9,527	1,400	1 088
juin-12	0	0,000	75 218	10,505	0	0,000	0	0,000	75 218	10,505	9,531	0,974	733
juil-12	0	0,000	77 725	11,917	0	0,000	0	0,000	77 725	11,917	11,359	0,558	434
août-12	0	0,000	32 726	11,306	0	0,000	0	0,000	32 726	11,306	10,944	0,362	118
sept-12	4 223	11,031	31 671	11,642	0	0,000	0	0,000	31 671	11,642	10,960	0,682	216
Total 2011-2012	30 879	9,485	1 316 944	11,701	0	0,000	0	0,000	1 316 944	11,701	11,104	1,017	13 389
oct-12	52 125	13,471	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	12,686	0,000	0
nov-12	117 973	14,571	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	14,505	0,000	0
déc-12	0	0,000	230 721	14,196	0	0,000	0	0,000	230 721	14,196	13,358	0,838	1 933
janv-13	0	0,000	267 129	13,755	0	0,000	0	0,000	267 129	13,755	12,850	0,905	2 418
févr-13	0	0,000	267 511	13,825	0	0,000	0	0,000	267 511	13,825	13,029	0,796	2 129
mars-13	0	0,000	211 085	15,347	0	0,000	0	0,000	211 085	15,347	15,150	0,197	416
avr-13	92 505	16,505	27 712	15,594	0	0,000	47 506	16,680	75 218	16,280	16,680	-0,400	-301
mai-13	48 034	16,454	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	16,269	0,000	0
juin-13	46 582	15,211	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	15,406	0,000	0
juil-13	51 993	15,417	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	15,404	0,000	0
août-13	55 556	14,644	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	14,581	0,000	0
sept-13	64 397	14,955	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	14,901	0,000	0
Total 2012-2013	529 163	15,165	1 004 157	14,260	0	0,000	47 506	16,680	1 051 663	14,370	14,568	0,627	6 596
oct-13	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	14,648	0,000	0
nov-13	166 931	14,547	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	14,240	0,000	0
déc-13	86 170	18,032	80 179	17,137	148 087	15,657	0	0,000	228 266	16,177	17,579	-1,403	-3 202
janv-14	24 835	23,145	80 179	18,137	200 449	14,312	0	0,000	280 628	15,405	25,577	-10,172	-28 544
févr-14	23 173	35,356	72 420	29,254	181 050	23,469	0	0,000	253 471	25,122	64,613	-39,491	-100 098
mars-14	169 703	46,670	80 179	22,256	53 998	20,683	13 196	30,461	147 374	22,414	50,742	-28,328	-41 747
2013-2014	470 813	28,241	312 959	21,509	583 584	18,084	13 196	30,461	909 739	19,441	31,233	-19,082	-173 592

## PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2015-2018 STRATÉGIE ALTERNATIVE ET ANALYSE DE RENTABILITÉ - ANNÉE 2015

		Achat LH hiver	Achat LH an et vente été	Variation
		(1)	(2)	(3)
4	DEMANDE (10 6 m³)	F 266	F 000	0
1 2	Continue Interruptible	5 266 429	5 266 429	0 0
3	Gaz d'appoint	429	429	0
4	Client biogaz en réseau dédié	27	27	0
5	Sous-total	5723	5723	0
6	Interruptions	-6	-6	0
7	Autres	75	75	0
8	Ventes GNL	34	34	0
9	TOTAL DEMANDE	5 826	5 826	0
	APPROVISIONNEMENT (10 6 m³)			
10	Transport			
11	FT LH (primaire & secondaire)	3 256	3 256	0
12	Transport par échange (EMP - GMI)	848	940	91
13	Transport fourni par les clients	117	117	0
14	Transport gaz d'appoint	1	1	0
15 16	FTLH non utilisé Transport Emp-GMI	0 4 222	0 4 314	0 91
17	Achats dans le territoire	4	4	0
18	Achats à Dawn (GR)	1 573	1 480	-92
19	Achats à Dawn (AD)	0	0 27	0
20 21	Biogaz Autres	27 0	0	0 0
22	Retraits - injections	0	0	0
23	TOTAL APPROVISIONNEMENT	5 826	5 825	- <del></del> -
0.4	<u>DÉBIT QUOTIDIEN D'APPRO. (103m3/jour)</u>	04.404	04.404	•
24	Journée de pointe - continue	34 404 32 781	34 404	0
25 26	Total appro. après vente Provision additionnelle	32 781 34 404	32 781 34 404	0 0
20		34 404	34 404	v
	ESTIMATION DES COÛTS (000 \$)			
	Coûts de transport	- 1-	- 1-	- I-
27	Transport clients	n/a	n/a	n/a
28 29	FTLH (primaire, secondaire & échange) STS	324 987 42 984	366 842 42 868	41 855 -116
30	FTSH (Dawn, Parkwway & échange)	48 877	48 810	-110 -67
31	Vente de transport FTLH non utilisé	0	0	0
32	Achats de gaz - transport & équilibrage	36 051	34 030	-2 021
33	Total - coûts de transport	452 899	492 550	39 651
34	Coûts d'entreposage	37 397	37 394	-2
35	Sous-total transport et équilibrage	490 295	529 944	39 649
36	Fourniture	902 390	902 463	73
37	Gaz de compression	23 455	23 561	106
38	Maintien des inventaires	4 290	4 303	13
39	TOTAL DES COÛTS	1 420 430	1 460 271	39 842

Original: 2014.06.26

Gaz Métro-7, Document 1 Annexe 13, Page 1 de 1

#### STRUCTURE D'APPROVISIONNEMENT 2015-2018

	ÉTABLISSEMENT DE LA POINTE ET DES BESOINS DE L'HIVER EXTRÊME SELON LA MÉTHODE ACTUELLE												
			2015			2016	I		2017	İ	1	2018	
		Hiver	Été	Total	Hiver	Été	Total	Hiver	Été	Total	Hiver	Été	Total
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(7)	(8)	(9)
	DEMANDE (10 <sup>6</sup> m³) Continue	3 026	2 240	5 266	3 088	2 339	5 427	3 135	2 394	5 530	3 323	2 789	6 112
2	Interruptible	236	193	429	254	190	445	229	170	399	229	170	399
3	Gaz d'appoint	0	1	1	3	4	7	6	8	14	6	8	14
4	Client biogaz en réseau dédié	12	15	27	12	15	27	12	15	27	12	15	27
5	Sous-total	3 274	2 449	5 723	3 357	2 549	5 906	3 382	2 588	5 970	3 569	2 983	6 552
6	Interruptions	-21	0	-21	-21	0	-21	-16	0	-16	-1	0	-1
7 8	Autres Ventes GNL	48 9	29 26	78 34	48 18	29 34	77 52	72 44	41 63	113 107	77 54	44 87	121 142
9	TOTAL	3 309	2 504	5 814	3 402	2 612	6 014	3 482	2 692	6 174	3 700	3 114	6 815
	APPROVISIONNEMENT (10 m³)												
10	Transport												
11 12	FTLH (primaire & secondaire) Transport par échange de Empress	1 346 370	1 910 278	3 256 648	1 359 437	1 913 389	3 272 826	438 69	808 60	1 245 129	339 0	500 0	839 0
13	Transport par echange de Empress  Transport fourni par les clients	47	70	117	47	62	109	47	62	108	224	455	679
14	Transport gaz d'appoint	0	1	1	3	4	7	6	8	14	6	8	14
15	FTLH non utilisé	0	1	1	0	0	0	0	-58	-58	0	0	0
16	Transport Emp-GMI	1 763	2 260	4 023	1 846	2 367	4214	559	879	1 438	569	963	1 532
17	Achats dans le territoire	2	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 19	Achats à Dawn (GR) Achats à Dawn (AD)	1 130 0	630 0	1 760 0	1 138 0	628 0	1 766 0	933 1 582	233 1 955	1 166 3 537	1 137 1 588	226 2 300	1 363 3 887
20	Biogaz	12	15	27	12	15	27	12	15	27	12	15	27
21	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Retraits - injections	403	-403	0	405	-399	7	396	-390	6	395	-390	5
23	TOTAL	3 309	2 504	5 814	3 402	2 612	6 014	3 482	2 692	6 174	3 700	3 114	6 815
	ENTREPOSAGE (Capacité)		(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)		(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)		(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)		(PJ)	(10 <sup>6</sup> m³)
24	LSR (daQ)		2,0	52,7		1,9	50,6		2,0	52,5		1,9	51,2
25	Pointe-du-Lac		0,9	22,7		0,9	22,7		0,9	22,7		0,9	22,7
26 27	Saint-Flavien Union Gas		4,5 13,2	120,0 349.0		4,5 13,2	120,0 349,0		4,5 13,2	120,0 349,0		4,5 13,2	120,0 349,0
28	TOTAL	•	20,6	544,4	-	20,5	542,3	-	20,6	544,2		20,5	542,9
				•		•	·			,		,	•
	DÉBIT QUOTIDIEN D'APPROVISIONNEMENT	•	(TJ/j)	(10³m³/j)		(TJ/j)	(10³m³/j)		(TJ/j)	(10³m³/j)		(TJ/j)	(10³m³/j)
29	Journée de pointe - continue		1 241	32 746		1 257	33 169		1 283	33 854		1 437	37 938
30 31	Besoins hiver extrême Maximum		1 226 1 241	32 360 32 746		1 240 1 257	32 735 33 169		1 263 1 283	33 334 33 854		1 340 1 437	35 370 37 938
01			. 241	02 140		. 257	00 100		1 200	00 004		1 407	01 300
32	Approvisionnements FTLH (primaire & secondaire)		327	8 626		324	8 548		108	2 845		108	2 845
33	Transport par échange (EMP - GMIT)		39	1 031		0	0		0	2 843		0	0
34	Achats dans le territoire		0	11		0	0		0	0		0	0
35	Transport clients & biogaz		15	397		15	397		15	397		82	2 159
36	FTSH (Dawn - EDA)		110	2 903		110	2 903		110	2 903		110	2 903
37 38	Transport par échange (Dawn - EDA) FTSH (Parkway - EDA)		82 65	2 164 1 715		82 65	2 164 1 715		121 319	3 193 8 432		121 319	3 193 8 432
39	STS		216	5 705		216	5 705		216	5 705		216	5 705
40	Pointe-du-Lac *		45	1 196		45	1 196		45	1 196		45	1 196
41	Saint-Flavien *		49	1 287		49	1 281		49	1 287		49	1 287
42	LSR (vaporisation) *	,	217	5 729		217	5 729		217	5 729		217	5 729
43	TOTAL approvisionnements avant achat /	(vente)	1 166	30 764		1 123	29 639		1 201	31 687		1 267	33 449
44	Provision additionnelle avant achat / (ven		-75	-1 983		-134	-3 530		-82	-2 167		-170	-4 489
45	45 % du total approvisionnements avant achat / (vente)		-6,4%	-6,4%		-11,9%	-11,9%		-6,8%	-6,8%		-13,4%	-13,4%
	(1.44/ 1.43)												
46	Achat / (vente) de transport a priori		75	1 985		134	3 531		82	2 167		170	4 489
47	TOTAL approvisionnements après achat		1 241	32 748		1 257	33 170		1 283	33 854		1 437	37 938
48	Provision additionnelle après achat / (ven		0	2		0	1		0	0		0	0
49	% du total approvisionnements après ac (I.48/ I.47)	cnat / (vente)		0,0%			0,0%			0,0%			0,0%

<sup>\*</sup> Un pouvoir calorifique de 37,89 a été utilisé alors que le pouvoir calorifique prévu pour l'année tarifaire 2015 est 37,76